

MÉTÉO



Aujourd'hui

Demain

Nébulosité changeante, souvent abondante. Quelques faibles précipitations se produiront à partir de l'ouest. Vent d'ouest se renforçant en montagne.

Généralement instable, pluie temporaire, limite des chutes de neige s'élevant d'abord jusqu'à 2000 mètres. En fin de semaine de nouveau vers 1500 mètres.

Lac des Brenets 750,60				Lever 8 h 11	Coucher 16 h 43
Lac de Neuchâtel 429,05	7°	-4°	1500 m		3 h 08
Fête à souhaiter: Alice					

LE FISC N'ABOLIT PAS LE MARIAGE

Mais le National renverse la vapeur pour les divorcés

► 4

LA LIBÉRALISATION DE 1988 SE PRÉPARE

Les PTT neuchâtelois sont prêts

► 6

DUBIED À L'AGONIE

Couvet: les tricoteurs ont quitté leur usine

► 17

PAS DE VACHERIE POUR LE MONT-D'OR FRANÇAIS

Les producteurs d'outre-Doubs ripostent et vantent leur production

► 17

L'Impartial

LA VOIX D'UNE RÉGION

OPINION

Insouciance ou incompétence...

Braves Suisses qui croient toujours que le monde tourne autour d'eux et qui, blindés d'assurances, vieillissent en silence, confiants, imperturbables.

«Le Suisse trait sa vache et vit paisiblement», disait déjà Victor Hugo.

Qu'elle continue, dit aujourd'hui le Japonais, on se charge d'être inquiet.

Ainsi coulent les jours, les trains partent à l'heure et arrivent de même, comme les gens au bureau, pour qui une minute de plus est une minute de trop!

Et voici qu'approche la très chrétienne fête de Noël et son cortège de lumières qui n'éclairent que la face béate du monde.

On s'y prépare, activement. Depuis un mois déjà, une grande multinationale suisse, qui vit d'exportation, appose un autocollant sur ses lettres commerciales. Sous un dessin hilare, cet avertissement: sommes en vacances du 22 décembre au 4 janvier! Comme le 21 est un lundi, l'entreprise sera déjà aux abonnés absents dès le vendredi 18 à midi!

Et pour terminer l'année en beauté, pourquoi faire encore ce qui peut être déjà renvoyé à l'année prochaine.

Alors on a interrompu les livraisons dès début décembre.

Les importateurs des pays musulmans ne comprennent pas pourquoi les Suisses, en fin d'année, se préoccupent plus de leurs vacances de

neige que de leurs clients étrangers.

Déjà que c'est le cirque à longueur d'année pour commercer avec les Helvètes.

Le dimanche des musulmans tombe sur le vendredi du calendrier des chrétiens, donc leur samedi est notre jeudi.

Ainsi fait, jeudi midi on ferme jusqu'à samedi matin en Arabie, et samedi les Suisses ont bouclé jusqu'à lundi.

Donc à longueur d'année, on ne commerce avec les pays musulmans que durant trois jours et demi.

Et encore c'est largement compté, si on déduit un décalage horaire de trois heures.

Quand on ouvre à huit heures chez nous, il est déjà 11 heures chez eux et, à 13 heures, ils ferment quand il est dix heures chez nous!

Nous allons dîner de midi à 14 heures, c'est-à-dire de 15 à 17 heures chez eux et ils ferment à 19 heures.

Il n'y a guère que 4 heures utiles dans la journée durant trois jours et demi par semaine, soit 14 heures.

Les Japonais, eux, ils ne font pas comme nous. Ils sont derrière leurs téléphones durant les heures ouvrables de leurs clients, là-bas, aussi loin soient-ils.

Et comme ils ne sont ni musulmans, ni chrétiens, ils restent en contact pendant les fêtes de fin d'année et ils ne passent pas de vacances de neige et ils n'annoncent pas avec une caricature hilare qu'ils sont tous en vacances du 22 décembre au 4 janvier.

Victor Hugo s'est peut-être trompé en écrivant que «la Suisse, dans l'Histoire, aura le dernier mot».

Gil BAILLOD

Une Suisse de plus en plus frileuse

Le «non» du Conseil national à la Charte sociale européenne

II*

On a vu hier ce qu'il en était des art. 12 et 19. Il s'agit de continuer l'examen. L'art. 13 de la Charte sociale européenne impose l'égalité de traitement entre nationaux et étrangers en matière d'assistance.

Ce domaine relève du droit cantonal et on a tiré de ce fait, dans quelques milieux, que la Suisse ne pouvait pas ratifier cette disposition. C'est, juridiquement insoutenable. La Confédération est compétente en matière de politique étrangère et peut, par ce biais, imposer aux cantons certaines obligations. D'ailleurs, de nombreux cantons (dont Neuchâtel) agissent déjà conformément à la charte à cet égard.

La grève

Reste l'art. 6, plus spécialement son al. 4. Il garantit, dans certaines limites, que nous étudierons ci-dessous, le droit de grève. Le mot suffit à faire frémir, en Suisse, ceux, nombreux, qui ne connaissent pas les institutions. Il faut dès lors partir de quelques indications.

— La grève n'est pas interdite en Suisse. Elle constitue un moyen d'action propre aux relations collectives de travail. Comme le remarquait justement le professeur Vischer dans un article récent, elle est l'une des composantes d'une société libérale, où les conditions de travail se négocient. A défaut, on entre dans un système totalitaire.

— Ce qu'on appelle «paix du travail» n'est pas une interdiction de la grève, mais la renonciation à y recourir par les syndicats, dans le cadre des conventions collectives de travail. C'est parfaitement compatible avec la charte, qui le précise expressément.

par Philippe BOIS

— Reste la grève des fonctionnaires. On notera préalablement que le canton du Jura garantit expressément ce droit, qui est reconnu par les tribunaux d'autres cantons (par ex. Genève). La loi fédérale dès 1927 l'interdit aux fonctionnaires fédéraux. Mais, pour ne prendre que quelques exemples, l'Allemagne et la Belgique, qui connaissent la même interdiction, ont ratifié l'art. 6. Il faut en effet le lire jusqu'au bout: le droit de grève est garanti «en vue d'assurer l'exercice effectif du droit de négociation collective». Or, le statut des fonctionnaires n'est pas le résultat de négociations collectives, mais découle de la loi, votée par les parlements. L'art. 6 ne s'applique pas à ce domaine. C'est ce que soutient l'Allemagne. Si la Suisse avait ratifié la charte, elle n'aurait pas, à ce sujet, émis une réserve. Elle se serait borné à rappeler cette inter-

prétation qui n'a jamais été contestée par le Comité des ministres.

Cinq sur sept

Si je compte bien, la Suisse peut ratifier dans les 4 art. restants au moins les art. 13 et 6. Ajoutés aux trois non contestés, on arrive aux 5 articles nécessaires. Et si elle ne peut pas le faire pour les art. 12 et 19, c'est que, postérieurement, à la signature de 1976, elle a pris des mesures contraires à la charte. On peut discuter de la question politique, mais il n'est pas sérieux de prétendre que le Parlement a dû refuser l'autorisation de ratifier pour des motifs juridiques. Ce n'est qu'un mauvais prétexte.

Problème politique

Alors, parlons-en de ce problème politique. Les garanties en matière sociale de la charte sont vraiment un minimum dans un pays prospère, riche, et qui se veut civilisé. Jean-François Aubert le relevait au Conseil des Etats: «Cette charte n'est pas très ambitieuse, elle ne fait que contenir des postulats sociaux tels qu'on les comprenait il y a un quart de siècle». Les motifs des opposants sont plutôt les suivants:

— les maniaques de la xénophobie ont entendu le mot étrangers et sorti leur non.

— Un peu sur leur gauche (mais ça reste heureusement à droite, disons, sur le bord droit de la chaussée par rapport au caniveau xénophobe), le réflexe a joué: disons non à cette histoire étrangère, pour éviter que nos voisins nous prennent nos électeurs. C'est classique: expulsions des étrangers et il n'y aura plus de xénophobie.

— Le réflexe «non aux juges étrangers» a joué. Il était le fait de gens qui n'avaient manifestement pas lu le texte.

— Très forte aussi est la prétention à être meilleurs que les autres et donc à refuser des règles juridiques qu'ils auraient adoptées.

— L'occasion était belle de se manifester pour ceux que le mot social agace (dure et inquiétante semaine: non à la Charte sociale européenne, à l'assurance maternité, massacre du droit de licenciement au Conseil des Etats). Et dire qu'en 1877, nous avions la meilleure loi sur le travail du monde!

— Si l'on ajoute à ces opposants le vieux fonds de ceux qui disent non à tout sauf aux subventions qu'ils reçoivent, et ceux qui n'avaient rien compris (et souvent même pas lu les textes en discussion), on arrive à cette majorité rejetante.

Je ferai un seul rappel: il y a, dans les pays membres du Conseil de l'Europe, 400 millions d'Européens. Et nous sommes 6,5 millions.

Ph. B.

* Voir «L'Impartial» du 14 déc.

Dur, dur!

Sévère défaite du HCC en Ajoie

Mike Prestidge a dû fausser compagnie à ses camarades. (Photo Bahia)

SPORTS 11 - 13 - 16



Bijoux Mimi Daux

La Chaux-de-Fonds - Rue de la Serre 10

Gary Hart candidat

L'ex-sénateur démocrate du Colorado Gary Hart a annoncé hier à Concord (New Hampshire) qu'il était de nouveau candidat à la présidence des Etats-Unis.

M. Hart, révélation de la campagne 1984, s'était retiré de la course à la Maison-Blanche pour 1988 en mai dernier, après que la presse eût révélé qu'il entretenait des relations avec un mannequin à l'insu de sa femme.

(ats, afp)

L'ÉVÉNEMENT

Charles
accuse

En faisant des galipettes, les têtes couronnées culbutent le bon peuple et les médias dans des orgasmes d'éléphants roses et de cygnes blancs.

Des images, des ondes et des mots, les phantasmes tombent en danses drues de «tatuillards» au printemps.

Si plaisantes que soient les cocasseries, les caprices et les foucades des princes et des princesses, il serait fâcheux pourtant de les réduire au rôle unique de moulins à rêves.

Il arrive qu'un monarque ait du bon sens en sus de son sang bleu. Ainsi du prince Charles d'Angleterre.

Il y a quatre ans déjà, l'héritier du trône de Sa très gracieuses Majesté avait qualifié de «monstrueux furoncle» un «rajouton» qu'on s'apprêtait à greffer sur la «National Gallery» à Londres et avait tancé de «mégot de verre» un bâtiment qu'on voulait construire dans le centre de la capitale.

L'intervention fit du bruit et les deux projets furent mis au rancart.

Dans la jungle londonienne, les promoteurs immobiliers croissent cependant à la vitesse des bambous en zones tropicales.

Parlant récemment devant la Commission du plan et des communications de la City de Londres, le prince Charles est revenu au combat. Evoquant la reconstruction des villes britanniques après 1945, il a carrément déclaré que les promoteurs avaient été plus dévastateurs que les raids des bombardiers allemands durant la Seconde Guerre mondiale.

God save the Prince! Mille regards le fusillèrent.

Un des plus fameux architectes britanniques, Norman Foster, l'assomma. Il alla jusqu'à comparer la philosophie architecturale de Charles à celle du Kremlin, de Hitler et de Mussolini.

Des goûts et des couleurs... N'empêche! Les attaques du prince Charles ont, en l'occurrence, rejoint les plaintes populaires étouffées par le mur d'argent.

Dommage qu'elles n'aient pas rencontré le même écho que les frasques de lady Di ou de Stéphanie.

N'en déplaise à Foster, c'est le grand Lewis Mumford, le pape de l'urbanisme moderne, que les promoteurs ont souvent bafoué.

Et, dans la reconstruction des cités, il n'est pas bon que les voix de ceux qui les habitent et de ceux qui songent à conserver un environnement humain soient réduites au silence.

Merci Charles!
Willy BRANDT

IncurSION israélienne au Liban

Un accrochage a opposé durant quatre heures, hier, des combattants chiïtes à une unité conjointe de l'armée israélienne et de sa milice auxiliaire, l'Armée du Liban-Sud (ALS), au sud de la plaine de la Békaa, a indiqué la police qui n'a pas fait état de la victime.

A Jérusalem, un porte-parole militaire israélien a affirmé «qu'il ne se passe rien au Liban-Sud». Prié de dire s'il démentait ainsi qu'il y ait eu incursion de chars et d'hélicoptères israéliens, il a répondu à Reuter: «C'est cela même».

Couverte par des tirs d'artillerie, l'unité blindée a fait une incursion de deux kilomètres hors de la «zone de sécurité» établie par Israël au Liban-Sud, et s'est heurtée à des miliciens chiïtes du mouvement Amal et du Hezbollah dans le secteur de Birkat Jabbour (90 km au sud-est de Beyrouth), selon la police.

Les combattants des deux organisations ont attaqué à l'arme automatique et aux roquettes anti-char, alors que les hélicoptères israéliens ouvraient le feu.

À GAZA

Par ailleurs le dernier bilan des violences qui se sont produites dans les territoires arabes occupés s'élève à deux morts et onze blessés, a annoncé hier l'armée israélienne.

Cependant, un journaliste arabe et le service de presse palestinien faisaient état de quatre morts au moins de vingt-cinq blessés. Un cinquième Palestinien, blessé lors d'un affrontement précédent, serait mort de ses blessures dans un hôpital israélien.

Sur le plan international, les Etats-Unis, la France, l'Allemagne fédérale et la Yougoslavie ont critiqué l'attitude des autorités israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, deux territoires pris respectivement à la Jordanie et à l'Égypte lors de la guerre israélo-arabe de juin 1967.

LIGUE ARABE

La Ligue arabe a pour sa part tenu, hier à Tunis une session extraordinaire consacrée à l'examen de la situation dans les territoires arabes occupés par Israël. Le Conseil de la Ligue Arabe a exhorté mardi les Nations Unies ainsi que les autres organisations internationales à prendre «toutes les mesures efficaces» pour protéger les populations (ats, afp, reuter)



Un soldat israélien (à droite) moleste un jeune Palestinien, à Gaza.

(Bélino AP)

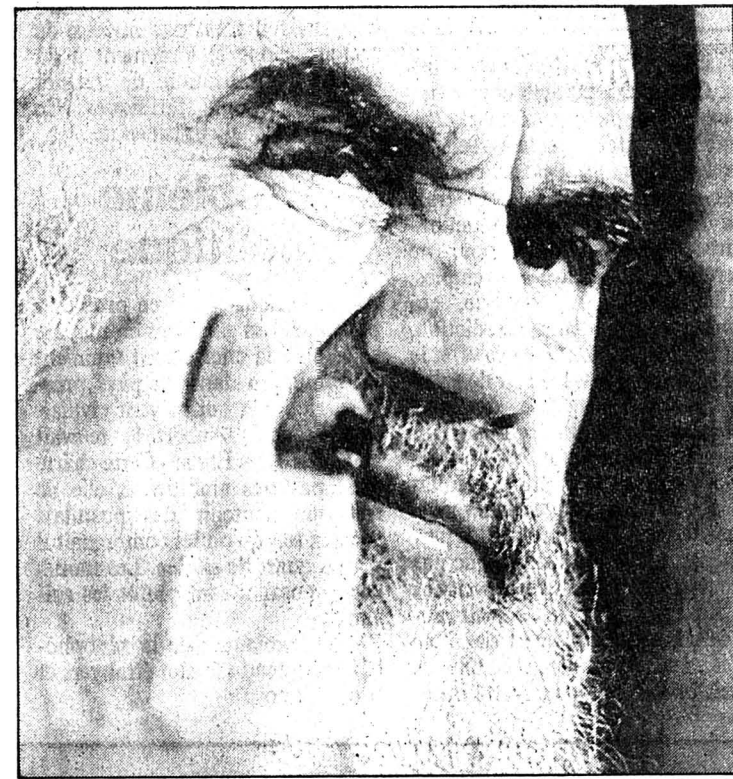
Khomeiny malade

Une équipe médicale étrangère, composée d'un médecin britannique et de deux médecins autrichiens, s'est rendue à Téhéran pour y soigner l'ayatollah Ruhollah Khomeiny, rapporta hier le «Times».

Pendant la conférence de l'OPEP à Vienne, le ministre iranien du Pétrole, Hossein Kazempour Ardebili, a démenti les

rumeurs concernant la mauvaise santé de l'ayatollah Khomeiny, qui est âgé de 85 ans.

Le «Times», qui se fonde sur des sources iraniennes non identifiées, indique cependant que l'équipe médicale a quitté Vienne dimanche, et qu'elle devait probablement examiner Khomeiny dans un petit hôpital de la banlieue nord de Téhéran. (ats, reuter)



(Bélino AP)

Reagan viendra à Moscou

Le quatrième sommet des deux Grands en mai ou juin

Le quatrième sommet des deux Grands pourra avoir lieu à Moscou en mai ou juin 1988 même si un traité de réduction des armements stratégiques ne peut pas encore être signé à cette date, a indiqué hier Boris Pyadichev, porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères.

«Notre plus grand souhait est que ce traité soit prêt lorsque le président Reagan se rendra à Moscou», a-t-il cependant précisé, espérant que les délégations américaine et soviétique à Genève pourront faire

d'importants progrès en ce sens avant le prochain sommet.

Auparavant, l'Union soviétique avait laissé entendre qu'un accord de réduction des armements stratégiques (START) devrait être prêt pour être signé lors du quatrième sommet Reagan-Gorbatchev.

Prié de dire si une date avait été fixée pour la prochaine rencontre entre les deux hommes, Pyadichev a répondu «Seriez-vous satisfait par, disons, mai ou juin?»

Par ailleurs le président Ronald Reagan a confirmé hier que M.

Mikhail Gorbatchev lui avait déclaré lors du sommet qu'il était prêt à supprimer l'aide en armes lourdes au Nicaragua et à se limiter à une aide en armes légères destinées à la police.

«Tout ce que je sais, c'est que Gorbatchev m'a dit qu'il voulait aller de l'avant avec le plan de paix et qu'il arrêterait l'aide (militaire) aux sandinistes pour ce faire» a-t-il déclaré lors d'une séance de photos en présence de dirigeants républicains. (ats, reuter)

Missile nucléaire

Londres et Paris étudient une collaboration

La Grande-Bretagne et la France envisagent de mettre au point ensemble un nouveau missile nucléaire aéroporté.

«Nous avons discuté des exigences à venir pour chacun de nos pays en ce qui concerne le missile et nous sommes convenus de poursuivre les études», a déclaré le secrétaire britannique à la Défense, M. George Younger.

«Je ne vois rien d'incohérent dans une collaboration commune pour nous assurer que nous avons les moyens de nous défendre à l'avenir, a-t-il ajouté. Ce type de matériel n'est pas couvert par le

récent traité INF (forces nucléaires de portée intermédiaire)»

Le ministre français, M. André Giraud qui participait à la conférence de presse au côté de son

homologue britannique, a prédit que le missile verrait le jour. «Cette conversation était encourageante. Nous avons décidé de la poursuivre et de l'approfondir».

Régie Renault: la balle à l'Elysée

Le gouvernement n'utilisera pas l'article 49-3 pour obtenir le vote du projet modifiant le statut de la Régie Renault avant la fin de l'actuelle session parlementaire, c'est-à-dire dimanche à minuit.

Cette décision, qui a été prise hier au cours du déjeuner du comité de liaison de la majorité à Mati-

gnon, permet au premier ministre de renvoyer la balle dans le camp de l'Elysée dans la mesure où il demandera au président de la République d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la session extraordinaire du mois de janvier, qui sera convoquée pour examiner le projet de loi sur la moralisation de la vie politique. (ap)

La guerre des deux Kims

A la veille des élections en Corée du Sud

Les premières élections présidentielles directes en Corée après 16 ans de pouvoir autoritaire pourraient finalement voir le succès du candidat gouvernemental, M. Roh Tae-woo, tant est féroce la guerre que se livrent les deux chefs de file de l'opposition, Kim Dae-jung et Kim Young-sam.

Les spécialistes s'abstiennent de tout pronostic en l'absence de la publication de sondages sérieux, interdits par la loi pendant la période électorale. La fraude pourrait en outre fausser les résultats.

Certes les candidats font état de sondages officiels leur donnant crédibilité. Il était difficile également de juger du succès populaire car chacun des postulants a réussi à mobiliser des foules avoisinant le million.

Les deux Kims, qui avaient dénoncé la corruption du régime du

président Chun Doo-wan, se sont accusés mutuellement d'immoralité. Kim Dae-jung a ainsi accusé son adversaire d'avoir distribué des tracts pour annoncer son retrait de la course à la présidence. Il a donc exigé que Kim Young-sam se retire de la course et présente ses excuses au pays.

Lundi, M. Kim avait lui aussi réclamé le départ de son adversaire afin de contribuer au succès de l'opposition.

Du côté gouvernemental, on voyait l'approche du scrutin avec une certaine appréhension.

Les autorités ont averti la population que la Corée du Nord et l'extrême-gauche locale chercheraient à exploiter les violences pour perturber le scrutin. De même, on ne pouvait exclure des incidents graves

(ap)

LE MONDE EN BREF

PARIS. — Le déficit du commerce extérieur français pour le mois de novembre s'établit à 700 millions de ff en données corrigées des variations saisonnières (CVS) et à 500 millions de ff en données brutes.

FLORENCE. — L'ancien «maître vénérable» de la loge maçonnique clandestine P2, M. Licio Gelli, a été condamné par la Cour d'assises de Florence à huit ans de réclusion pour «organisation de bande armée».

BONN. — Les détenus qui ont bénéficié de l'amnistie en Allemagne de l'Est vont être autorisés à rejoindre la RFA aux termes d'un accord confidentiel négocié récemment.

STRASBOURG. — Le Parlement européen a décidé de reporter à une date indéterminée l'approbation des accords conclus entre la Turquie et la CEE suite à

l'entrée dans la Communauté de l'Espagne et du Portugal, en signe de protestation contre l'emprisonnement de deux dirigeants communistes dans ce pays.

WASHINGTON. — Une très forte tempête de neige s'est abattue sur le centre et le sud-ouest des Etats-Unis, immobilisant des centaines d'automobilistes et faisant au moins onze morts.

COLMAR. — Un réseau de trafiquants d'armes a été démantelé par la police dans le sud de l'Alsace. Des fusils-mitrailleurs, une cinquantaine de pistolets, des fusils de chasse et une importante quantité de munitions ont été saisis à Guebwiller, Thann, Fellerling et des localités de l'agglomération de Mulhouse.

ROME. — Les carabinieri et la police italienne ont démantelé un réseau italo-colombien de trafic de cocaïne, arrêtant plusieurs respon-

sables et confisquant cinq kilos de cocaïne pure.

SÉOUL. — Arrivée hier à Séoul en provenance de Bahrein, la mystérieuse femme soupçonnée d'être impliquée dans la disparition d'un Boeing des Korean Air Lines (KAL) a aussitôt été emmenée par des officiers du renseignement sud-coréens pour interrogatoire, a indiqué le ministère des Affaires étrangères.

RIO DE JANEIRO. — Un avion de l'armée de l'air brésilienne s'est abîmé dans la mer au large de la côte atlantique dans le nord-est du pays avec 29 personnes à bord, qui sont toutes présumées mortes, a rapporté l'armée de l'air hier.

PROCÈS. — Le seul survivant du commando qui a tué 16 personnes à l'aéroport Fiumicino de Rome en décembre 1985 a déclaré, hier à l'ouverture de son procès, qu'il n'avait pas renoncé à

la lutte armée et il a accusé les agents de sécurité israéliens d'être également responsables de la mort des victimes.

RÉFUGIÉS. — L'affaire des 15 réfugiés iraniens et turcs expulsés de France au Gabon est entrée dans «une phase très délicate», a indiqué mardi à Genève le porte-parole du Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR). Quatorze de ces 15 réfugiés, expulsés lundi dernier par les autorités françaises, ont entamé une grève de la faim. Plusieurs d'entre eux ne boivent même pas. Deux de ces derniers seraient dans une «situation critique».

MINATITLAN. — Plus de 200 personnes ont été intoxiquées et des milliers de personnes évacuées lundi à la suite d'une fuite d'acrylo-nitrile dans un complexe pétrochimique de Minatitlan (400 km à l'ouest de Mexico).

Liquidation totale
 VENTE DE L'USINE PAR LE PROPRIÉTAIRE
 Autorisée par la préfecture du 23 oct. au 31 janv.

RABAIS: 30/50%
SALONS PAROIS

Chambres à coucher

MEUBLES GRABER
 RUE DE LA SERRE 116
 EX-USINE MOVADO

Petits meubles
 Paris

Fêtes de Noël



Vos TC sont de la fête

Un bus-consigne à portée de main

Jeudi 17 et mardi 22 décembre ouverture nocturne des magasins, les TC vous imaginent... des cadeaux plein les bras!

Une idée-cadeau pour tous

Depuis le 1^{er} décembre: vente des abonnements nouvelle formule, les TC vous proposent... des courses à la carte!

Leur solution:

un bus-consigne stationné à l'ouest de la Place Sans-Nom (rue J.-P. Droz), entre 16 h 00 et 22 h 30. Laissez-y vos paquets encombrants!

Leur suggestion:

un bon-cadeau pour trajets illimités, économiques. Offrez utile, roulez TC!

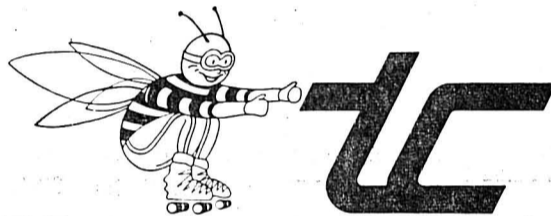
Je commande un bon-cadeau TC (contre bulletin de versement)

Nom: _____

Adresse: _____

Valeur du bon/Fr.: _____

A retourner aux TC, avenue Léopold-Robert 77 ou téléphoner au N° 23 21 12



adéqua

IDÉES CADEAUX

Machine à café
Rio d'oro automatica
 tout automatique, elle comble tous les vœux
899.-

Machine à café
Rio jeunesse
 la machine espresso avantageuse
199.-

Sécurité dans le ménage avec le fer à vapeur
Sensomatic
155.-

Nocturnes jusqu'à 22 heures
jeudi 17 et mardi 22 décembre
 Heures d'ouverture du magasin pendant les fêtes:
 24 décembre, 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures. Réouverture, 28 décembre dès 8 heures. Du 31 décembre à 12 heures au 3 janvier, fermé. Réouverture, 4 janvier dès 8 heures.
 A votre service 24 heures sur 24.
 Dépannage en dehors des heures de bureau: ☎ 039/23 10 17

SERVICES INDUSTRIELS
MAGASIN DE VENTE
 COLLÈGE 33 - ☎ 039/271105 ou 039/283838

immobilier

A louer pour début janvier
appartement 2 pièces
 tout confort, près de la gare.
 Fr. 500.-
 ☎ 039/23 29 20, heures des repas

Caisse de pension cherche
immeuble locatif
 état indifférent.
 Ecrire sous chiffres 87-705 à ASSA Annonces Suisses SA, fbg du Lac 2, 2001 Neuchâtel

A vendre au Point du Jour
appartement 6 pièces
 avec garage, cheminée de salon, situation magnifique.
 Ecrire sous chiffres PP 19322 au bureau de L'Impartial

Renommé depuis 1956

RÉFECTION ET CONSTRUCTION DE CHEMINÉES
 en tubes inox de fabrication suisse (systèmes RUTZ et OBRIST).
10 ans de garantie.
 Capes antirefoulantes, ventilateurs de cheminées, etc.
 Devis sans engagement.
 ☎ 038/25 29 57
 112, rue des Parcs
 2006 Neuchâtel

Obrist & CO

QUIETAS
 PROMOTION & IMMOBILIER

Cherchons à acquérir
IMMEUBLES LOCATIFS
 de moyenne ou grande importance à rénover ou de construction récente.
 Toute proposition sera étudiée par nos spécialistes.

LE CHÂTEAU
 2034 PESEUX
 TÉL. (038) 31.18.00

BIJOUTERIE - HORLOGERIE

Le diamant
 Avenue Léopold-Robert 41
 La Chaux-de-Fonds

LONGINES RADO swatch ZENITH

ADAM

DES OEUFS BROUILLÉS OU DE LA GLACE POUR TERMINER LE REPAS ?

DE LA GLACE !

OULÀ... IL SEMBLE QU'IL N'Y EN A PLUS!

SADIQUE!

1-30

© COSMOPRESS, GENEVE

Le fisc n'abolit pas le mariage

Mais le National renverse la vapeur pour les divorcés

«Nous avons adopté un nouveau droit matrimonial, nous n'avons pas aboli le mariage». Le libéral vaudois Jean-François Leuba a fait mouche, hier matin, devant le Conseil national.

Les députés ont en effet clairement refusé la taxation séparée des conjoints, au nom de la «solidarité conjugale». Mais surtout, le National a volé au secours des pères (généralement) divorcés. Et ils ont donné un petit coup de pouce aux propriétaires pour leur éviter les répercussions fiscales de la spéculation financière.

Rejetée lundi, avant l'entrée en matière, la taxation séparée des conjoints n'a pas eu plus de chance mardi, lors de la discussion de détail. L'indépendant zurichois Walter Biel proposait, lui, une séparation pure et simple de l'imposition dans la famille. La socialiste Lilian Uchtenhagen défendait, elle, une séparation partielle jusqu'à un montant de 20.000 francs pour le second salaire. «Un coup de pouce et une reconnaissance pour le double métier des femmes qui travaillent», a plaidé la conseillère nationale.

SOLIDARITÉ CONJUGALE

«Vous favorisez surtout les familles qui ont un double revenu, face à celles où la femme reste à la maison», lui a rétorqué Otto Stich. Le ministre des Finances avait d'autant plus d'objections à faire valoir que la séparation de l'imposition priverait la Confédération de 340 millions.

La chronique fédérale de

YVES PETIGNAT

La proposition de Walter Biel, malgré le soutien de la radicale zurichoise Lili Nabholz, la présidente de la commission féminine, n'avait guère de chances. Philippe Pidoux, puis Jean-François Leuba ont démontré que le système provoquerait autant d'injustices voire plus qu'aujourd'hui, en permettant notamment tous les abus pour les indépendants. D'ailleurs, aucun canton ne l'applique.

«Le mariage, a dit Otto Stich, c'est un partenariat voulu. C'est la moindre des choses que l'on fasse front en commun». A deux contre un (106 à 55), les propositions de



La socialiste Lilian Uchtenhagen, à droite, en discussion avec la radicale Verena Sperry. (Bélino AP)

Lilian Uchtenhagen et de Walter Biel ont échoué. Elles n'ont fait des voix qu'à gauche et chez les indépendants.

Le National a d'ailleurs maintenu le principe de la solidarité face à la facture fiscale. Avec cette réserve qu'il n'est pas question de prendre sur la fortune de l'un pour payer les impôts de celui qui est en faillite.

DIVORCE: ON RENVERSE

Modification fondamentale pour les pensions alimentaires. Jusqu'à présent, a expliqué Otto Stich, il n'était pas possible pour les conjoints divorcés de déduire leur contribution d'entretien. Cela valait au ministre des Finances des milliers de plaintes, de pères souvent, sur l'injustice d'être taxés sur un salaire fictif.

Lilian Uchtenhagen, pour préserver celui qui a la garde des enfants, la femme en général, proposait, comme le Conseil des Etats, de distinguer entre la pension pour l'ex-conjoint et la contribution d'entretien des enfants. Le versement entre ex-conjoints aurait pu être déduit par celui qui verse et imposé à celui qui en bénéficie, mais pas la contribution des enfants.

La droite et Otto Stich y étaient opposés: il est logique que celui qui paie puisse tout déduire et que celui qui reçoit déclare. «Autrement, c'est prolonger une injustice, on veut punir les hommes une deuxième fois pour leur divorce», a estimé Otto Stich. Malgré le soutien de quelques démocrates-chrétiens, la proposition de Lilian Uchtenhagen n'a recueilli que 68 voix, contre 84 à celle du Conseil fédéral.

Petit arrangement pour les familles monoparentales, notamment celles où une mère divorcée a la charge des enfants, elles bénéficieront du même système d'imposition que les autres familles, plus favorable.

PROPRIÉTAIRES

Coupe de pouce du National, aussi pour les propriétaires. Comme jusqu'à présent, ils seront imposés sur la valeur locative du logement qu'ils occupent. Mais on modulera en fonction de conditions locales et de l'occupation effective. Autrement dit, pas question de faire payer très lourdement, au point d'obliger à vendre, pour une maison («victime» de la spéculation dans le quartier et donc de la hausse générale des valeurs locatives du coin.

Otto Stich aurait préféré conserver le système actuel, qui ne fait en principe pas de cadeaux, en partant de la constatation que dans presque tous les cantons la valeur locative est bloquée en dessous de la réalité.

Mais le Parlement n'a pas voulu faire bénéficier d'avantages identiques les locataires victimes de loyers trop pesants comme le désirait le socialiste Moritz Leuenberger.

Il y a une législation sur la surveillance des loyers et des aides cas par cas, a plaidé Sergio Salvioni, le rapporteur de langue française.

Enfin, à deux contre un toujours, le Parlement s'est montré toujours plus libéral: pas d'imposition sur les intérêts de capitaux placés au titre de la prévoyance («non liée») ou sur les dividendes d'actions gratuites.

Hier matin, Otto Stich a pourtant plus souvent compté sur la droite que sur son propre parti pour remplir ses caisses. Sauf lorsqu'il s'agissait des dividendes de capitaux.

Pour la taxation des personnes morales, il faut s'attendre à ce que le Parlement se montre plus réticent.

Y. P.

Hindelbank: terroriste bientôt libérée

Gabriele Tiedemann, qui avait sévi à Fahy, épouserait un Suisse

La libération conditionnelle de l'ex-terroriste Gabriele Tiedemann, détenue au pénitencier de Hindelbank (BE), est proche. Il n'est pas encore certain que cette Allemande de 36 ans sera extradée en RFA.

L'avocat zurichois de l'ancien membre de la Fraction Armée Rouge a en effet déclaré mardi qu'il avait téléphoné au Tribunal fédéral pour demander que sa cliente puisse se marier avec un Suisse et qu'elle ne soit par conséquent pas extradée. Ce mariage est actuellement bloqué en raison de l'opposition des autorités municipales zurichoises.

«Mme Tiedemann sera libérée conditionnellement à la mi-décembre. Les autorités bernoises la remettront ensuite à la Confédération en vue de l'extradition», a indiqué le porte-parole du Département fédéral de justice et police Joerg Kistler. Celui-ci a refusé de préciser la date de libération de l'ex-terroriste.

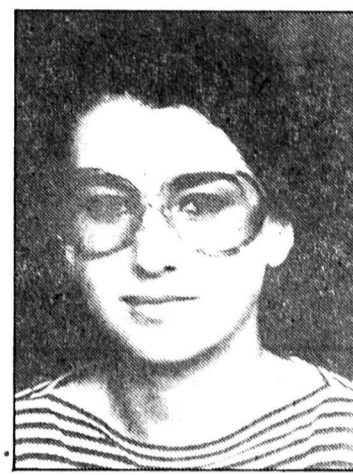
En décembre 1977, l'ex-terroriste, qui s'appelait alors Gabriele Kroecher-Tiedemann et voyageait en compagnie d'un autre membre de la Fraction Armée Rouge, l'Allemand Christian Moeller, a tiré sur deux douaniers à Fahy (JU), près de Porrentruy, les blessant grièvement. Elle a été condamnée à 15 ans de réclusion.

Le Tribunal fédéral a approuvé des demandes d'extradition allemandes à deux reprises, à la fin des années 70 et au début des années 80. Gabriele Kroecher risque d'être condamnée à une peine de six ans et quatre mois dans son pays d'origine où elle a également commis des actes terroristes.

Gabriele Tiedemann a accompli les deux tiers de sa peine. Elle sera libérée pour bonne conduite et compte tenu du préavis favorable des autorités judiciaires bernoises, a expliqué l'avocat de l'Allemande, Roland Gmuer. Gabriela Tiedemann a «véritablement changé», selon le Zurichois.

Il y a environ deux semaines, Roland Gmuer a demandé aux autorités fédérales de ne pas accorder l'extradition en raison de nouvelles circonstances. L'avocat a fait recours au Tribunal fédéral à la suite du refus de Berne.

Au centre de cette bataille juridique se trouve le mariage de Gabriele Tiedemann avec le Suisse



Gabriele Kroecher-Tiedemann. (Bélino AP)

Jan Matthias Morgenthaler, 31 ans, ancien journaliste de l'hebdomadaire zurichois «WochenZeitung».

Annoncé au début de cette année, ce mariage a suscité une opposition des autorités municipales zurichoises qui soupçonnent une manœuvre pour éviter l'extradition. Cette affaire est encore pendante devant le Tribunal de district de Zurich.

UNE ESPÈCE DE COURSE

Roland Gmuer pense qu'il existe aujourd'hui «une espèce de course» entre les autorités fédérales qui tiennent à l'extradition et le mariage qui empêcherait éventuellement le départ de l'ex-terroriste vers la RFA. Le Tribunal fédéral devrait se prononcer relativement vite sur la suspension provisoire de l'extradition, estime l'avocat.

Aux Etats

Le Conseil des Etats a consacré mardi la première partie de sa séance à des problèmes ferroviaires. Il a approuvé sans opposition le budget des CFF pour 1988. Un budget équilibré, grâce au nouveau mandat de prestations qui prévoit que la Confédération supporte les dépenses pour l'infrastructure (121 millions). (ats)

On s'est trouvé «une formule»

Réunion Jean-Pierre Hocké - Peter Arbenz

Après les méchancetés échangées entre Genève et Berne à propos du durcissement de la politique suisse d'asile, une petite réunion organisée en toute discrétion jeudi dernier dans un grand hôtel bernois aurait permis d'enterrer en bonne partie la hache de guerre.

Jean-Pierre Hocké, Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés (HCR) s'est en effet rendu ce jour-là dans la ville fédérale afin d'y rencontrer plusieurs représentants des services fédéraux s'occupant de l'asile et notamment Peter Arbenz, délégué du Conseil fédéral aux réfugiés. Selon ce dernier, cette réunion aurait permis de trouver «une formule».

Une enquête de

Roger de Diesbach

Une formule? Interrogé à ce sujet, Peter Arbenz répond: «Nous

voulons éviter de nouveaux différends. On a décidé de se téléphoner à l'avenir si des problèmes surgissent. Cela nous permettra de ne pas nous exposer l'un et l'autre aux mass media. Mais nous avons également discuté de nombreux autres points.»

DES MOTS DURS

Au début décembre, Jean-Pierre Hocké s'était déclaré «gravement préoccupé» par les nouvelles ordonnances suisses sur l'asile qu'il avait qualifiées «d'évolution restrictive». Le HCR a été surpris de découvrir dans les ordonnances fédérales la disposition qui prévoit que le demandeur d'asile pris alors

qu'il tente d'entrer illégalement en Suisse est remis par la police du canton aux autorités du pays voisin. Sur le plan des refoulements et des auditions, le HCR recommandait une procédure prudente qui évite les drames.

Immédiatement, Peter Arbenz dit «Monsieur Réfugiés» rejetait les accusations du Haut-Commissaire, rappelant que les ordonnances ne faisaient qu'exécuter ce que le peuple a décidé lors du vote de la loi sur l'asile.

Le lundi 7 décembre, la conseillère fédérale Elisabeth Kopp affirmait au Conseil national que «Jean-Pierre Hocké s'est permis une immixtion intolérable dans les affaires internes de la Confédération». Mme Kopp déclarait cependant que des contacts suivis existaient entre le Conseil fédéral et le HCR et que Berne tenait à maintenir de bonnes relations.

Après ces mots, le Haut-Commissaire a donc rencontré «Monsieur Réfugiés» jeudi dernier à Berne. Peter Arbenz commente: «Nous avons eu une longue discussion dans un climat constructif. Nous avons trouvé une solution pour éviter de nouveaux incidents publics. Bien sûr, il existe toujours des divergences. Mais vous savez, Jean-Pierre Hocké et moi nous entendons toujours lorsqu'on discute ensemble!»

Mais ces divergences? Peter Arbenz répond: «Elles proviennent d'un malentendu: lorsque le Haut-Commissaire parle de réfugiés, il s'agit vraiment de réfugiés. Or, ceux qui viennent chez nous sont principalement des migrants économiques.»

Mais que dit Jean-Pierre Hocké de cette réunion? Il confirme ce «tour d'horizon» effectué «en privé» avec Peter Arbenz. C'est tout. (BRI)

LA SUISSE EN BREF

URDORF. — «Le plus grand camion à ordures de Suisse» a été mis en service à Martigny. Il s'agit d'un engin de conception entièrement nouvelle, sorti des ateliers Ochsner à Urdorf près de Zurich. Ce camion a une capacité de 26 mètres cubes de déchets,

alors que les camions actuels en service en Suisse ne peuvent contenir que 22 mètres cubes.

BERNE. — De nombreuses personnalités, dont une trentaine de parlementaires fédéraux, ont signé une pétition de la «coordi-

nation suisse asile» remise mardi au Conseil fédéral, aux gouvernements cantonaux et au Parlement nouvellement élu.

VEVEY. — L'auteur d'un crime crapuleux commis dans la nuit du 19 novembre 1986 à La Tour-de-

Peilz (VD) comparait depuis mardi devant le Tribunal criminel de Vevey, sous l'inculpation d'assassinat. Agé de 18 ans à l'époque, ce jeune homme avait tué de quatre-deux coups de couteau un aide-concierge de 39 ans, qui l'avait accueilli dans son studio.

L'inquiétude règne

L'avenir des fromages suisses en France est très menacé

L'avenir des fromages suisses en France inquiète sérieusement les fromagers d'Helvétie après le boycottage général décrété par une grande surface proche de Nancy (Est de la France).

Le représentant outre-Jura de l'union suisse du commerce du fromage (USCP), M. Philippe Collet parle du «syndrome du fromage», un processus «terriblement dangereux» qui pourrait faire tache d'huile et mettre en péril, selon lui, toute une branche de l'économie aussi bien en Suisse qu'en France.

Aujourd'hui encore la France et la Suisse sont divisées sur le dépistage de la listéria monocytogène. Si des contacts existent entre l'ambassade de France, à Berne, et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ce dernier n'en a pas encore eu directement avec le Ministère de l'agriculture, à Paris, afin de trouver un langage commun.

Au ministère français de l'agriculture, le Dr Yves Saurais affirme que la France s'est alignée sur le plan d'analyses mis au point par les Américains, après l'épidémie de listériose qui avait coûté la vie à 50 personnes, en Californie, en juin 1985. Or, souligne le Dr Saurais, «les Américains réputés-tatillons dans le domaine du contrôle ali-

mentaire, font confiance à nos analyses (...)

Nous n'avons aucun problème avec nos exportations de fromages à destination des Etats-Unis.

Même son de cloche à Berne à l'Office fédéral de la santé publique où le Dr Hans Schwab, affirme, lui aussi, que la Suisse applique la méthode américaine «légèrement modifiée». L'adjoint du chef de la Division du contrôle des denrées alimentaires souligne cependant que ladite méthode ne quantifie pas la listéria monocytogène (la seule des sept souches de listéria qui soit pathogène). «Elle fournit une réponse négative ou positive». (ats)


Vous le savez?
dites-le nous...

L'Impartial

039/211.135

Parfums pour ELLE

- ARMANI
- DANIEL AUBUSSON Histoire d'Amour
- AZZARO 9
- ARDEN Cabriole - Blue Grass
- BALENCIAGA Prélude - Michella
- BALMAIN Ivoire
Jolie Madame - Vent Vert - Miss
- BLAU GOLD
Tosca - 4711 - Jacaranda
Janine D - My Melodie - Poésie
- CACHAREL Anaïs-Anaïs - Loulou
- CAPUCCI Yendi
- CARDIN Choc - Maxim's
- CARON
Infini - Fleurs de Rocaille - Eau Nocturne
- CARVEN
Robe d'un Soir - Ma Griffe
Madame
- CARTIER Must - Panthère
- CHANEL No 5 - No 19 - Cristalle - Coco
- CHARLES BROSSEAU Ombré Rose
- CHARLES JOURDAN Votre - Un Jour
L'Insolent
- CLINIQUE Aromatics Elixir
- COURRÈGES Empreinte - In Blue
- ALAIN DELON Le Temps d'Aimer
- DIOR Diorella - Miss Dior
Diorissimo - Dioressence - Poison
- SACHA DISTEL La Belle Vie
- ETIENNE AIGNER
C'est Moi - Sport Fragrance
Super Fragrance - Provocation
- GALANOS de Galanos
- GIANFRANCO FERRE
- GIVENCHY
Isatis - L'Interdit - III - Eau
- GRÈS Cabochard
- GUCCI 3
- GUERLAIN Nahema - Parure
Chamade - Mitsouko - Chant
d'Arôme - Shalimar - Jicky -
Vol de Nuit - Heure Bleue
Jardin de Bagatelle, etc
- GUY LAROCHE
Fidji - J'ai osé - Clandestine
- HERMES Calèche - Amazone - Eau
Parfum d'Hermès
- JACOMO Silences - Rare
- JEAN D'ESPÈRE
Bal à Versailles - Sheherazade
- JUVENA Nitchevo - Sarabé - Fleurance
- K DE KRIZIA
- ANNE KLEIN Anne Klein - Anne Klein II
- LAGERFELD Chloé - K L
- LANCÔME
Ô - Magie Noire - Trophée
Ô Intense
- LANVIN
Arpège - Clair de Jour
- ESTÉE LAUDER
Alliage - Cinnabar - Estée
Private - White Linen - Beautiful
Azurée - Youth Dew, etc
- LEONARD
Fashion - Eau fraîche - Tamango
Balahé
- MONTEIL Royal Secret
- NIKI DE SAINT-PHALLE
- MICHELINE B
- MING DE DINASTY
- MISSONI
- MOLYNEUX Vivre - Quartz - Gauloise
- CLAUDE MONTANA Montana
- PASCAL MORABITO Or Noir
- NINA RICCI
Farouche - L'Air du Temps
Capricci - Fleurs de Fleurs - Nina
- OSCAR DE LA RENTA Ruffles
- PACO RABANNE
Calandre - Métal - La Nuit
- PATOU
Joy - 1000 - Eau - Ma Liberté
- PALOMA PICASSO
- PARFUMS CARRINGTON
Forever Kristle
- REVILLON
Detchema - Turbulence
- REVLON Jontue - Charlie - Moon Drops
- ROCHAS
Byzance - Madame - Femme
Eau - Mystère - Lumière
- ROGER GALLET Extra Vieille - Open
- RUBINSTEIN Blazer - Barynia
- JEAN-LOUIS SCHERRER Scherrer II
- SISLEY Eau de Campagne
- TRUSSARDI
- TED LAPIDUS Création
- UNGARO Diva - Senzo
- VAN CLEEF ET ARPELS First - Gem
- VALENTINO
- WEIL Chunga - Zibeline - Antilope
Weil de Weil - Eau de Fraîcheur -
Bambou
- WORTH Je Reviens
- YVES ST LAURENT Opium
Rive Gauche - Y - Paris
- GIANNI VERSACE
- NOUVEAUTÉS
- MA LIBERTÉ Jean Patou
- RUFFLES Oscar de La Renta
- BYZANCE Rochas
- LOULOU Cacharel
- SENZO Ungaro
- JARDIN D'AMOUR Max Factor
- ANNE KLEIN II
- BASILE
- FENDI
- NINA Nina Ricci
- L'EAU DE PARFUM Arpège
- RAPHAEL No 1-2-3

Double chèques fidélité 
+ cadeau de fin d'année



PARFUMERIE DUMONT DE L'AVENUE

Av. Léopold-Robert 53,
☎ 039/237 337

**Vous ne l'avez pas trouvé à La Chaux-de-Fonds ?
Mais, l'avez-vous demandé à la
PARFUMERIE DUMONT DE L'AVENUE ?**

Jeudi 17 et mardi 22 décembre, ouverte sans interruption de 10 à 22 heures

Petit Papa Noël
n'oublie pas
ma Butec
merci!



butec
QUELLE TOUCHE

Butec 2000 Machine électronique pour le bureau et la maison. Câble intégré et couvercle de clavier en font une portable idéale. **Fr. 595.-**

Butec 3000 Machine électronique pour le bureau et la maison. Y compris valise. **Fr. 695.-**

Butec 4000 Traitement de texte pour chacun. 13000 signes de mémoire et 50 fichiers. Protection des données. Display de 20 signes. Exclutif: Informations d'utilisation en français dans le display. **Fr. 990.-**

Reymond
LA CHAUX-DE-FONDS Rue de la Serre 66
☎ 039/23 82 82

Nocturnes: le 16 et 21.12.87
jusqu'à 21 heures, chez
TapOrient
carnier 038/53 32 25

L'Impartial

Bulletin de souscription

Je désire m'abonner:

3 mois Fr. 47.—
 6 mois Fr. 89.50
 12 mois Fr. 172.—

Cocher ce qui convient

Nom et prénom: _____

Domicile: _____


NP Localité: _____

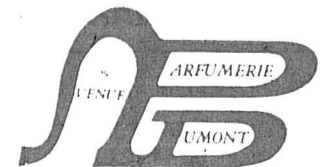
Signature: _____

A retourner à «L'Impartial», 2301 La Chaux-de-Fonds

Parfums pour LUI

- ARMANI
- ARAMIS
- ANTEUS
- ALAIN DELON
- ARDEN FOR MEN
- AQUA BRAVA
- AQUA DI SELVA
- AZZARO
- ETIENNE AIGNER
- BALAFRE
- BEL AMI
- BORSALINO
- BLACK LABEL
- BOGART
- BOSS HUGO BOSS
- BURBERRYS
- CACHAREL
- CANADA CEDAR
- CAPTAIN
- CARDIN
- CARON
- CARVEN
- CHANEL
- DERBY
- DRAKKAR NOIR
- DAVIDOFF
- EAU SAUVAGE
- EQUIPAGE
- FABERGE
- GAINSBORO
- GENTLEMEN
- GIANFRANCO FERRE
- GIVENCHY XERIOUS
- GREEN WOOD
- GRÈS
- GREY FLANNEL
- GUCI
- HABIT ROUGE
- JOURDAN
- JULES
J.H.L.
- JACOMO
- JUVENA MENS STYLE
- KOUROS
- KRIZIA UOMO
- LACOSTE
- LAGERFELD
- LAPIDUS
- LEONARD
- MACASSAR
- MARK GROSS
- MISSONI
- NOMADE
- OLD SPICE
- OSCAR DE LA RENTA
- PACO RABANNE
- PATOU
- PORTOS
- PHILEAS
- QUORUM
- REVILLON
- ROMANOF
- ROCHAS
- RODOLPHE DEVILLE
- ROGER GALLET
- ROYAL COPENHAGEN
- SAGAMORE
- SILVER
- SANTOS
- SANDALWOOD
- SIGNORICCI
- SIR
- TUSCANY
- TABAC
- TRUSSARDI
- VAN CLEEF ET ARPELS
- VAN GILS
- VETIVER
- WEIL
- WORTH
- YATAGAN
- YVES ST LAURENT
- VERSACE
- NOUVEAUTÉS
- BOSS SPORT D'HUGO BOSS
- EBENE BALMAIN
- POLO RALF LAUREN
- SALVADOR DALI
- LIQUITOS DELON
- LUIGI COLANNI
- ROMANOF
- TED LAPIDUS

Double chèques fidélité 
+ cadeau de fin d'année



PARFUMERIE DUMONT DE L'AVENUE

Av. Léopold-Robert 53,
☎ 039/237 337

L'hiver est à la porte,
repreons les bonnes habitudes!

tous les jeudis

pot-au-feu garni

tous les vendredis et samedis

tripes à la neuchâteloise

en proposition cette semaine

moules marinière



M. et Mme
Zumbrunnen-Darbre
☎ 039/23 12 21

**Buffet
de la Gare**
la Chaux-de-Fonds

L'EMPORIUM ORIENTAL

produits exotiques

Numa-Droz 108
La Chaux-de-Fonds - ☎ 23 07 55

Pour embellir vos tables de
fin d'année et faire plaisir à
vos proches ainsi qu'à vos
amis,

grand arrivage de produits
alimentaires et artisanat
d'Extrême Orient,
services à thé et à café,
vases, services à saké, rice
cooker, wooks, sculptures
en liège et toujours nos
fruits et légumes frais

jeudi 17
et mardi 22 décembre
NOCTURNE
jusqu'à 22 heures

Samedi 26 décembre fermé

Nicole Desales vous souhaite à tous de
joyeuses fêtes de fin d'année

Vinothèque
Vins et liqueurs fines




Ouverture:
lundi à vendredi,
de 8 à 12 heures
et de 14 heures
à 18 h 30.

Mercredi
après-midi:
fermé.

Samedi:
de 8 heures
à 12 h 30
et de 13 h 30
à 16 h 30

passage Léopold-Robert 6 - La Chaux-de-Fonds
☎ 039/28 35 16

 Place de la Carmagnole

vous présente
les grands crus de

- Caves du Château d'Auvernier
- Les enfants d'Aloys de Montmollin
- Orsat Vins, Martigny
- Bouchard Père & Fils, Au Château, Beaune
- M. Chapoutier SA, Tain-L'Hermitage
- Ginestet SA, Bordeaux
- G. Mainguet & Fils, Belleville-sur-Saône
- Cave vinicole d'Eguisheim, Wolfberger, Alsace
- Champagne Germain, Rilly-la-Montagne, Reims

Jeudi 17 décembre:
Nocturne jusqu'à 22 heures

La libéralisation de 1988 se prépare

Les PTT neuchâtelois sont prêts

Dans ce que l'on peut logiquement appeler la décennie de la télécommunication, il manquait un élément important en Suisse. La libre concurrence. Dès le 1er janvier 88, le monopole des PTT va s'assoupir. Pas au point de voir des appareils étrangers envahir le marché, mais c'est un premier pas. La Direction d'arrondissement des télécommunications de Neuchâtel a présenté hier les dernières nouveautés de la grande régie.

L'évolution rapide des télécommunications ne laisse personne indifférent. Et surtout pas les professionnels de la branche! En cette fin d'année, M. André Rossier, directeur de la Direction d'arrondissement des télécommunications (DAT) de Neuchâtel a souhaité présenter la gamme complète des appareils proposés par les PTT. Pour la presse d'une part, mais surtout pour le public. Trois journées portes-ouvertes sont ainsi programmées: Jeudi 17 déc. 18 heures - 21 h 30, samedi 19 9 heures - 15 h 30 et mardi 22 18 heures - 21 h 30. En plus des démonstrations, les experts donneront tous les conseils voulus. Ces journées sont organisées au Centre d'information DAT, rue du Temple-Neuf 11 à Neuchâtel.

C'est dans ce même Centre que H. Rossier et ses collaborateurs, MM. Javet, chef de la nouvelle

division de la clientèle, Jan responsable actuel de cette division et Volery, chef du nouveau service conseil-marketing, ont brossé un bref aperçu du climat futur du marché des télécommunications de 1988.

Rappelons brièvement que la libération ne touchera que le second appareil, le premier restant de la seule compétence des PTT. Ce second téléphone sera disponible auprès de divers revendeurs. Depuis avril, les PTT ont été désignés pour contrôler le bon fonctionnement des postes en attente d'homologation. Sur les 40 appareils présentés, seuls 10 ont obtenu le «visa» pour janvier 88. Autant dire que l'invasion étrangère n'est pas encore un péril pour notre régie fédérale! De plus, ces téléphones sont très classiques et ne devraient pas apporter un plus indéniable par rapport aux fameux Tritel ou autres Elm.

PUBLICITÉ

Avec BEOVISION LX, vous avez aujourd'hui ce qui ira de soi demain.



Bang & Olufsen

TELE FAVRE

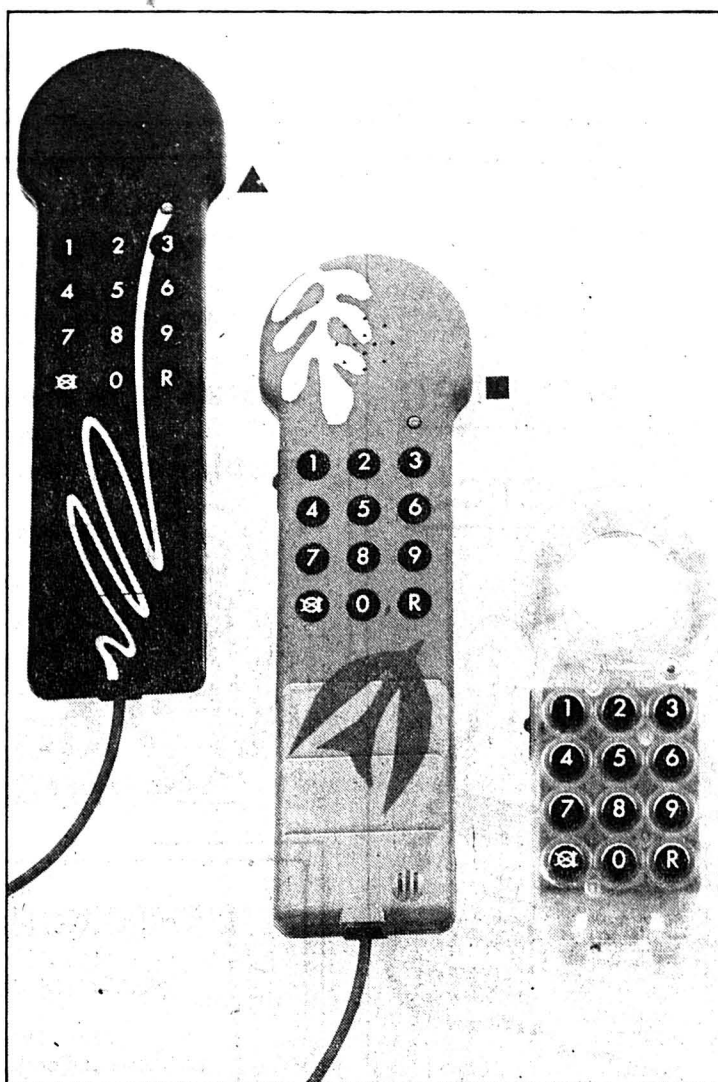
LA CHAUX-DE-FONDS
Av. Léopold Robert 38
Tél. 039/23 83 53

UN MARCHÉ DE 1500 POSTES

Pour Neuchâtel, la DAT assurera 6 points de vente. Toute la gamme PTT sera disponible. «Nous n'entendons pas simplement être présents sur ce marché, nous espérons bien récolter les 2/3 des commandes déclare M. Rossier. Chaque année nous enregistrons dans l'arrondissement 2500 nouveaux abonnés pour environ 4000 postes. Il y a donc 1500 «second» téléphone à se partager!»

LE 135, UN NOUVEAU NUMÉRO

Dans cette vente d'appareils, il faut noter la création du No 135, le Télémarketing PTT, synonyme de facilité et de rapidité dans l'acquisition. Ce service travaille selon le principe «commandé aujourd'hui, livré demain». Ce nouveau numéro occupera plus de 10 téléopératrices à temps partiel, il est installé à Peseux et dessert toute la Suisse romande.



Disponible pour 89,90 francs en second appareil, le Swistel est le dernier né de la famille des PTT. Articulé, avec son look branché, il devrait plaire aux jeunes.

Une nouvelle division spécifique de la clientèle a donc été créée à la DAT Neuchâtel. Afin de pratiquer un marketing encore plus performant, soutenu par des études de marché et des contrôles d'efficacité, de nouveaux moyens en personnel et financiers seront mis à disposition. Toutes ces mesures permettront, sans aucun doute, d'améliorer le service à la clientèle.

LES ARGUMENTS DE VENTE

Du reste, le service à la clientèle est un des éléments de poids qu'invoquent les PTT: «Dans l'optique de cette nouvelle concurrence, nous possédons des arguments qui devraient convaincre nos clients: 2 ans de garantie

sur tous les appareils, une qualité établie et reconnue et un service après-vente, précise M. Rossier.»

PAS DE RISQUE POUR LE MONOPOLE

En définitive, le monopole des PTT ne sera pas renversé de sitôt. Nous avons vu que la concurrence ne sera représentée que par 10 appareils «classique», appareils, qui plus est, sont homologués par les PTT! En outre, la vente de téléphones «réservés à l'exportation» devrait baisser, car l'acheteur devra s'engager par écrit à ne pas l'utiliser sur notre territoire. A l'évidence, les atouts sont dans les mains de notre régie.

J. H.

Suisse: grosse baisse

Le revenu des paysans a fortement diminué en 1980

Le revenu des paysans suisses a de nouveau enregistré une forte baisse en 1986. Dans les régions de plaine, les gains journaliers moyens sont descendus à 125 francs (contre 138 francs l'année précédente), alors que dans les régions de montagne, le revenu moyen s'est établi à 82 francs (88 francs) par jour, a indiqué mardi le service allemand d'information agricole (LID).

Ces chiffres proviennent d'une évaluation de la station fédérale de recherche en gestion et techni-

que agricoles de Tänikon (TG) fondée sur l'étude des clôtures de bilan agricoles. Dans les régions de plaine, 2516 exploitations agricoles ont été testées, et 902 exploitations dans les régions de montagne.

Le recul est encore plus grand par rapport à 1984, époque où les agriculteurs de plaine gagnaient encore 162 fr et les paysans de montagne 93 fr par jour. Selon le LID, l'année 1984 était certes considérée comme une année particulièrement bonne. (ats)

Déficit record

Balance des paiements US

Le déficit de la balance américaine des paiements a atteint un record de 43,4 milliards de dollars au troisième trimestre, soit une progression de 5,3 pour cent par rapport au trimestre précédent (41,2 milliards), a annoncé mardi le Département du Commerce. Les Etats-Unis ont accusé un déficit de 600 millions de dollars sur leurs investissements à l'étranger par rapport aux investissements étrangers aux Etats-Unis, a précisé le département. (ats, afp)

L'ÉCONOMIE EN BREF

VIENNE. — Le vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères autrichien, M. Alois Mock, a déclaré que son pays «n'excluait pas d'adhérer à la CEE».

LAIT. — Le marché laitier mondial a montré des signes d'amélioration en 1987 grâce aux efforts entrepris par différents pays pour stabiliser la production de lait et réduire la production de beurre, indique le rapport publié par le GATT à ce sujet. En ce qui concerne le fromage, les volumes sont en légère hausse, mais l'écart entre l'augmentation de la demande et la baisse de l'offre a entraîné un relèvement des prix.

BOSTON. — La Banque de Boston a décidé de ne pas réclamer le remboursement de 200 millions de dollars de prêts à des pays du tiers monde, devenant le premier établissement financier important aux Etats-Unis à renoncer en partie au remboursement de tels prêts.

VOITURES. — Après leur redressement de 7,7% en octobre, les ventes de voitures ont grimpé encore de 14,1% en novembre. 23.030 véhicules ont en effet été livrés à la clientèle le mois dernier. Pour les onze premiers mois de cette année, les ventes se chiffrent à 283.391 unités, soit 0,8% de moins que pour la même période de l'année dernière.

OTTAWA. — Le Canada et les Etats-Unis ont conclu un traité de libre-échange commercial, qui aura pour résultat la suppression des tarifs douaniers subsistant entre les deux pays sur une période de 10 ans à partir du 1er janvier 1989.

ZURICH. — Disponible sur le marché suisse depuis septembre 1984, l'essence sans plomb est de plus en plus vendue dans les stations-service. Selon les statistiques de Shell-Suisse, l'essence sans plomb représente déjà 30 pour cent du total des ventes d'essence en Suisse.

BOURSE

DOW JONES ↑	14.12.87	1932,69
	15.12.87	1941,48

ZURICH ↑	14.12.87	456,8
	15.12.87	460,6

\$ US ↓	Achat	1,31
	Vente	1,34

MÉTAUX PRÉCIEUX

Or	Achat	Vente
\$ Once	491.50	494.50
Lingot	20.900.—	21.150.—
Vreneli	144.—	154.—
Napoléon	129.—	138.—
Souverain \$	114.—	121.—
Argent		
\$ Once	6.78	6.93
Lingot	287.—	302.—
Platine		
Kilo Fr	21.050.—	21.400.—

CONVENTION OR

Plage or	21.300.—
Achat	20.900.—
Base argent	340.—

INVEST DIAMANT

Décembre 1987: 220

A = cours du 14.12.87
B = cours du 15.12.87

Les cours de clôture des bourses suisses sont communiqués par le groupement local des banques

HORS BOURSE

	A	B
Roche b/ice	89500.—	91000.—
Roche 1/10	9025.—	9125.—
Kuoni	22000.—	23000.—

ACTIONS SUISSES

C. F. N. n.	890.—	905.—
C. F. N. p.	—	—
B. Centr. Coop.	880.—	860.—
Crossair p.	1200.—	1225.—
Swissair p.	840.—	870.—
Swissair n.	770.—	800.—
Bank Leu p.	2450.—	2450.—
UBS p.	3075.—	3050.—
UBS n.	575.—	580.—
UBS b.p.	105.—	107.—
SBS p.	361.—	358.—
SBS n.	290.—	290.—
SBS b.p.	300.—	302.—
C. S. p.	2420.—	2395.—
C. S. n.	460.—	462.—
BPS	1710.—	1720.—
BPS b.p.	159.—	159.—
Adia Int.	5800.—	5850.—
Elektrowatt	2950.—	2925.—
Forbo p.	2325.—	2375.—
Galenica b.p.	510.—	530.—
Holder p.	4325.—	4400.—
Jac Suchard	8125.—	8250.—
Landis B	1225.—	1225.—
Motor Col.	1175.—	1175.—
Moeven p.	4100.—	4200.—
Buhrle p.	955.—	980.—
Buhrle n.	210.—	215.—
Buhrle b.p.	210.—	225.—
Schindler p.	3450.—	3500.—
Sibra p.	390.—	390.—
Sibra n.	290.—	290.—
SGS	3175.—	3250.—
SMH 20	—	—
SMH 100	—	—
La Neuchât.	800.—	780.—
Rueckv p.	11850.—	12200.—
Rueckv n.	6100.—	6100.—
W'thur p.	4775.—	4700.—
W'thur n.	2325.—	2350.—
Zurich p.	5125.—	5200.—
Zurich n.	2475.—	2475.—
BBC I-A-	1685.—	1705.—

Ciba-gy p.	2640.—	2550.—	Rockwell	22.—	24.—
Ciba-gy n.	1250.—	1240.—	Schlumberger	38.25	37.75
Ciba-gy b.p.	1490.—	1520.—	Sears Roeb	42.50	45.25
Jelmoli	2100.—	2125.—	Smithkline	61.—	63.50
Nestlé p.	7900.—	7900.—	Squibb corp	75.50	77.50
Nestlé n.	3900.—	3900.—	Sun co inc	67.50	66.50
Nestlé b.p.	1085.—	1100.—	Texaco	48.25	47.—
Sandoz p.	11600.—	11750.—	Uwarner Lamb.	87.—	88.50
Sandoz n.	4475.—	4450.—	Woolworth	41.—	43.75
Sandoz b.p.	1615.—	1625.—	Xerox	71.50	73.75
Alusuisse p.	440.—	445.—	Zenith	18.25	18.75
Corailiod n.	1925.—	1900.—	Anglo am	27.—	27.—
Sulzer n.	3225.—	3300.—	Angold	145.—	137.—

ACTIONS ÉTRANGÈRES

Abbott Labor	59.50	60.50	Aetna LF cas	58.—	59.25
Alcan alu	34.25	36.—	Alcan alu	24.50	25.50
Amaz	52.—	54.50	ATM	36.—	37.50
Amoco corp	87.—	85.25	Basf AG	202.50	205.50
ATL Richf	89.—	86.50	Bayer AG	209.50	210.—
Baker Hughes	17.50	17.25	BMW	352.—	367.—
Baxter	27.75	29.25	Commerzbank	172.50	180.—
Boeing	47.—	47.—	Daimler Benz	486.—	490.—
Unisys	40.25	43.—	Degussa	262.—	262.—
Caterpillar	76.50	79.25	Deutsche Bank	318.—	323.—
Citicorp	22.50	23.75	Dresdner BK	188.—	189.—
Coca Cola	51.50	53.—	Hoechst	205.—	208.—
Control Data	25.—	25.50	Mannesmann	85.50	89.50
Du Pont	106.50	111.—	Mercedes	395.—	395.—
Eastm Kodak	60.50	64.50	Schering	287.50	290.—
Exxon	52.—	51.75	Siemens	300.—	303.—
Gen. elec	57.50	59.75	Thyssen AG	82.50	85.50
Gen. Motors	78.25	80.—	VW	182.—	182.—
Gulf West	90.50	91.—	Fujitsu ltd	11.75	12.—
Halliburton	32.50	31.50	Honda Motor	13.—	13.—
Homestake	25.—	22.75	Nec corp	19.25	20.—
Honeywell	71.50	73.—	Sony	4.60	4.60
Inco ltd	25.25	25.75	Sharp corp	9.90	10.—
IBM	145.50	152.—	Sony	50.25	51.—
Litton	94.50	94.50	Norsk Hyd n.	30.—	29.50
MMM	80.—	83.25	Aquitaine	57.—	57.—
Mobil corp	50.25	49.50			
C2R	82.—	83.—			
Philips Inc	40.—	43.—			
Pfizer	55.25	55.75			
Phil Morris	119.—	121.50			
Philips pet	14.—	13.75			
Proct Gamb	111.—	115.—			

NEW YORK

Aetna LF & CAS	45%	44%
Alcan	27%	27%

Motorola inc	48.—	48%
Polaroid	22%	21%
Raytheon	64%	65%
Ralston Purina	64%	65.—
Hewlett-Packard	54%	55%
Texas instrum	48%	48.—
Unocal corp	25%	24%
Westingh elec	48%	49%
Schlumberger	29.—	28%

TOKYO

Ajinomoto	3320.—	3250.—
Canon	935.—	945.—
Daiwa House	1690.—	1670.—
Eisai	2070.—	2100.—
Fuji Bank	3100.—	3110.—
Fuji photo	3890.—	3850.—
Fujisawa pha	1890.—	1900.—
IBM	1160.—	1180.—
Hitachi	1140.—	1180.—
Honda Motor	1260.—	1290.—
Kanegafuchi	900.—	900.—
Kansai el PW	2910.—	2900.—
Komatsu	626.—	626.—
Makita elct.	1600.—	1630.—
Marui	2820.—	2840.—
Matsush el I	2070.—	2100.—
Matsush el W	1920.—	1940.—
Mitsub. ch. Ma	518.—	516.—
Mitsub. el	542.—	547.—
Mitsub. Heavy	590.—	598.—
Mitsui co	690.—	689.—
Nippon Oil	1100.—	1110.—
Nissan Motr	756.—	766.—
Nomura sec.	3110.—	3060.—
Olympus opt	960.—	970.—
Rico	1150.—	1170.—
Sankyo	1600.—	1630.—
Sanyo elect.	450.—	455.—
Shiseido	1560.—	1550.—
Sony	4950.—	4930.—
Takeda chem.	2920.—	2960.—
Zokyo Marine	1970.—	1960.—
Toshiba	636.—	635.—
Toyota Motor	1810.—	1820.—
Yamanouchi	3850.—	3890.—

BILLETS (CHANGE)

Cours de la veille	Achat	Vente
1 \$ US	1.29	1.37
1 \$ canadien	0.98	1.08
1 £ sterling	2.32	2.57
100 FF	23.25	25.25
100 liras	0.1035	0.1185
100 DM	80.50	82.50
100 fl. holland.	71.50	73.50
100 fr. belges	3.80	4.10
100 pesetas	1.09	1.34
100 schilling aut.	11.45	11.75
100 escudos	0.85	1.15

DEVICES

1 \$ US	1.31	1.34
1 \$ canadien	1.—	1.03
1 £ sterling	2.4050	2.4550
100 FF	23.65	24.35
100 liras	0.109	



Ville de
La Chaux-de-Fonds

Avis à la population

A l'occasion de la réception par le canton de Neuchâtel de M. René Felber, nouveau Conseiller fédéral, les bureaux de l'administration communale, de même que les écoles, seront fermés le

**jeudi après-midi
17 décembre**

CONSEIL COMMUNAL

Immobilier



gestion immobilière sa

Raffinerie I 2000 Neuchâtel Tél. 038/24 22 44

A LOUER

tout de suite ou pour date à convenir

magnifiques appartements

spacieux, tout confort et cuisine agencée. Au Sud-ouest de la ville à proximité des transports publics

3 1/2 pièces, 3e étage

Fr. 835.- + 120.- de charges

3 pièces, 8e étage

Fr. 750.- + 120.- de charges

Téléphoner pour visites au 039/26 65 40



À VENDRE

Pod 2000, Léopold-Robert 12

appartement

Tout confort de 2 1/2 pièces. Orientation ouest. Grande place de parc dans parking souterrain.

Pour traiter: Fr. 30 000.-
Pour visiter, s'adresser à:

GÉRANCE CHARLES BERSET
La Chaux-de-Fonds
Jardinière 87 - ☎ 039/23 78 33

SNGCI

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ NEUCHÂTOISE
DES GÉRANTS ET COURTIERS EN IMMEUBLES

L'Impartial

C E

L'Impartial



Salon Carin
"chez" Lada

Toiletage soigné, avec l'affection en plus

Elizabeth Jacot-Piaget
Numa-Droz 88 ☎ 039/23 53 93

Flambant neuve et froidement calculée.



Nous refusons, pour une fois, de vous parler de style, de performances ou de confort. Car il est parfaitement inutile de s'étendre sur ces vertus premières de l'Uno qui sont les attributs évidents d'une première de sa classe.

Nous préférons plutôt aborder un thème qui se cache sous le capot: cette fameuse Fire «Single Point Injection» (S.P.I.). Voilà quatre mots qui sont le titre d'un nouveau chapitre de l'Histoire de la technologie Fiat.

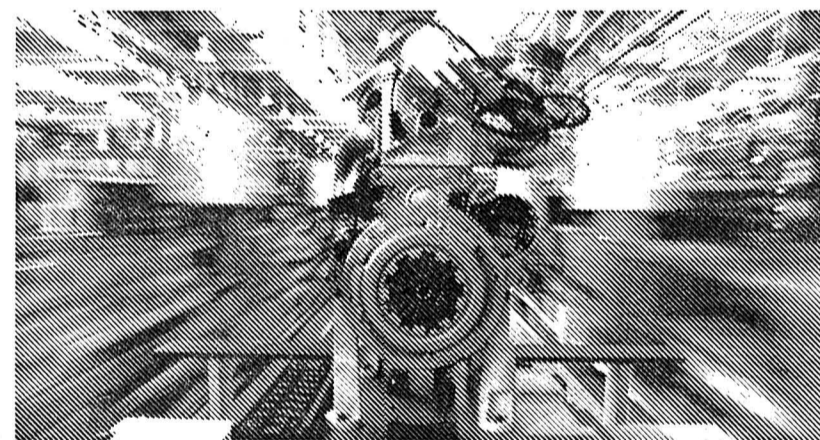
Mais vous ne remarquerez cette évolution qu'au petit «i.e.» désormais associé à l'Uno 45 ou au «S i.e.» accompagnant l'exécution de luxe de l'Uno 45.

Mais vous remarquerez surtout cette évolution lorsque vous enfoncerez l'accélérateur: le moteur Fire, révolutionnaire, monté par des robots, est dorénavant doté de qualités bien supérieures. Un module S.P.I. ultramoderne réalisé par Bosch garde en permanence sous contrôle la perfection du mélange air/essence.

Pour assurer la parfaite homogénéité d'un ensemble parfait, le rapport prix/performance est lui aussi optimal; ce n'est pas, dans ce cas, le résultat d'une créativité technique, mais le résultat d'un froid calcul. Et vous verrez que les nouveaux modèles

Fire à injection électronique d'essence vous sont proposés à un prix incroyablement attrayant.

Financement et leasing avantageux par Fiat Crédit SA. 6 ans de garantie anticorrosion.



Les robots de montage commandés par ordinateur garantissent une absolue précision lors de la création des moteurs Fire.

**Uno i.e. avec Fire.
A partir de fr. 11 950.-**



La nouvelle voie.



Agence officielle:
Agence locale:
Agence locale:

Garage de la Ronde 28 33 33
Garage Sporoto 26 08 08
Garage du Versoix 28 69 88

Le Locle:
Les Breuleux:

Garage Eyra
Garage du Collège

31 70 67
54 11 64

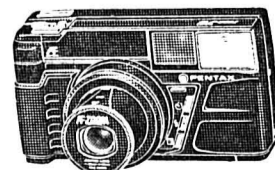
UNIPHOTO SA

LA CHAUX-DE-FONDS:
Photo-Ciné Nicolet
LE LOCLE:
Photo-Ciné Curchod

SAINT-IMIER:
Photo-Ciné Moret
CERNIER:
Photo-Ciné Schneider

L'appareil de l'année

PENTAX



Zoom 70 24x36 compact autofocus avec zoom 35.70

Fr. 498.-



SFX reflex autofocus avec zoom Pentax 35.70

Fr. 960.-

nocturnes 22h.

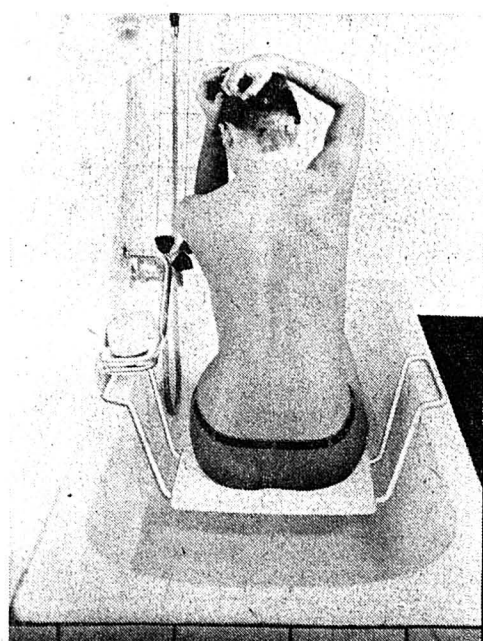
jusqu'à

La Chaux-de-Fonds

Marché **MIGROS** et magasin Do it yourself

Jeudi
17
décembre

Mardi
22
décembre



ATOUT siège pour baignoire

Idéal pour la douche journalière. Les petits se lavent les pieds avec plaisir. Les personnes âgées prendront sans peine un bain. Siège en plastique. Les supports inoxydables (en largeur réglable) sont recouverts de caoutchouc afin de ne pas endommager la baignoire.



La Chaux-de-Fonds
Daniel-Jeanrichard 44

Orthopédie Moderne
Tél. 039 / 23 26 10

PRÊTS PERSONNELS

jusqu'à Fr. 30 000.- en 24 heures.
Discrétion absolue.
☎ 039/23 01 77 de 7 heures à 21 h 30
y compris le samedi matin.

Exposition de meubles anciens

assortie d'un marché aux puces,
tous les vendredis
de 10 à 20 heures.
Un café est offert
à chaque visiteur.
Menuiserie Biedermann, 2616 Renan.

Déménagements Transports - Débarras

B. L'Eplattenier
☎ 039/28 10 29 ou 23 80 59

BARRAUD

 TRANSPORTS
☎ 039/31 22 08
LE LOCLE

CONSULTATION JURIDIQUE DE L'ORDRE DES AVOCATS NEUCHÂTELOIS

La Chaux-de-Fonds: Serre 67
Neuchâtel: avenue DuPeyrou 8
Un avocat pratiquant est à votre disposition pour vous donner tous conseils juridiques et pour vous orienter sur vos démarches les plus urgentes, chaque jeudi de 16 à 19 heures.

avis officiels



Compagnie d'Assurances
Nationale Suisse, à Bâle.
Direction pour la Suisse
romande, à Genève.

Communiqué

La Direction pour la Suisse romande de la Nationale Suisse Assurances, à Genève, informe son honorable clientèle que son agent général à La Chaux-de-Fonds,

M. Florian Matile

atteint par la limite d'âge, cessera d'exercer ses fonctions dès le 31 mars 1988.

Pour lui succéder, elle a fait appel à

M. Yves Huguenin

jusqu'ici agent général adjoint, à qui elle a conféré le titre d'agent général.

Dès le 1er janvier 1988, la raison sociale de sa représentation sera la suivante:

Compagnie d'Assurances Nationale Suisse
Agence générale de La Chaux-de-Fonds
Yves Huguenin
Rue Jardinière 71
2300 La Chaux-de-Fonds
☎ 039/23 18 76

Monsieur Yves Huguenin sera assisté dans ses fonctions au service externe par MM. Joseph Heche, Jacques Kuhne, Serge Roth et Fernando Vazquez, inspecteurs, et au service externe par M. Jean-Robert Nobs, fondé de pouvoir dès le 1er janvier 1988, et par M. Roger Tanner, mandataire commercial.

La Direction romande de la Nationale Suisse Assurances remercie par avance ses assurés de la confiance qu'ils continueront d'accorder à son représentant à La Chaux-de-Fonds, de même qu'à ses collaborateurs.

Nationale Suisse Assurances
Direction pour la Suisse romande

L'annonce, reflet vivant du marché

Feuilleton de «L'IMPARTIAL»

66

Mary Higgins Clark

Un cri dans la nuit

Roman

Traduit de l'américain par Anne Damour
Droits réservés Editions Albin Michel et Sciaky presse, Paris

«Voilà ce qui arrive lorsque l'on épouse une femme au lourd passé, n'est-ce pas?»

Son ton était gentiment moqueur. Emily rit. Mark resta impassible. «Quand la porte se referma sur eux, Jenny monta lentement l'escalier sans dire mot. Elle ne désirait qu'une chose: se coucher.

La voix étonnée d'Erich l'arrêta. «Jenny, tu n'as tout de même pas l'intention de laisser la maison dans cet état jusqu'à demain matin?»

21

Rooney s'introduisit dans la cuisine pendant que Jenny buvait tranquillement une

seconde tasse de thé après le petit déjeuner. La jeune femme pivota sur elle-même au son du léger dé clic sur la porte.

«Oh!
- Je vous ai fait peur?» Rooney semblait ravi. Ses yeux regardaient dans le vide; ses cheveux clairsemés ébouriffés par le vent, volaient autour de sa figure d'oiseau.

«Rooney, la porte était fermée. Je croyais que vous n'étiez pas censée avoir une clé.

- J'ai dû en trouver une.
- Où? Il me manque la mienne.
- J'aurais donc trouvé la vôtre?»

Bien sûr, pensa Jenny. Le manteau que je lui ai donné. La clé était dans la poche. Dieu merci, je n'ai pas avoué à Erich que je l'avais perdue. «Puis-je avoir ma clé, s'il vous plaît?» Elle tendit la main.

Rooney parut surprise. «Je ne savais pas qu'il y avait une clé dans la poche. On vous a rendu votre manteau.

- Je ne crois pas.
- Si. Clyde m'a forcée à le rendre. Il l'a ramené lui-même. Je vous ai vue le porter.

- Il n'est pas dans le placard», dit Jenny. Qu'importe pensa-t-elle. Elle tenta autre chose. «Faites-moi voir votre clé, Rooney, je vous prie.»

Rooney sortit un lourd trousseau de sa poche. Chaque clé était marquée individuellement: maison, écurie, bureau, grange...

«Rooney, ce sont les clés de Clyde, non?»

- Je crois.

- Il faut les remettre à leur place. Clyde sera fâché si vous prenez ses clés.

- Il dit que je ne devrais pas les prendre.» Voilà donc comment Rooney s'était introduite dans la maison. Je dirai à Clyde de cacher son trousseau, songea Jenny. Erich piquerait une colère noire s'il apprenait que Rooney l'utilisait.

Elle regarda la femme avec pitié. Depuis la venue du shérif, il y a trois semaines, elle n'était plus jamais allée la voir et elle avait même tout fait pour l'éviter. «Asseyez-vous et laissez-moi vous servir une tasse de thé», lui proposait-elle. Elle remarqua alors le paquet que Rooney portait sous le bras. «Qu'avez-vous là?»

- Vous aviez dit que je pouvais faire des robes aux petites. Vous aviez promis.

- Oui, c'est vrai. Montrez-les-moi.»

D'une main hésitante, Rooney défit le papier d'emballage brun et sorti du papier de soie deux robes-chasubles en velours bleu-violet. Elles étaient admirablement cousues. Les

poches en forme de framboise étaient brodées en rouge et vert. Jenny vit du premier coup d'œil que les tailles iraient à la perfection.

«Rooney, elles sont ravissantes, dit-elle sincèrement. Vous cousez comme une fée.

- Je suis contente qu'elles vous plaisent. J'avais fait une jupe à Arden dans ce tissu et il m'en restait. Je voulais aussi lui faire une veste, mais elle est partie avant. N'est-ce pas un joli ton de bleu?»

- Oui. Il ira à merveille avec leurs cheveux.

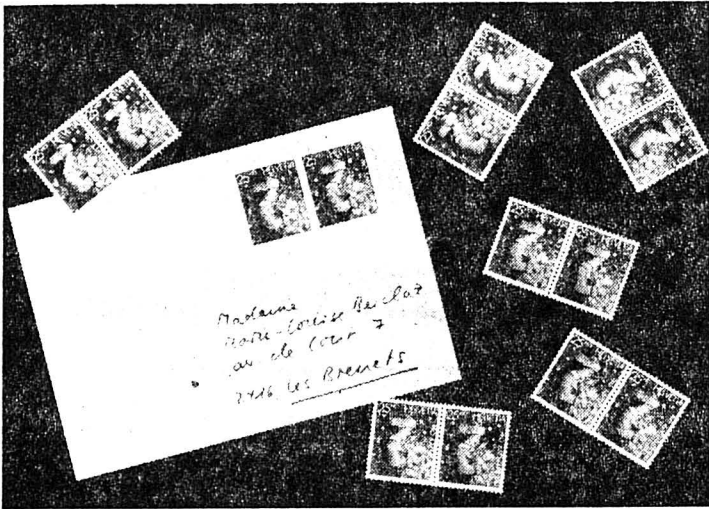
- Je voulais vous montrer le tissu avant de commencer, mais quand je suis venue ce soir-là, vous alliez partir et je n'ai pas voulu vous déranger.»

J'allais partir? C'est peu probable, songea Jenny, mais passons. La présence de Rooney lui faisait toujours plaisir. Ces semaines lui avaient paru interminables. Elle n'avait cessé de penser à Kevin. Que lui était-il arrivé? Il conduisait vite. Il ne connaissait pas cette voiture. Les routes étaient verglacées ce jour-là. Et s'il avait eu un accident? S'il avait abîmé la voiture empruntée, sans être blessé lui-même? Se serait-il affolé au point de vouloir quitter le Minnesota?

(à suivre)

PHILATÉLIE

Pour Noël, un timbre pas comme les autres



Les lettres, véhicules d'affection, font toujours plaisir, mais particulièrement pendant la période des fêtes.

Cette année-ci, pour affranchir vos lettres et cartes de vœux, vous disposerez d'un «timbre de Noël» spécial. C'est à l'occasion de son 75e anniversaire que Pro Juventute émet ce timbre à 25 centimes, dont

le sujet évoque Noël (voir notre reproduction). Vous le trouverez ainsi que les quatre autres valeurs Pro Juventute de cette année - dans tous les bureaux de poste. En collant sur vos enveloppes deux «timbres de Noël», vous aiderez efficacement Pro Juventute à continuer sa mission au service des enfants, des adolescents et des familles suisses.

Liechtenstein: deux nouvelles séries



Le gouvernement de la Principauté de Liechtenstein a émis le 7 décembre deux nouvelles séries de timbres-poste: une série de quatre vignettes ayant pour thème «Noël 87, les Evangélistes» et une autre de trois valeurs de taxe consacrée aux «Jeux olympiques d'hiver 1988 à Calgary».

Timbres spéciaux «Noël 1987», les Evangélistes:

35 c. St-Mathieu, 50 c. St-Marc, 60 c. St-Luc et 90 c. St-Jean.

Timbres spéciaux «Jeux olympiques d'hiver 1988 à Calgary - Pionniers des sports d'hiver:

25 c. L'ardeur des skieurs de fond, 90 c. Les audacieux pionniers du ski et 1 fr. 10 Les bobsleigh au temps de nos grands-pères.

Emissions de timbres-poste prévues en 1988

8 MARS

Timbres-poste spéciaux!

25 c. Centenaire de la Société d'utilité publique des femmes suisses

35 c. Centenaire de l'Association suisse des maîtres coiffeurs

50 c. 600e anniversaire de la bataille de Näfels

80 c. Campagne européenne pour le monde rural

90 c. Cinquantenaire des Semaines internationales de musique de Lucerne

Timbres-poste Pro Aéro

1.40 + 0.60 fr. Cinquantenaire de la Fondation suisse Pro Aéro

24 MAI

Timbres Europe CEPT

50 et 90 c. Moyens de transport et de communication

Timbres Pro Patria

700 ans d'art et de culture

«Ménéstrrels suisses»

35 + 15 c. Rudolf von Neuenburg

50 + 20 c. Rudolf von Rotenburg

80 + 40 c. Johannes Hadlaub

90 + 40 c. Hardegger

13 SEPTEMBRE

Timbres-poste spéciaux II

35 c. Cinquantenaire du Bureau suisse de prévention des accidents bpa

50 c. Centenaire de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie

80 c. 150e anniversaire de l'Office fédéral de la topographie

90 c. Musée international de la Croix-Rouge, Genève

Timbres de service

90 c. BIT

1.40 fr. UIT

25 NOVEMBRE

Emission commune Suisse-France

90 c. Oeuvre de Jean Tinguely

Timbres Pro Juventute

Développement de l'enfant

«Enfant à l'école»

35 + 15 Lecture

50 + 20 Musique

80 + 40 Calcul

90 + 40 Dessin

Des modifications éventuelles demeurent expressément réservées.

SANTÉ

Pourquoi les médicaments de la dépression agissent-ils sur la douleur?

On donne assez souvent des médicaments contre les dépressions aux personnes qui souffrent de douleurs chroniques. Elles s'en trouvent en général soulagées, mais il y a de grandes différences selon les cas et l'on n'explique pas encore l'effet analgésique de ces médicaments.

Contre les douleurs aiguës, on dispose d'une série de produits efficaces, bien connus et dont les risques sont minimes pour autant qu'on n'y recoure pas trop longtemps.

En outre, très souvent, la douleur aiguë est causée par une maladie ou un traumatisme qu'on sait comment soigner assez rapidement: maux de dents, maux d'oreille, fractures, entorses, etc.

Face aux douleurs chroniques (maux de tête et de dos persistants, par exemple) les analgésiques ont le défaut qu'on s'y habitue, qu'il faut en augmenter la dose et que certaines personnes se mettent à en abuser pour jouir d'effets qu'elles trouvent agréables.

Depuis des années, on a constaté l'effet analgésique des médicaments antidépresseurs et on les a

utilisés souvent avec succès contre les douleurs chroniques, notamment les maux de tête, (y compris les migraines), les maux de dos et les douleurs articulaires.

A part ces traitements empiriques, on a procédé à des essais cliniques contrôlés menés selon les règles de l'art: on donne le médicament pendant un temps à un groupe de malades; un autre groupe reçoit un autre médicament ou un placebo, c'est à dire un pseudo-médicament qui, en réalité, ne contient aucune substance active, et l'on compare les résultats. Ces résultats - en ce qui concerne les antidépresseurs utilisés contre les douleurs chroniques - sont assez inégaux selon les études, les malades et les médicaments prescrits.

Quant à la façon dont les antidépresseurs agissent sur la douleur, les scientifiques n'ont pas encore trouvé d'explication. Ce qui complique cette recherche, c'est que, souvent, les gens qui se plaignent d'une douleur sont des dépressifs.

Par rapport aux analgésiques, les antidépresseurs ont l'avantage de n'engendrer en général ni accoutumance, ni dépendance. Ils ont en revanche divers effets secondaires, évidemment d'autant plus marqués que les doses sont plus fortes. Aussi bien, le Dr A. Frei, auteur d'un article publié sur

ce sujet par «Pharma Kritik», se demande s'il est indispensable de recourir à des doses aussi élevées que dans les essais cliniques cités par lui, et pose diverses questions auxquelles il souhaite que répondent bientôt de nouvelles études.

(ds)

Intensifier la vaccination dans les maisons de retraite

Des chercheurs américains conseillent de vacciner plus systématiquement contre la grippe les personnes âgées dans les maisons de retraite.

Selon ces médecins, des taux de vaccination d'environ 75 % permettraient d'y réduire les épidémies dans des proportions significatives.

Dans le cadre d'une étude, deux groupes d'institutions pour personnes âgées, situées dans la même région, ont été comparés pendant une période de deux ans faisant

suite à une épidémie de grippe.

Ces institutions étaient similaires sur le plan du personnel, du type de résidence et des mesures prises pour maîtriser l'infection. Mais l'un des deux groupes connut une épidémie de grippe, accompagnée de quelques décès, alors que l'autre n'enregistra que des cas sporadiques.

Une enquête montra que, dans le premier groupe, le nombre de résidents vaccinés avant la période de grippe avait été insuffisant.

(ds)

Les petits trains de nos grands-pères

Le Musée des transports à Lucerne est actuellement et jusqu'au 21 février 1988, le pôle d'attraction de tous les amoureux des jouets en fer-blanc. Il y est en effet possible d'y admirer une sélection de la célèbre collection de petits trains du Zurichois Alois Bommer, mais aussi d'autres pièces exclusives, telles que locomotives électriques et à vapeur, machines à vapeur, bateaux, etc. Ces magnifiques objets de collection garnissaient autrefois les armoires de nos grands-pères. C'est en fait, la plus grande collection mondiale de trains modèles réduits.

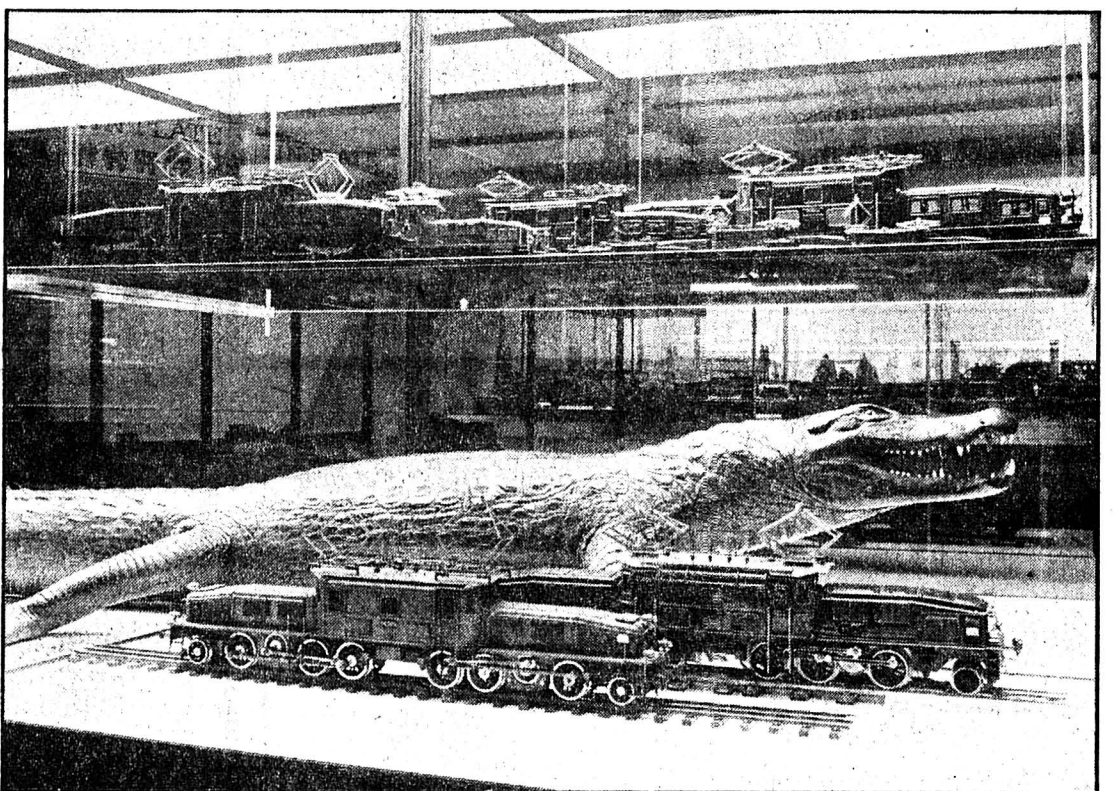
Même le Dr. Alois Bommer ne connaît pas l'étendue de sa collection: il l'estime à 15 ou 20 000 objets. Les pièces les plus rares et les plus précieuses sont exposées au Musée suisse des transports.

Par sa taille et son caractère d'exemple rarissime, le train à vapeur de Märklin, écartement V, attire tous les regards. Il fut construit en 1904 par la célèbre maison de Göppingen pour un multimillionnaire américain. On ne connaît au monde que trois exemplaires de ce «géant» (écartement de 12,5 cm!) et celui de la collection Bommer est le mieux conservé.

On peut aussi y admirer des circuits complets, en voie 0 et I, avec des accessoires authentiques, tels que ponts, signaux, gares. Autres objets uniques: des trains à crémaillères avec viaducs, des machines à vapeur (des usines complètes), des bateaux et autres moyens de transport à l'échelle réduite - le tout en fer blanc.

LE FER-BLANC AUSSI PRÉCIEUX QUE L'OR

La collection du Dr. Bommer rassemble toutes sortes de jouets en fer-blanc de différentes époques. Elle réunit les réalisations des fabricants les plus fameux, comme Märklin, Carette, Schöner, Basset-Lowke et Bing (à l'époque, le plus grand fabricant de jouets du monde). De Bing, précisément, on admirera un train à écartement 3 particulièrement grand et beau: la locomotive à vapeur Maffei à cinq essieux et ses superbes wagons. La «Rocket» de Märklin représente une autre exclusivité de cette exposition. Construite par Stephenson, rendue célèbre par la «course» de Rainhill en 1828, cette locomotive sortie en modèle réduit chez Märklin en 1908. On pense qu'il n'en existe plus que deux trains complets. Autres pièces rares: la «motrice à vapeur Serpollet», de 1906, probablement le seul exemplaire conservé; puis encore la «motrice à vapeur Henschel» et «le Zossner fonceur», un véhicule électrique construit par Siemens en vue d'établir des records de vitesse.



MORDU PAR LE CHEMIN DE FER DÈS L'ÂGE DE SIX ANS

Avec son premier salaire d'apprenti verrier, Alois Bommer voulut compléter le train à écartement I offert par sa mère. En vain: le modèle n'était plus livrable et avait déjà acquis une valeur de collection. Sa passion, en fait, remontait à bien plus tôt. A 6 ans, accompagnant sa mère dans un magasin, il avait fait tomber un petit train, n'ayant pu résister à l'envie de le toucher. Sa mère dut alors acheter le jouet qui avait souffert de la chute.

Aujourd'hui, le Dr. Bommer se définit comme un «extrémiste» parmi les collectionneurs, poussé par l'irrésistible envie de tout acquérir.

Certaines des plus belles pièces ont rejoint sa collection de manière étonnante. C'est le cas, entre autres, de la motrice de la ligne Coire-Arosa, fabriquée par la manufacture de jouets Löwenstein-Zürcher et présentée à l'exposition.

L'ayant vue il y a 35 ans au Brockenhaus de Zurich, il put l'acheter pour 10 francs. Ce n'était pas le jouet en tant que tel qui avait déterminé le prix, mais le moteur électrique... De nos jours, une pièce de collection semblable vaut des milliers de francs.

«TIN-PLATE» - RÊVE DE FER-BLANC

«Tin-Plate» est l'abréviation de «tin plated iron sheet», qui signifie fer-blanc étamé. C'est le matériau de nos boîtes de conserves, celui des premiers trains en modèles

réduits et d'autres jouets plutôt techniques. «Tin Plate» désigne de nos jours les vieux jouets en fer-blanc.

Le Musée suisse des transports présente des trains miniatures des cent dernières années. Nos grands-pères en rêvaient (et peut-être nos grand-mères aussi).

Mais dans ces années-là déjà, peu de gens étaient en mesure de se les offrir et beaucoup de jeunes ne pouvaient que rêver en les admirant à la devanture des magasins ou en contemplant les catalogues illustrés. La fascination exer-

cée par ces merveilleux jouets tenait en grande partie au fait qu'ils restaient inaccessibles à la plupart, tout comme aujourd'hui.

Au contraire du modélisme ferroviaire extraordinairement attaché aux détails et au respect de l'échelle, les fabricants de «Tin Plate» ne visaient pas la précision mécanique. Au contraire, c'est le caractère bien souvent drôle et naïf, voire amusant, et le désir de représenter artistiquement le modèle original, grandeur nature, qui fascine vraiment lorsqu'on contemple ces jouets d'un autre âge.

LA BONNE RECETTE

Pintade farcie sur lit de chou

Ingrédient (4 personnes)

1 pintade de 1,2 kg, 1 chou blanc de 1,2 kg

Farce: 300 g de foie de volaille, 1 grosse pomme rainette, 3 petits-suisseurs, 1 ballon (petit pain), 1 cuillerée à soupe de vinaigre de vin, sel, poivre, muscade, gingembre moulu, cumin, beurre fondu.

Préparation: mouiller le ballon dans une tasse d'eau bouillante additionnée d'une cuillerée à soupe de vinaigre de vin, bien presser et écraser à la fourchette. Mélanger avec le foie qu'on aura haché au couteau, la pomme râpée et les 3 petits-suisseurs. Saler, poivrer, ajouter une pointe de couteau de gingembre et un peu de muscade. Far-

cir la pintade et la brider. Frotter avec du sel et du beurre fondu et mettre au four. (Arroser souvent et retourner).

Couper le chou en lamelles fines, les laver et bien les sécher. Passer rapidement à la poêle dans du beurre fondu. Saler très peu, poivrer et saupoudrer d'une cuillerée à café de cumin. ½ heure avant la fin de la cuisson de la pintade, répartir le chou au fond du plat à four, poser la pintade dessus et terminer la cuisson.

Servir avec des pommes de terre rissolées.

Durée de préparation: 30 minutes, temps de cuisson: 1 heure à four moyen.

A l'occasion des ouvertures nocturnes des magasins jeudi 17 et mardi 22 décembre les BANQUES de la ville resteront ouvertes le soir jusqu'à 19 heures sans interruption

MIGROS



Clémentines d'Espagne

Offre spéciale du 16.12 au 24.12

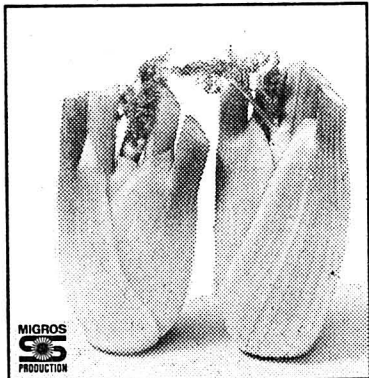


Le kg

~~2.50~~ **1.50**

Fenouil d'Italie

Offre spéciale du 16.12 au 19.12

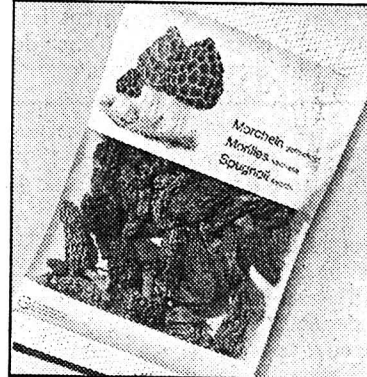


Le kg

~~1.90~~ **1.90**

Morilles séchées

Offre spéciale du 16.12 au 24.12



20 g

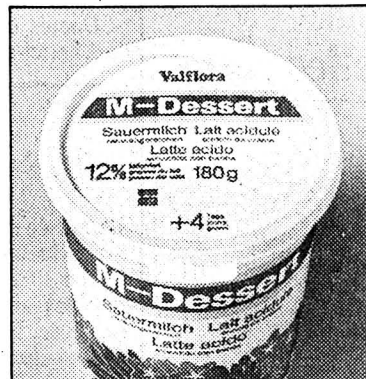
~~7.40~~ **6.-**

(10 g = 3.-)

Demi-crème acidulée et lait acidulé M-Dessert

- .30 de moins

Offre spéciale du 16.12 au 24.12



Exemple: M-Dessert 180 g

~~1.30~~ **1.-**

(100 g = .55,6)

Autres offres spéciales:

Offre spéciale du 16.12 au 31.12

Tous les Aproz-Party

4x3dl ~~2.50~~ **2.-**
(1 dl = .16,7)

Multipack jusqu'au 24.12

Pêches, macédoine de fruits, poires, ananas et abricots en boîtes de 820 à 825 g
- .60 de moins

Exemple: Macédoine de fruits 825 g (Eg. = 548 g)

~~2.40~~ **1.80** Eg. (100 g = .32,8)

A partir de 2 boîtes au choix

Offre spéciale du 16.12 au 19.12

Pommes de terre Bintje

Le cabas de 2,5 kg

~~2.60~~ **2.60** (1 kg = 1.04)

Orchidée Minicymbidium

1 rameau fleuri et feuillage

~~5.-~~ **5.-**

Bretzels salés et Sticks au sel

- .30 de moins

Offre spéciale du 16.12 au 31.12



Exemple: Sticks au sel 190 g

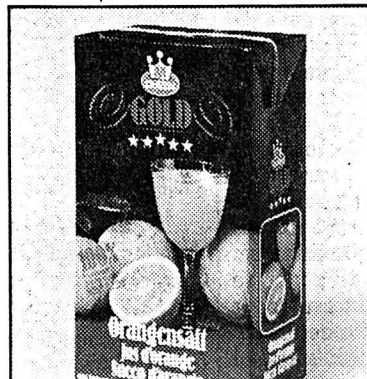
~~1.20~~ **.90**

(100 g = .47,4)

Tous les jus de fruits M-Queen Gold

- .40 de moins

Multipack du 16.12 au 24.12



Exemple: Jus d'orange 1 litre

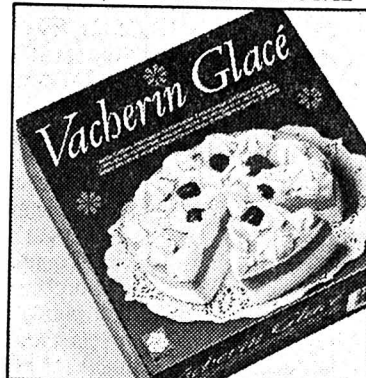
~~1.70~~ **1.30**

A partir de 2 litres au choix

Toutes les tourtes glacées Midor de 530 à 620 g

1.50 de moins

Offre spéciale du 16.12 au 31.12



Exemple: Vacherin 530 g

~~7.-~~ **5.50**

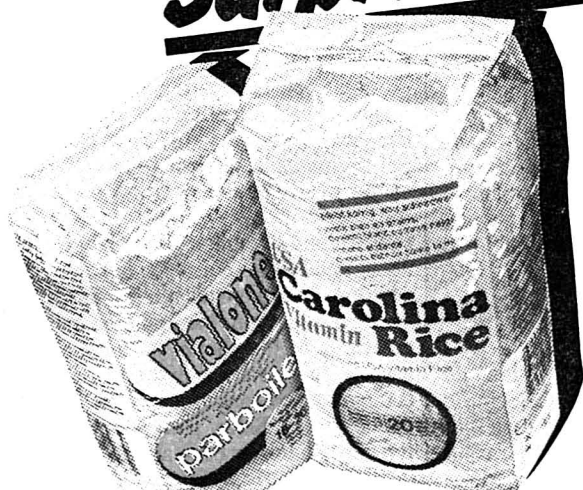
(100 g = 1.03,8)

Surprise Migros no 51

Riz Carolina USA et Vialone parboiled

- .60 de moins

Exemple: Riz Carolina USA parboiled 1 kg ~~1.80~~ **1.20**
A partir de l'achat de 2 kg au choix



MIGROS

Un paquet de muscles dans un beau brin de voiture:

Toyota LandCruiser 4x4 Turbo Station Wagon.

LandCruiser 4x4 Turbo Station Wagon G ou Turbo Station Wagon V:

5 portes, 5 places, 6 cylindres diesel à turbo, 3978 cm³, 100 kW (136 ch) DIN, 5 vitesses, 4 roues motrices enclenchables en tout temps, réducteur tous terrains sur tous les rapports de boîte, différentiel autobloquant et moyeux à roue libre, direction assistée, 6000 kg de capacité de remorquage homologuée. Station Wagon V, Fr. 43 500.-; en illustration, Station Wagon G, Fr. 49 000.-.

TOYOTA

Le N° 1 japonais



Rendez-vous au



Avenue Léopold-Robert 117
2300 La Chaux-de-Fonds
☎ 039/23 64 44

Immobilier

Directeur cherche à louer appartement spacieux

minimum 4 pièces, si possible duplex ou attique avec cheminée.

Faire offre sous chiffres LO 19389 au bureau de L'Impartial

De particulier à particulier, cherchons maison ou petit immeuble

à La Chaux-de-Fonds.

Ecrire sous chiffres IO 19279 au bureau de L'Impartial

Je cherche à acheter immeuble

même en très mauvais état. Région Le Locle - La Chaux-de-Fonds. S'adresser: René Treyvaud, 1349 La Coudre (VD), ☎ 021/864 54 29

Je cherche appartement

de 2½ à 5 pièces. Loyer modéré. Région Le Locle ou La Chaux-de-Fonds. S'adresser: René Treyvaud, 1349 La Coudre (VD), ☎ 021/864 54 29

Cherchons tout de suite

appartement 3 pièces ou plus

confort. Ecrire sous chiffres AP 19390 au bureau de L'Impartial

Une série positive à préserver

L'équipe suisse de football affronte Israël ce soir

Invincible depuis sept rencontres, la Suisse entend bien poursuivre cette série positive à l'occasion de son dernier match de l'année, qui se déroulera ce mercredi 16 décembre à Tel Aviv. Israël intensifie ses contacts avec les pays européens dans l'espoir d'être un jour admis au sein de l'UEFA. La situation politique particulière du pays au Moyen Orient oblige son équipe nationale à bousculer la géographie en trouvant refuge dans la poule de l'Océanie.

Au stade Ranat Gan, les protégés de Jeandupeux n'auront pas la tâche facile malgré le caractère amical de la partie. Il y a pratiquement vingt ans, la Suisse, dirigée alors par Erwin Ballabio, avait été battue 2-1 à Tel Aviv.

Le mois dernier, contre Malte, dont la valeur est inférieure à celle de la sélection israélienne, les footballeurs helvétiques s'en tiraient avec un résultat nul (1-1) peu glorieux.

Enfin, au mois de mai de cette année, à Aarau, Israël ne s'est incliné que par la marge la plus étroite (1-0, but de Bonvino au Brügglifeld, lors du match aller.

DANS LA TÊTE?

Sous la houlette d'un coach yougoslave, Milenko Mihic, l'équipe nationale israélienne démontre une grande maturité sur le plan collectif. Son organisation défensive avait singulièrement gêné les Suisses à Aarau.

Cette fois, les Israéliens dévoileront toutes leurs ressources offensives. Le gaucher Ronny Rosenthal, qui vient de se distinguer avec le FC. Brugeois en

Coupe UEFA, sera un adversaire à surveiller de près.

Pour Daniel Jeandupeux, la difficulté est d'ordre psychologique. Ses joueurs ne se sentent-ils pas un peu démobilisés? Il serait fâcheux que la neuvième et dernière partie de l'année se termine comme la première, par un couac.

LES MÊMES

A Malte, les joueurs à croix blanche avaient eu le tort de vouloir vivre sur l'acquis d'un but obtenu

dès la deuxième minute. En marchant leurs efforts, en limitant les initiatives, ils s'étaient retrouvés piégés à l'ultime seconde. Cette mésaventure devrait avoir servi de leçon.

Le coach helvétique a reconduit le même team que contre Malte, avec une seule modification: Brigger sort au profit de son camarade de club Bonvin.

Daniel Jeandupeux a fourni une explication: **Pour le compartiment offensif, où les solutions**

sont variées, j'entends faire confiance à la forme du moment... Zwicker ne possède pas certes les caractéristiques de Brigger, mais il est capable de tenir le poste d'avant-centre.

Voici la formation exacte: Martin Brunner; Alain Geiger; Stefan Marini, Martin Weber, Marco Schällibaum; Marcel Koller, Heinz Hermann, Thomas Bickel; Beat Sutter, Hanspeter Zwicker, Christophe Bonvin. (si)



Heinz Hermann retrouvera les Israéliens sur son chemin

(AP)

Un nul équitable

Pour les «moins de 21 ans»

● ISRAËL «-21 ANS» - SUISSE «-21 ANS» 1-1 (1-0)

Face à de Israéliens athlétiques et rugueux, l'équipe de Suisse espoirs a dû se contenter d'un nul (1-1) équitable. Disputée à Kfar Saba, à une quarantaine de kilomètres de Tel-Aviv, par une température agréable, cette rencontre représentative n'a pas apporté de grands enseignements à Daniel Jeandupeux, qui a personnellement dirigé cette sélection.

Le stoppeur lucernois Widmer et le demi argovien Thomas Wyss se sont révélés les plus aptes à contrecarrer les assauts vigoureux des Israéliens.

SYLVESTRE ACTIF

Les quatre Romands en lice, Morisod, Sylvestre, Chassot et Chapuisat ont rencontré bien des problèmes pour exprimer leurs qualités techniques.

Le Chaux-de-Fonnier Sylvestre, le plus actif de ce quatuor, a eu la mérite d'obtenir l'égalisa-

tion à la 64e minute en reprenant en demi-volée un centre de Chapuisat, auteur d'un beau débordement sur le flanc gauche.

Israël avait ouvert la marque à la 16e minute à la suite d'une percée en force de son ailier Levi, l'élément le plus remuant et le seul joueur à écopé d'un carton jaune au cours de cette rencontre. Les Suisses devaient attendre la fin de cette première mi-temps pour porter le danger par Knup.

A la 69e minute, l'attaquant bâlois décochait un tir particulièrement dangereux. Mais trois minutes plus tard, son camarade de club Ceccaroni suppléait sur la ligne de la tête le gardien Stiel battu.

Kfar-Saba: 500 spectateurs.

Arbitre: Rovadja-Zvi.

Buts: 16' Levi 1-0, 64' Sylvestre 1-1.

Suisse: Stiel; Fischer; Gämperle, Widmer, Ceccaroni; Sylvestre, T. Wyss, Morisod; Chassot (66' Fluri), Knup, Chapuisat (85' Triebold). (si)

C'est fait!

Carlos Manuel à Sion

L'international portugais Carlos Manuel a signé un contrat avec le FC Sion. Ce contrat lie le demi Benfica au club séduisant jusqu'au 30 juin 1990.

Agé de 29 ans, Carlos Manuel compte trente sélections à son actif. Avec l'équipe du Portugal, il a participé à l'Euro 84 en France et au Mondial 86 au Mexique.

Doté d'un tir terrible, il avait été le grand artisan de la qualification portugaise au Mexique en inscrivant un but mémorable à Harald Schumacher lors d'un RFA - Portugal.

Benfica, où Carlos Manuel évoluait depuis 1981, a compensé ce départ en engageant le Brésilien Valdo, la petite merveille du Grêmio Porto Alegre. (si)

Des soucis financiers

Assemblée de l'Union cycliste suisse



M. Claude Jacquat, président de l'UCS.

(Photo Schneider)

C'est à la caserne de Colombier que l'Union cycliste suisse a tenu samedi ses assises annuelles. Cette assemblée s'est révélée extrêmement importante pour l'avenir de cette fédération confrontée actuellement à de sérieux problèmes de trésorerie. Ces derniers ont été au centre des débats qui ont duré près de quatre heures.

Après plusieurs interventions, les délégués des 56 clubs ont accepté une sensible augmentation des cotisations qui devrait permettre à l'UCS d'équilibrer ses comptes.

Le président Claude Jacquat a notamment souligné que cette augmentation était absolument nécessaire pour assurer la survie de cette fédération qui regroupe les clubs romands et tessinois. Dans son argumentation, il a insisté sur le fait que les frais généraux du Comité national du

cyclisme suisse avait sérieusement augmenté ces douze dernières années. Ils ont passé de 55.000 à 250.000 francs.

Rappelons que l'UCS assume le quart des charges du Comité national.

Avant d'accepter cette augmentation de cotisations, certains clubs ont proposé au comité directeur de l'UCS de revoir sa position en ce qui concerne la publicité extra-sportive sur les maillots des coureurs. Rappelons que seuls en 1988 les amateurs élités auront le droit de porter de la publicité extra-sportive pour une période d'essai de deux ans. Certains clubs auraient souhaité étendre l'expérience à toutes les catégories. M. Claude Jacquat, qui n'a pas cédé sur ce point, a promis que le problème serait rediscuté par le Comité national en 1988.

Le président de l'UCS a d'autre

part annoncé que le prologue du prochain Tour de Romandie se déroulerait dans le canton de Neuchâtel, l'arrivée à Genève, sur les quais.

Enfin, le Trophée Louis Perfetta a été attribué cette année au pistard genevois Philippe Grivel.

Michel DERUNS

Bien Hildebrand!

En bob à quatre à Igls

Champion du monde en titre, Hans Hildebrand (43 ans bientôt), associé à Fehlmann, Fassbind et Kiser, a nettement dominé la première journée des épreuves Coupe du monde de bob à 4 disputées sur la piste d'Igls. Meilleur temps dans les deux manches, la Suisse a devancé les Autrichiens Ingo Appelt de 0'29 et Peter Kienast de 0'38.

Record suisse junior

Tir à air comprimé

La très active Société de tir à air comprimé de Montmollin a repris la compétition avec ses quatre équipes: une en 2e ligue, une en 3e ligue et deux en junior. Dans la première ronde du championnat, Montmollin I a perdu son match contre Lausanne par 1479 points à 1442; Montmollin II a battu Peseux 1311 à 1308; les juniors I ont battu Fribourg 1095 à 1040, inscrivant du même coup le meilleur résultat junior de Suisse; les juniors II ont battu Flumenthal 942 à 847. François Glauser (J) s'est classé au second rang individuel et son frère Jean (J) au 10e. (jlg)

Abonnez-vous à L'Impartial

Chez les sans-grade

Association neuchâteloise de basketball

Deuxième ligue

Val-de-Ruz - Corcelles 83-96 (35-57); Université - Chaux-de-Fonds II 79-41

1. Université I	6 10	530-392
2. Auvonnier II	6 10	493-443
3. Corcelles	6 10	532-425
4. Fleurier	5 4	372-353
5. Union II	6 4	417-465
6. Val-Ruz I	6 4	497-531
7. Chx-de-Fds	6 2	319-474
8. Marin	5 2	350-423

Troisième ligue

Fleurier II - Val-de-Ruz 67-54; Neuchâtel 50 - Cortailod 65-46; Saint-Imier I - Fleurier II 43-52

1. Fleurier II	5 8	279-279
2. Saint-Imier I	6 8	426-309
3. NE 50	6 8	424-363
4. Val-Ruz II	5 6	337-323
5. Université II	5 6	261-256
6. Cortailod	6 2	324-343
7. Littoral	5 0	226-404

Cadets

Val-de-Ruz - Auvonnier 103-73

1. Chx-de-Fds	4 8	347-217
2. Université	4 8	244-244
3. Marin	5 6	395-320
4. Val-de-Ruz	5 4	278-451
5. Auvonnier	4 2	222-233
6. Union	4 2	399-287
7. Fleurier	4 0	112-445

Scolaire

Union - Université 62-53; Rapid Bienne - Union 29-57

1. Union	5 10	431-168
2. Val-de-Ruz	4 8	312-184
3. Université	4 4	271-233
4. Marin	5 4	257-331
5. Chx-de-Fds	5 2	168-244
6. Rapid	5 2	209-277
7. Auvonnier	4 2	174-280

Championnat junior régional

Université - Auvonnier 70-74; Chaux-de-Fonds - ST Berne 84-97; Auvonnier - Beauregard 0-2; Rapid Bienne - Université 62-89

1. Auvonnier	5 8	328-243
2. Beauregard	4 6	238-221
3. Rapid	5 6	350-403
4. Université	3 2	225-220
5. ST Berne	3 2	210-229
6. Chx-de-Fds	4 2	279-324

Dames

Juniors élite

Fémina - Lausanne - La Chaux-de-Fonds 110-28.

Pas de surprise

Coupe suisse de basketball

Messieurs, huitièmes de finale, résultats d'hier: Fribourg Olympic - CVJM Birsfelden 113-76 (61-37); STV Lucerne - SF Lausanne 95-112 (44-62); Champel Genève - BC Lugano 113-100 (64-57).

Les autres rencontres seront disputées ce mercredi. (si)

Nouveau doublé suédois

Coupe du monde de ski de fond

Vainqueur samedi des 15 km de La Clusaz, le Suédois Torgny Mogren (24 ans) a fêté une nouvelle victoire. Lors des 30 km de Castelrotto, où pour la première fois de l'histoire de la Coupe du monde les coureurs effectuaient un départ en ligne, Mogren a battu au sprint son compatriote Gundé Svan et le Canadien Pierre Harvey.

Svan et Harvey ont été les seuls capables de suivre le rythme effréné que Mogren, victorieux de la Coupe du monde 86-87, a imposé tout au long de la course.

Très vite en action les trois hommes prirent l'avantage dès le départ et creusèrent progressivement l'écart sur le reste du peloton.

Malgré les efforts de Majbaeck et

d'Ulvang, les trois leaders se présentèrent détachés dans la dernière ligne droite, où Mogren, plus frais, s'imposait brillamment.

Huitième à La Clusaz, le Grison Giachem Guidon a une nouvelle fois tiré son épingle du jeu en prenant la neuvième place à 23 secondes de Mogren.

Un autre Suisse a terminé dans les points. Jeremias Wigger s'est en effet classé au quatorzième rang. En affichant une très grande régularité, Wigger a ainsi obtenu le meilleur classement de sa carrière dans une épreuve Coupe du monde.

30 km messieurs Coupe du monde de Castelrotto (style libre, départ en ligne): 1. Torgny Mogren (Sue) 1h. 16'11''7; 2. Gundé Svan (Sue) à 0''6; 3. Pierre Harvey (Can) à 3''1; 4.

Christher Majbaeck (Sue) à 5''8; 5. Vegard Ulvang (Nor) à 7''5; 6. Jan Ottoson (Sue) à 8''5; 7. Pal Gunnar Mikkelsplass (Nor) à 9''7; 8. Vladimir Smirnov (URSS) à 18''6; 9. Jeremias Wigger (S) à 22''9; 10. Vladimir Sachnov (URSS) à 31''5. Puis les autres Suisses: 14. Jeremias Wigger à 1'14''1; 41. Jürg Capol à 2'50''2; 64. Battista Bovisi à 4'23''4; 62. Markus Fährdich à 4'42''2; 77. Markus König à 7'21''6; 82. Christian Marchon à 9'23''3.

Classement de la Coupe du monde (2 courses): 1. Mogren 50 points; 2. Svan 40; 3. Mikkelssplass 24; 4. Ulvang 20; 5. Guidon, Ottoson et Harvey 15; 8. Majbaeck 13-9. Thomas Wassberg (Sue) 12; 10. Uwe Bellmann (RDA) 11. (si)

MAGASIN POPULAIRE

SPORT + CHAUSSURES
La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Yverdon

PATINOIRE DES MÉLÈZES

JEUDI 17 DÉCEMBRE, À 20 HEURES

LA CHAUX-DE-FONDS - UZWIL

Liste des points de vente des billets HC:

Kiosque Pod 2000, L.-Robert 18 - Bar Le Rallye, L.-Robert 80

A. Racheter, Tabacs, Fritz-Courvoisier 2 - Buvette de la patinoire

Puck-Club: le No 89 gagne un bon de Fr. 30.- au Restaurant du Britchon.

Le No 67 gagne un billet d'entrée pour un match aux Mélézes.

SPORT
sponsor et
supporter
du HCCPublicité
intensive -
Publicité
par
annonces.

PRECINOX SA

Votre partenaire en métallurgie

Cherche

employé(e)
de commerce

pour notre département « Réception des commandes ordonnancement-Lancement »

Nous désirons engager une personne:

- avec CFC et expérience dans le secteur technico-commercial
- dynamique et désireuse de s'intéresser à un nouveau secteur d'activité
- ayant le sens des responsabilités, de l'exactitude et de l'efficacité.

Nous offrons

- emploi stable
- travail varié dans une ambiance de travail agréable

Faire offres écrites, avec curriculum-vitae au bureau du personnel

SIÈGE ET USINE
Boulevard des Epiphytes 42
2300 LA CHAUX-DE-FONDS
Télex 952206
Téléphone 039/266364

Cave de Bonvillars

(entre Yverdon et Concise)

Promotion de Noël

du 10 au 24 décembre 1987

A l'achat de chaque carton de 12 bout. rouge, rosé ou blanc, nous vous offrons

un cadeau

de 1 bout. de Rouges-Terres ou de Riesling-Sylvaner, ou
Pour l'achat de 3 cartons, à choix

un cadeau

3 bout. ou 1 magnum
Pour l'achat de 6 cartons, à choix

un cadeau

6 bout. ou 2 magnum ou 1 jeroboam
Pour l'achat de 20 cartons, à choix

un cadeau

24 bout. ou 1 Salmanazar (9 litres) de Salvagnin
Notre cave vous est ouverte, venez déguster nos vins.

Nous vous rappelons nos heures d'ouverture qui sont: du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30. Samedi de 9 h à 12 h, exceptionnellement le samedi 19 décembre de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h.

1411 Bonvillars - ☎ 024/71 12 68



demandes d'emploi

JEUNE EMPLOYÉ DE COMMERCE
QUALIFIÉconnaissances de plusieurs langues, cherche emploi à responsabilités.
Libre dès 1988. Ecrire sous chiffres FT 57222 au bureau de L'Impartial du Locle

COMMISSIONNAIRE

ayant travaillé dans fabrique, cherche emploi à plein ou mi-temps.

Ecrire sous chiffres VF 18882 au bureau de L'Impartial.

CONSTRUCTEUR

27 ans, B:T.S. constructions mécaniques, cherche emploi. Frontalier avec permis. Région Le Locle - La Chaux-de-Fonds. Ecrire sous chiffres DE 19317 au bureau de L'Impartial

MAGASINIER

Sérieuses références, cherche emploi.

Ecrire sous chiffres IO 19324 au bureau de L'Impartial

DAME

expérimentée cherche emploi jusqu'à fin février dans l'hôtellerie, remplacement du patron, buffet (pas de service).
☎ 039/41 46 03

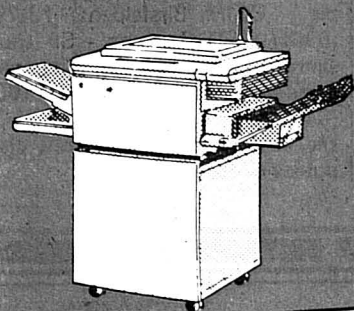
MÉCANICIEN DE FORMATION

40 ans, cherche travail à mi-temps dans entretien ou outillage.

☎ 039/28 31 87 entre 11 heures et 12 heures

GRAPHISTE

35 ans avec expérience, français-anglais, dynamique cherche changement de situation. Faire offres sous chiffres FG 19304 au bureau de L'Impartial.

COPIEUSES
REPRISES

2000.-

de reprise pour votre photocopieur, quel que soit son état!
PAPIER SYSTEM vous accorde cette offre avantageuse à l'achat d'un Minolta Zoom 410.
Une reprise copieuse mais digeste!

PAPIER SYSTEM, un système tout à votre avantage.

PAPIER SYSTEM

038 / 24 40 57

Monruz 5, Neuchâtel

Nous sommes intéressés par votre offre: veuillez contacter:

M _____

Entreprise: _____ N° tél. _____

Adresse: _____

Nous cherchons

un responsable technique

pour notre département photocopieurs de marque MINOLTA.

Nous exigeons:

- Grande expérience dans ce domaine
- Age minimum: 35 ans
- Bilingue français/allemand (parlé ou écrit)
- Apte à diriger une équipe de 5 collaborateurs

Date d'entrée tout de suite ou à convenir

Une employée de bureau

bilingue français/allemand (parlé ou écrit).
Des connaissances en informatique seraient un avantage, âge minimum 30 ans. Date d'entrée tout de suite ou à convenirDeux mécaniciens-
électriciens

ou personnes connaissant le domaine du photocopieur. Age minimum 27 ans. Date d'entrée tout de suite ou à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien adresser leurs offres avec curriculum vitae et documents usuels à:

PAPIER SYSTEM

PHOTOCOPIEURS

Monruz 5

2008 Neuchâtel



S'adresser au bureau de L'Impartial ou en versant ce montant plus Fr. 1.20 pour les frais d'expédition au Journal L'Impartial, CCP 23-325-4.

(Pas d'envoi contre remboursement)

LA PRESSE est notre produit
LES ANNONCEURS sont nos clients
Quant à vous, vous êtes peut-être la future

collaboratrice

de notre service de vente.

Les tâches inhérentes à votre futur job seraient les suivantes:

- réception d'annonces par téléphone
- administration d'un fichier clients
- divers travaux de bureau.

Nous vous imaginons:

- entre 20 et 30 ans
- de langue maternelle française avec connaissance de la langue allemande
- en possession du CFC d'employée de commerce
- familiarisée avec le traitement par ordinateur

Si après avoir lu ce qui précède, vous avez l'impression que ce message vous concerne, n'hésitez pas à nous le faire savoir en adressant vos offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et copies de certificats à la Direction de

PUBLICITAS

Treille 9, 2001 Neuchâtel

Notre
magnifique
calendrier
1988(12 vues suisses en couleur)
est en vente
au prix exceptionnel de

Fr. 4.50 pièce

(y compris fourre d'expédition)

Voulez-vous jouer efficacement à la
loterie à numéros ?

envoyez simplement votre adresse sur une enveloppe affranchie dans laquelle vous parviendra une documentation gratuite à BP 132, 1211 - Genève 24.

DEMAIN

10 %

dans les

DROGUERIES

(articles réglementés et nets exceptés)

printemps
La Chaux-de-Fonds

Décembre
16
mercredi

Décembre
17
jeudi

10%
sur toute l'alimentation
et les vins
(sauf tabacs et spiritueux)



**Sporting Garage
Carrosserie**

J.-F. STICH - Crêtets 90 - La Chaux-de-Fonds
Téléphone (039) 26 44 26

Vu le succès des gammes Audi, VW et Porsche joint aux services de premier ordre fournis par notre maison, nous cherchons, pour renforcer notre équipe de vendeurs, un(e) sympathique

**vendeur(se)
en automobiles**

- si vous cherchez la réussite et la satisfaction dans le cadre d'une activité variée;
 - si vous vous intéressez aux voitures et si vous aimez les vendre;
 - si vous tenez en tout cas à ne pas travailler dans un bureau, mais aimeriez vous déplacer en voiture de service;
 - si vous acceptez que votre horaire de travail dépende aussi des clients;
 - et si vous avez bien l'intention de vous engager à fond,
- ne laissez donc pas échapper cette chance!

Nous vous préparons soigneusement à cette activité. Il n'est donc pas nécessaire que vous soyez déjà dans la branche automobile.

Veillez adresser votre dossier de candidature, qui sera, bien entendu, traité confidentiellement d'ici le 28 décembre 1987 au plus tard au Sporting Garage et Carrosserie J.-F. Stich, Crêtets 90, 2300 La Chaux-de-Fonds (votre agence VAG, distribuant les véhicules importés par AMAG, Schinznach-Bad).



offres d'emploi

Société suisse cherche
représentants

(agent libre) pour diffusion d'un article révolutionnaire pour le bâtiment. Exclusivité mondiale. Gains élevés.

Prière d'adresser offres avec curriculum vitae à: case postale 421, 2501 Bienne

Nous cherchons
secrétaire dynamique et efficace

Expérience gérance immeubles et immobilier souhaitée. Faire offre sous chiffres V 28-066110 Publicitas, 2001 Neuchâtel.

mini-annonces

à vendre

MAGNIFIQUE salle à manger en chêne massif comprenant 1 table 230x90 cm, 6 chaises et 1 vaisselier. ☎ 039/31 53 45 ou 039/28 22 24.

SOULIERS de ski de piste, marque Kastinger, pointure 39, en parfait état. S'adresser à Jean Ryser, République 23, 2300 La Chaux-de-Fonds.

1 VESTE DE VISON brune, taille 38. Prix à discuter. ☎ 039/23 64 07 ou 039/26 81 25

PIANO DROIT, avec cadre métallique, ou piano électrique. ☎ 038/41 11 66.

ACCORDÉON ÉLECTRONIQUE CORDOVOX touches piano, bas prix état parfait, cause maladie. ☎ 039/41 29 09

SÉCHOIR A LINGE, Super Dry, 4 kg. Fr. 600.- ☎ 039/31 66 35

4 PNEUS + JANTES, pour Audi Quattro, Fr. 400.-, ☎ 039/23 19 33 ou 039/26 74 51

à acheter

SOULIERS de ski Raichle Touring (randonnée), pointure 6 (39-40). Faire offres à Jean Ryser, République 23, 2300 La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/23 07 61


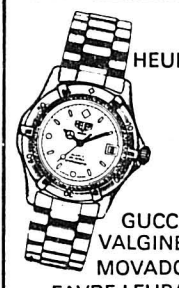
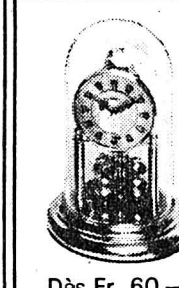
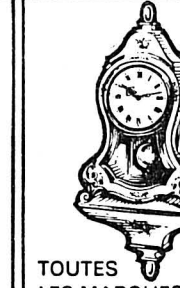
chambres à louer

MEUBLÉE, indépendante, confort, centre ville. ☎ 039/23 38 81



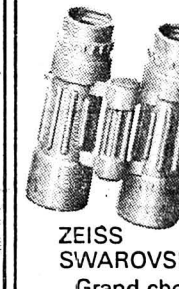
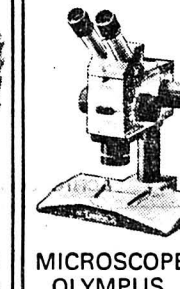
chiens / chats à donner

UN SETTER ANGLAIS ET UN ÉPAGNEUL BRETON, 8 mois, antivi-section romande, ☎ 039/23 17 40 ou 039/23 46 21

Tarif réduit
85 cts. le mot (min. Fr. 8.50)
Annonces commerciales
exclues

 LE CLIP SWISS QUARTZ Fr. 50.-	 HEUER GUCCI VALGINE MOVADO FAVRE-LEUBA	 Dès Fr. 60.-	 TOUTES LES MARQUES
--	---	---	--

**OFFREZ DOUBLE
L'UTILE et la QUALITE**

 BAROMÈTRE Dès Fr. 48.-	 TÉLESCOPE Dès Fr. 348.- 35-117 x Obj. 60 m/m	 ZEISS SWAROVSKI Grand choix	 MICROSCOPES OLYMPUS
--	--	--	---

von gunten
Maîtres opticiens
Av. Léopold-Robert 23
23 50 44 La Chaux-de-Fonds

L'Impartial

Noël

Délais pour la remise des annonces

Edition du jeudi 24 déc. 1987: Lundi 21 déc., à 10 h
Edition du lundi 28 déc. 1987: mardi 22 déc., à 10 h
Edition du mardi 29 déc. 1987: mardi 22 déc., à 15 h

Les ordres qui parviendraient après ces délais seront exécutés sans autre avis à la prochaine date de parution possible.

Avis mortuaires

Les adresser à notre rédaction en mentionnant clairement et visiblement sur les envois

Avis mortuaire urgent

**X Procrédit-
mon prêt personnel discret**

Veillez me verser Fr.

Je rembourserai par mois Fr.

Nom Prénom

Rue No.

NP/Domicile

Signature

a adresser dès aujourd'hui à

Banque Procrédit
Av. L.-Robert 23
2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/23 16 12

Heures
d'ouverture
de 08.00 à 12.15
de 13.45 à 18.00

X procrédit 3/1m/51/Me

Toutes les 2 minutes quelqu'un bénéficie d'un "Procrédit" vous aussi vous pouvez bénéficier d'un "Procrédit"

La Société de Banque Suisse
Une idée d'avance

FACE À FACE
Concours hebdomadaire de pronostics

La semaine dernière, M. J.-P. Lora s'est imposé face à M. P.-A. Vaucher (10-8). Le gardien xamaxien J. Corminboeuf a pour sa part réalisé neuf points. Cette semaine, le match oppose M. L. Biéhy (Cortailod) à M. Th. Aubry (La Chx-de-Fds), le hockeyeur L. Stehlin apportant son concours.



Laurent Biéhy



Thierry Aubry



Laurent Stehlin

1. Ambri-Piotta - Fribourg-Gottéron	1	1	1
2. Berne - Davos	X	2	2
3. Kloten - Bienne	1, X	1	1
4. Sierre - Lugano	2	2	2
5. Zoug - Langnau	1	1	1
6. Ascoli - Fiorentina	X	2	2
7. Como - Torino	X	X	X
8. Empoli - Cesena	2	1	2
9. Internazionale - AC Milan	X	1, X, 2	1, X, 2
10. Juventus - Sampdoria	1, X, 2	X	1
11. Napoli - Verona	1	1	1
12. Pise - Avelinno	1	2	1, X
13. AS Rome - Pescara	1	1	1
Autres matchs			
14. Coire HCC	1	1	2
15. Ajoie - Zurich	1	1, 2	1

14. Ligue nationale B de hockey sur glace
15. Ligue nationale B de hockey sur glace

QUESTION SUBSIDIAIRE

Quel sera le nombre total de buts marqués lors des 15 rencontres ci-dessus ?

Laurent Biéhy: 78 buts marqués. Thierry Aubry: 81 buts marqués. Laurent Stehlin: 59 buts marqués.

La première édition du face à face «new look» s'est achevée. Nous vivons donc à l'heure de la deuxième édition, qui se déroule toujours selon la formule de Coupe. Elle débute par des huitièmes de finale qui opposeront chaque semaine deux concurrents. Un sportif ou une personnalité donneront également leur pronostic à titre indicatif.

Seize personnes se sont d'ores et déjà inscrites pour disputer cette deuxième édition, dont le vainqueur se verra récompensé par un voyage à l'occasion d'un important événement sportif de la compétition.

Voici la liste des 16 candidats qualifiés pour la seconde édition: Jean-Pierre Lora (La Chaux-de-Fonds), Isabelle Roulier (La Chaux-de-Fonds), Patricia Gatti (Le Locle), José Decrauzat (Les Brenets), Romain Boichat (La Chaux-de-Fonds), Aziz Djela (La Chaux-de-Fonds), Jean-Louis Dubois (La Chaux-de-Fonds), Pierre-Alain Vaucher (La Chaux-de-Fonds), Giovanni Personeni (La Chaux-de-Fonds), Andry Gyger (La Chaux-de-Fonds), Philippe Thiébaud (La Chaux-de-Fonds), Gilles Sauser (Neuchâtel), Thierry Aubry (La Chaux-de-Fonds), Laurent Biéhy (Cortailod), Steve Bourquin (Areuse) et Sieglinde Caporosso (La Chaux-de-Fonds).

FITNESS - GYM - AÉROBIC
BAIN TURC - SAUNA - SOLARIUM
Centre de fitness moderne - René Schlotterbeck
Moniteurs diplômés ESCPBB
Avenue Léopold-Robert 79 - ☎ 039/23 50 12

«Bonnes Fêtes»
Une idée cadeau offrez un
BON du CLUB
ouvert entre Noël et Nouvel-An

Petite cuvée à l'Allmend

Le derby bernois de LNA au CP Berne

● BERNE - BIENNE 4-3 (2-1, 1-1, 1-1)

Il ne restera pas gravé dans les annales. Cet énième derby bernois de LNA opposant le CP Berne au HC Bienne a singulièrement manqué de relief. Crispés par l'importance de l'enjeu, les visiteurs ne sont jamais parvenus à imposer véritablement leur rythme.

BERNE
Laurent GUYOT

Approximatifs à la relance, les Biennois ont, en plus, manqué d'efficacité. Willi Kohler a ajusté le poteau. Gilles Dubois, par deux fois, et Daniel Kiefer ne sont pas parvenus, dans des situations très favorables, à tromper Renato Tosio, par ailleurs peu sûr.

Et comme Normand Dupont a dû suivre la partie depuis la bande, personne n'est parvenu à se sublimer pour arracher un point.

Côté bernois, il a fallu le réveil de la ligne Cunti - Fuhrer - Dekumbis pour assister au but victorieux. La formation de Latino-vitch s'est, elle aussi, montrée très nerveuse tant à la construction qu'à la conclusion. L'absence de Kirk Bowman (ligaments du genou touchés) a également pesé lourd dans la balance. Mais les deux points sont tout de même venus récompenser les efforts d'Ours plus volontaires et disciplinés.

Allmend: 10'866 spectateurs
Arbitres: MM. Moreno, Stalder et Kunz

Buts: 15' Vondal 1-0, 17' Beutler (Cunti) 2-0, 18' Kohler (Aeschlimann) 2-1, 22' Bärtschi (Wist) 2-2, 26' Thomas Laczko 3-2, 42' Poulin (Wist, pénalité Dekumbis) 3-3, 48' Dekumbis (Cunti) 4-3.

Pénalités: 4 x 2' contre Berne, 3 x 2' + 10' à Poulin contre Bienne.

Berne: Tosio; Siltanen, Künzi; Guido Laczko, Triulzi, Fischer; Beutler, Rauch; Cunti, Fuhrer, Dekumbis; Staub, Müller; Vondal, Hotz, Thomas Laczko.

Bienne: Anken; Cattaruzza, Poulin; Kohler, Aeschlimann, Leuenberger; Gschwind, Pfofi; Wist, Nuspliger, Bärtschi; Zigerli, Rüedi; Mattioni, Kiefer, Dubois.

Notes: Berne sans Bowman (blessé), Bienne sans Dupont (suspendu).

La première défaite... Neuchâtel YS battu en première ligue

● GENÈVE SERVETTE - NEUCHÂTEL YOUNG SPRINTERS 9-1 (3-0 3-1 3-0)

Malgré un pointage qui a progressivement pris de l'ampleur, Genève Servette et Young Sprinters ont livré une rencontre très rythmée et plaisante à suivre. Les Neuchâtelois, qui ont enregistré leur première défaite de la saison, n'ont finalement pas à rougir de ce revers.

Ils ont honnêtement défendu leurs chances, sans jamais baisser les bras. Ils sont toutefois tombés sur

un adversaire qui avait pris cette échéance très au sérieux et qui est peut-être, à l'heure actuelle, le plus dangereux rival du chef de file, Lausanne.

Très homogène, sans point faible, en excellente condition physique, l'équipe genevoise ne leur a laissé aucun temps de répit.

Les Vernets: 1380 spectateurs.
Arbitres: MM. Pfyffer, Baumann et Staehli.

Buts: 5' Mercier (GS à 5 contre 4) 1-0; 8' Regali (Buff) 2-0; 20' Koleff (Scherrer) 3-0; 30' Mercier 4-0; 32' Droz (Steiner)

4-1; 37' Reymond (Schmid) 5-1; 40' Petey (Lingenhag) 6-1; 47' Bencic (Regali) 7-1; 59' Petey 8-1; 59' Regali (Cadieux) 9-1.

Pénalités: 2 x 2' contre chaque équipe.

Genève Servette: Gygli; Mercier, Cadieux; Galley, Koleff; Ulrich, Petey; Buff, Regali, Bencic; Odermatt, Bruguier, Scherrer; Lingenhang, Reymond, Cahmid.

Young Sprinters: Riedo; Dupuis, Schlapbach; Messerli, Amez-Droz; Moser, Dietlin; S. Wälchli, Ch. Wälchli, Loosli; Steiner, Bergamo, Droz; Studer, Ruefenacht, Magnin. J.-P. D.

Pénalités coûteuses
En championnat de deuxième ligue

● STAR CHAUX-DE-FONDS - UNIVERSITÉ NEUCHÂTEL 10-3 (0-2 3-1 6-0)

Université surprend en débutant le premier tiers à deux lignes. Cette façon de faire leur fut certainement fatale en fin de partie.

Pourtant tout ne fut pas facile pour les Chaux-de-Fonniers qui, en fin de première période, accusèrent un score déficitaire de deux buts. Un réveil et un changement de gardien au Star permit à ces derniers de refaire surface en deuxième période en obtenant l'égalité.

Le déluge tomba au troisième tiers, ainsi que les pénalités, pour Université. Si pour l'une des équipes le rythme alla en crescendo, ce fut l'inverse pour les visiteurs.

Pourtant chez les hommes du chef-lieu, la défense fut leur arme de prédilection et ils ne durent qu'à des échappées d'inscrire leur trois buts.

Arbitres: MM. Voelker et Valat.

Buts: 10' Matthey 0-1; 18' Hofmann 0-2; 24' Leuba 1-2; 28' Gisiger 1-3; 37' Scheidegger 2-3; 38' Bergamo 3-3; 43' Scheidegger 4-3; 47' Kubler 5-3; 50' Gygli 6-3; 52' D. Yerli 7-3; 53' Berra 8-3; 56' Y. Yerli 9-3; 59' Flück 10-3.

Pénalités: 3 x 2' et 1 x 5' contre Star Chaux-de-Fonds et 10 x 2' et 1 x 5' contre Université.

Star Chaux-de-Fonds: Fehlmann (31' Frutschi); Cuche, Gangellet, Y. Yerli, Berra, Bergamo;

Geinoz, Kubler, Gygli, Scheidegger, Flück; Monin, Sobel, Cœudevez, Leuba, D. Yerli.

Université: Schwartz; Fillion, Daucourt, Ballerini, Gisiger, Clottu; Matthey, Kuffer, Renaud, Zingg, Hofmann; Gendron, Perrin, Boesiger. (r.v.)

AUTRE RÉSULTAT

Noiraigue - Unterstadt3-9 (1-0 1-1 1-8)

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Buts	Pts
1. Le Locle	9	7	1	1	56	37 15
2. St-Imier	9	6	2	1	57	27 14
3. Star CdF	9	6	1	2	71	39 13
4. Court	9	6	0	3	48	32 12
5. Unterst.	9	6	0	3	42	33 12
6. Tramelan	9	4	1	4	39	34 9
7. Université	9	3	1	5	41	53 7
8. Tavannes	9	1	3	5	33	59 5
9. Star FR	9	1	1	7	45	67 3
10. Noiraigue	9	0	0	9	27	78 0

Fin à la démesure
La Ligue nationale de hockey sur glace statue

A l'occasion d'une assemblée extraordinaire qui s'est tenue samedi, la Ligue suisse de hockey sur glace (LSHG) a fait un pas dans le sens d'un assainissement des finances des clubs: un plafonnement des salaires des joueurs - prenant effet immédiatement - a en effet été voté, une mesure qui devrait permettre - via le contrôle d'un organisme de confiance - de ramener le marché des transferts à la raison.

Selon ce nouveau règlement, un joueur ayant disputé au moins 20 matchs internationaux devrait toucher au maximum 105.000 francs par an. L'échelonnement se poursuit avec deux catégories de titulaires (60.000 ou 30.000 fr), jusqu'aux juniors, qui ne peuvent pas recevoir plus de 20.000 fr en LNA et 15.000 fr en LNB.

Des accommodements sont toutefois prévus: ainsi, chaque club pourra octroyer une «ral-

longe» de 20.000 fr à un maximum de cinq titulaires.

DÉDOMMAGEMENTS

Par ailleurs, un joueur ayant changé de club et devant payer de ce fait deux loyers pourra à l'avenir être dédommagé, pour un montant maximal de 18.000 fr et durant trois ans au maximum, sur présentation de son contrat de location. Ceci est également valable pour un jeune joueur amené à quitter le domicile parental.

Enfin, un joueur habitant à plus de 30 km de son lieu de travail pourra bénéficier de primes de déplacement, d'une somme de 7500 francs au plus.

FUTURES MESURES

La question des étrangers n'a pas été abordée. La Ligue nationale a cependant déclaré qu'une «affaire Don McLaren» ne pourra plus se produire à l'avenir. Un joueur étranger ne pourra plus, en effet, se mettre au service de plus d'un

club suisse durant la même saison.

Un nouveau règlement, qui fixera les sommes des transferts et assurera le libre passage des joueurs à l'échéance de leur contrat, devrait entrer en vigueur au printemps.

LES NOUVELLES CATÉGORIES DE SALAIRES

Internationaux (ayant disputé au moins 20 matchs): 105.000 fr par an.
Titulaires II (licenciés depuis cinq ans en LN et âgés d'au moins 23 ans à la signature du contrat). LNA: 60.000 fr. LNB: 50.000 fr.
Titulaires I (ne concerne ni les juniors, ni les titulaires II). LNA: 30.000 fr. LNB: 20.000 fr.
Juniors. LNA: 20.000 fr. LNB: 15.000 fr.
Complètement pour titulaires I et II (depuis trois ans au moins au club; ne peut concerner que cinq joueurs au maximum par club): 20.000 francs. (si)

peintures **Jallut**

Pour mieux vous servir, ouverture de notre nouveau magasin-dépôt de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 17 décembre 1987
à la rue Jaquet-Droz 22-24
(en face de la Halle aux Enchères)

Mme et M. Jacques Châtelain se feront un plaisir de vous accueillir!

EISI ÉCOLE D'INGÉNIEURS SAINT-IMIER

Préparation aux études d'ingénieur ETS en mécanique, microtechnique ou électronique.

En collaboration avec les écoles professionnelles artisanales de Tavannes, Tramelan, Moutier et Saint-Imier, nous organisons un

cours de préparation à l'examen d'admission 1989

destiné aux apprentis de troisième et quatrième années et aux professionnels qui désirent entreprendre des études d'ingénieur ETS ou se perfectionner en mathématiques.

Matières enseignées: algèbre, calcul numérique, géométrie.

Durée du cours: 1 année, sauf durant les vacances scolaires; 110 leçons à raison de 3 heures par semaine.

Lieu du cours: école professionnelle de Tavannes.

Dates: le jeudi de 16 h 15 à 18 h 35 dès le 4 février 1988.

Finance d'inscription: apprentis et chômeurs, gratuit; autres participants, Fr. 300.—

Inscriptions: jusqu'au 22 janvier 1988 au secrétariat de l'école d'ingénieurs, Saint-Imier.

★ **OFFRES DE NOËL**

printemps
LA CHAUX-DE-FONDS

à la librairie:

Livre Guinness des Records 1988 **35.90**

Bibliothèques rose et verte **4.50**
«action et Noël» le volume

Livres de cuisine **16.80**
«Grand» illustrés, Chinoise, Italienne, Espagnole
l'album grand format

NOCTURNES
jeudi 17 et mardi 22.12 ouvert jusqu'à 22 h

Service commandes par tél. 039/23 25 01. Livraisons à domicile



Combien de temps durent les plus performantes des piles 9 volts?



Eh bien maintenant, doublez!



La pile KODAK ULTRALIFE a bel et bien une durée de vie deux fois plus longue qu'une pile 9 volts alcaline. C'est la première pile 9 volts à usage universel, bénéficiant d'une technologie à base de lithium. Peu polluante, cette pile ne doit pas être rapportée au point de vente après usage. Il y a, naturellement, une gamme complète de piles alcali-manganèse performantes. Les piles KODAK XTRALIFE et les piles KODAK PHOTOLIFE spécialement conçues pour les appareils photo et électroniques.



Après usage, à rapporter au point de vente.

Piles KODAK. La nouvelle technologie longue durée.

Bienne: Ammann Photo Fankhauser, Rue des Marchandises 23; Kühni Foto, Rue de la Gare 12. Colombier: Ielsch-Flammer A. Photo, Av. de la Gare 8. La Chaux-de-Fonds: VAC René Junod SA, Av. Léopold-Robert 115. Neuchâtel: A-Z Photo, Place Piaget 7; Pauwels Guy Decibel Harmony, Faubourg du Lac 31. Porrentruy: Gusy Photo et Optique. Tramelan: Götschmann Droguerie.

● **immobilier**

Avez-vous un ancien immeuble

locatif

à vendre? Alors faites-moi une offre sous chiffres 06-980 513 à PUBLICITAS, 2740 Moutier

A vendre

petit immeuble

à transformer. Idéal pour artisans
☎ 039/27 11 71

Solution du mot mystère:
JOURNAL

Ing. dipl. **FUST** Cuisines agencées et appareils électroménagers aux prix les plus bas

Toutes les marques en stock

Une simple prise suffit: **Electrolux** WTK 135
Capacité 4,5 kg, mesure électronique de l'humidité, sélecteur de température, 220/380V
1690.- Location **71.-** livraison incl.

Novamatic TRK 885, dès 83.-*
Bosch T 620, dès 88.-*
Adora TS 222.0, dès 102.-*

- Grand rabais à l'emporter
- Excellente reprise de votre ancien appareil
- Garantie jusqu'à 10 ans
- Choix permanent d'occasions

* Location mensuelle / durée minimale 4 mois
20000 appareils en stock

La Chaux-de-Fonds, Jumbo 039 26 68 65
Bienne, rue Centrale 032 22 85 25
Brügg, Carrefour-Hypermarkt 032 53 54 74
Marin, Marin-Centre 038 33 48 48
Yverdon, rue de la Plaine 9 024 21 86 15
Réparation rapide toutes marques 021 20 10 10

Fust: Le N°1 pour l'électroménager et les cuisines

Spotv

Panasonic VIDEO

NV-H75 STEREO HI-FI

HI-FI stéréo. Super ralenti, arrêt sur image. Lecture en sens inverse, système de recherche index, programmation 8 X sur 1 mois, etc.

SENSATIONNEL

pour ses qualités et pour son prix

seulement **1695.-**
Garanti 1 an - Facilité de paiement.
50 ans à votre service!

Frésard
Tél. 23 27 83

Léopold-Robert 41
La Chaux-de-Fonds

**Sylvestre
Saint-Sauveur!**
Page 11

SPORT

**Star file
aux étoiles!**
Page 14

Un départ et un final catastrophiques Sévère défaite du HC La Chaux-de-Fonds en terre ajoulote

● AJOIE - LA CHAUX-DE-FONDS 11-4 (4-1 2-3 5-0)

Si Laurent Stehlin, à la 37e minute de jeu, n'avait pas échoué de peu seul face à l'excellent Christophe Wahl, le HC La Chaux-de-Fonds aurait sans doute pu prétendre à beaucoup mieux, signer peut-être un exploit, hier soir en terre jurassienne. Comme quoi la victoire ou la défaite tiennent parfois à très peu de choses!

Ce derby jurassien, d'une parfaite correction, a dans tous les cas tenu toutes ses promesses. Questions rebondissements, les 3200 spectateurs présents en ont eu pour leur argent.

Le mérite en revient aux Neuchâtelois qui, largement dominés au cours de la première période, sont parvenus à refaire complètement surface lors du tiers médian. Après avoir ouvert le score, d'un

tir de la ligne bleue, grâce à Daniel Dubois, les Chaux-de-Fonniers ont connu un départ difficile pour ne pas dire laborieux.

Six minutes à peine ont suffi à Métivier et Leblanc qui, hier soir, ont offert un véritable festival (à eux deux, ils ont inscrit huit des onze réussites jurassiennes) pour battre à quatre reprises le malheureux Fernandez.

A quatre à un, on a cru la cause entendue, tant les Jurassiens ont dominé, se sont montrés supérieurs dans tous les domaines. Et pourtant!

nus à remettre les pendules à l'heure.

Un bel exploit et une belle douche froide pour des Jurassiens qui ont cru trop vite en la victoire.

Alors que les Chaux-de-Fonniers donnaient l'impression de pouvoir renverser la vapeur, une pénalité infligée à Patrick Hêche remit tout en question. Laurent Stehlin put partir seul à l'assaut des buts de Wahl. En vain.

PORRENTRU Y
Michel DERUNS

Quelques secondes plus tard, Maurer, bien servi par ce diable de Métivier, pouvait redonner l'avantage à ses couleurs. Un peu plus de deux minutes avant la fin du tiers, Leblanc put partir seul en contre-attaque et battre Nissille qui avait relayé Fernandez au début de la période intermédiaire. Un solo de Métivier (44e) sonna définitivement la fin des espoirs neuchâtelois.

AVALANCHE DE BUTS

A 7 à 4, les protégés de Jan Soukup baissèrent complètement les bras et évoluèrent sans aucune conviction. Ce qui explique en grande partie l'avalanche de buts et, finalement, la cuisante défaite enregistrée.

On ose espérer qu'ils ont ménagé leurs forces en vue du match de demain contre Uzwil, une rencontre dont il n'est pas nécessaire de préciser l'importance.

Les Jurassiens, hier soir, n'ont rien volé. Ils ont démontré que leur place de leader n'avait rien d'usurpé. Au plan physique surtout, au plan de l'engagement aussi, ils se sont montrés nettement supérieurs à l'équipe neuchâteloise qui s'est finalement présentée comme trop inconsistante pour espérer s'imposer.

L'absence de Mike Prestidge, en raison d'une blessure au genou - il a quitté la glace au cours du deuxième tiers temps - a pesé lourd dans la balance. Mais elle n'explique pas tout.

Les Chaux-de-Fonniers ne se sont pas montrés suffisamment déterminés. Face à une équipe qui joue aussi bien qu'Ajoie, cela ne pardonne pas.



Guy Benoît: ses deux buts n'ont pas suffi. (Photo Schneider)

Un regard avisé L'analyse de Mac Parland

Au terme de chaque tiers temps, le Canadien convalescent du HCC (il va beaucoup mieux) s'est livré à une rapide analyse des événements marquants.

de situation qui a suivi sont typiques du hockey sur glace.»

TROISIÈME TIERS

Visiblement, Mike McParland était marqué par la déception. L'espoir d'un retour possible qu'il évoquait après quarante minutes avait fondu comme neige au soleil.

«Je n'ai plus grand chose à dire. L'absence de Mike Prestidge a créé un trou béant dans notre défense. Blessé à un genou, il a essayé de forcer, mais le risque était trop grand. Il n'empêche que notre équipe perd trop facilement confiance, d'un bloc.»

L'ENSEMBLE DU MATCH

«Notre adversaire a très bien mené son affaire, après une période de relâchement. Les Ajoulots ont fait preuve de discipline. Ils étaient tactiquement très bien préparés. Leurs lignes ont été judicieusement changées. Les deux Canadiens et en particulier Métivier ont disputé une très grande partie.»

Le HCC? «Un premier tiers moyen, un second bon. Un troisième très décevant, marqué par une curieuse absence.» Et de conclure: «Il faudra jouer avec plus de force et de constance jeudi contre Uzwil. Ce sera un match des plus importants.»

G. K.

PORRENTRU Y
Georges KURTH

PREMIER TIERS

«J'avais le sentiment que le HCC partirait bien dans le match. Le patinage était délié, les idées claires. Un très bon travail de notre deuxième ligne a d'ailleurs permis l'ouverture du score. Le manque de mobilité de tous et la position trop avancée des centres a permis à Ajoie de marquer trop facilement. Ajoie joue bien. Le porteur du puck prépare intelligemment les montées des ailiers qui viennent de loin et entrent trop facilement dans notre zone de défense.»

DEUXIÈME TIERS

«Ajoie est parti trop confiant, n'a pas joué avec la même détermination. A donné dans la facilité. La technique seule ne suffit pas. Il faut le travail aussi.»

«Fernandez a été remplacé, il n'était pas responsable des buts encaissés. Nissille a été sensationnel. Les pénalités ont fini par coûter des forces. L'occasion de prendre l'avantage, manquée par Laurent Stehlin, et le renversement

Patinoire d'Ajoie: 3250 spectateurs.

Arbitres: MM. Bertolotti, Gard, Probst.

Buts: 4' D. Dubois (Tschanz) 0-1; 5' Métivier (Rohrbach) 1-1; 6' Leblanc (Lechenne) 2-1; 7' Métivier 3-1; 12' Métivier (Berdat) 4-1; 27' Benoît (Prestidge) 4-2; 33' Tschanz (Mouche) 4-3; 34' Benoît (D. Dubois) 4-4; 38' Maurer (Métivier) 5-4; 40' Leblanc 6-4; 44' Métivier 7-4; 51' Leblanc (Métivier) 8-4; 53' Forster 9-4; 53' Berdat (Kohler) 10-4; 58' Leblanc (Berdat) 11-4.

Pénalités: 6 x 2' contre Ajoie et 7 x 2' contre La Chaux-de-fonds.

Ajoie: Wahl; Sembinelli, Baechler; Morel, Meier, Maurer; Schmid, Rohrbach; Leblanc, Lechenne, M. Grand; Forster; Métivier, Berdat, Kohler.

La Chaux-de-Fonds: Fernandez (20' Nissille); Prestidge, Seydoux; Niederhauser, Benoît, L. Stehlin; D. Dubois, L. Dubois; Mouche, Tschanz, Gersten; Gobat, Goumaz; Rohrbach, Giambonini, N. Stehlin; Heche, Jeannin, Fuchs.

Sur les patinoires de ligue nationale

LNA

● DAVOS - LUGANO 2-3 (0-2 2-0 0-1)

Patinoire de Davos: 3050 spectateurs.

Arbitres: MM. Stauffer, Hugentobler-Höltschi.

Buts: 1' Ton (Johansson) 0-1, 1' Lüthi (Jaks) 0-2, 34' Nethery (Levie) 1-2, 40' Jost (Nethery-Levie) 2-2, 45' Jaks (Lüthi, Lugano à 5 contre 4) 2-3.

Pénalités: 8 x 2' contre Davos, 5 x 2' contre Lugano.

● KLOTEN - FRIBOURG 3-1 (1-1 1-0 1-0)

Schluefweg: 3300 spectateurs. Arbitres: MM. Hirschi, Schneiter-Hirter.

Buts: 8' Sauvé 0-1, 11' Schlagenhaut (Wäger) 1-1, 33' Wick (Yates) 2-1, 60' Wäger (Hollenstein) 3-1.

Pénalités: 5 x 2' contre Kloten, 8 x 2' contre Fribourg.

● AMBRI - LANGNAU 6-2 (1-1 2-0 3-1)

Valascia: 3200 spectateurs.

Arbitres: MM. Tam, Stettler-Dolder.

Buts: 4' Mettler 1-0, 20' Geddes (Horák) 1-1, 22' McLaren (Fransoli) 2-1, 25' Vignano (Rieffel-Metzger) 3-1, 49' Hirschi 3-2, 51' Kaszycki (Tschumi) 4-2, 52' Bärtschi (Brenno Celio) 5-2, 54' Vignano (Metzger) 6-2.

Pénalités: 3 x 2' contre les deux équipes

● SIERRE - ZOUG 6-6 (2-2 1-2 3-2)

Graben: 2400 spectateurs. Arbitres: MM. Weilenmann, Progin-Zeller.

Buts: 3' René Müller 0-1, 12' Waltin (Laurence, Zoug à 5 contre 4) 0-2, 13' McEwen (Mathier) 1-2, 15' Martin (McEwen, Sierre à 5 contre 4), 2-2, 23' Laurence 2-3, 29' Rotzer (Martin) 3-3, 38' Colin Müller (Laurence) 3-4, 45' Tschanz (Fontana) 3-5, 46' Martin (Lörtscher) 4-5, 47' Boucher (Locher) 5-5, 55' Marti (Lörtscher) 6-5. 57' René Muller (Laurence) 6-6.

Pénalités: 7 x 2' contre Sierre, 6 x 2 + 5' + pénalité de match (Fritsche) contre Zoug.

● BERNE - BIENNE 4-3 (2-1 1-1 1-1)

CLASSEMENT	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Lugano	19	15	3	1	104	52 33
2. Kloten	19	15	0	4	121	50 30
3. Ambri	19	10	4	5	95	63 24
4. Davos	19	10	3	6	85	70 23
5. Bienne	19	9	4	6	75	68 22
6. Zoug	19	8	2	9	74	93 18
7. Berne	19	5	3	11	65	82 13
8. Fribourg	19	5	1	13	87	105 11
9. Sierre	19	3	3	13	62	119 9
10. Langnau	19	2	3	14	73	139 7

LNB

● OLTEN - ZURICH 3-5 (1-2 1-0 1-3)

Kleinholz: 4400 spectateurs.

Arbitres: Voillat, Schmid-Künzi.

Buts: 4' Schneeberger (Lörtscher) 1-0, 15' Weber (Poltera) 1-1, 18' Tuohimaa (Wyssen-Weber) 1-2, 29' Allison (Lörtscher) 2-2, 42' Morrison 3-2, 56' Tuohimaa

(Weber-Havlicek) 3-3, 59' Geiger 3-4, 60' Tuohimaa 3-5.

Pénalités: 6 x 2' contre Olten, 9 x 2' contre Zurich.

● UZWIL - COIRE 4-5 (0-3 2-1 2-1)

Uzehalle: 800 spectateurs.

Arbitres: MM. Pahud, Chies-Fassbind.

Buts: 2' Lavoie (Stebler) 0-1, 16' Lavoie 0-2, 18' Alex Wittmann (Lavoie) 0-3, 22' Bertschinger 1-3, 30' Plumb (Burkhard) 2-3, 32' Keller 2-4, 44' Burkhard (Plumb) 3-4, 51' Lavoie (Kurilowski) 3-5, 56' Plumb (Bertschinger) 4-5.

Pénalités: 2 x 2' contre Uzwil, 4 x 2' contre Coire.

● BÂLE - HERISAU 11-8 (2-2 4-3 5-3)

Margarethenpark: 1200 spectateurs.

Arbitres: MM. Reist, Vacchini-Donati.

Buts: 2' Ivan Griga 0-1, 6' Nater (Cranston) 0-2, 12' Plante 1-2,

17' Drouin (Schüpbach) 2-2, 21' Brüttsch (Drouin) 3-2, 22' Brich 4-2, 28' Drouin 5-2, 32' Drouin (Plante) 6-2, 37' Hartmann (Eugster) 6-3, 37' Ammann 6-4, 40' Thompson (Giacomelli) 6-5, 43' Giacometti (Plante) 7-5, 45' Equilimo (Thompson) 7-6, 47' Eugster 7-7, 51' Cranston 7-8, 55' Drouin 8-8, 57' Plante 9-8, 59' Bleuer (Herrmann) 10-8, 60' Bleuer (Drouin) 11-8.

Pénalités: 5 x 2' contre Bâle, 6 x 2' + 5' (Caduff) + 10' (Nater) contre Herisau.

● RAPPERSWIL - MARTIGNY 4-3 (1-1 1-1 2-1)

Lido: 2200 spectateurs.

Arbitres: MM. Trolliet, Salis-Fahrny.

Buts: 7' Batt 0-1, 14' Rautakallio 1-1, 28' Loher 2-1, 39' Aebersold (Jean-Luc Locher) 2-2, 46' Kohler 3-2, 48' Hills 4-2, 46' Kohler 3-2, 48' Hills 4-2, 53' Pleschberger 4-3.

Pénalités: 2 x 2' contre Rapperswil, 3 x 2' contre Martigny.

● AJOIE - LA CHAUX-DE-FONDS 11-4 (4-1 2-3 5-0)

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Ajoie	19	13	1	5	98-71	27
2. Zurich	19	12	2	5	107-73	26
3. Rappers.	19	10	2	7	86-64	22
4. Olten	19	10	1	8	86-79	21
5. Herisau	19	8	3	8	85-83	19
6. Coire	19	8	1	10	76-82	17
7. Martigny	19	7	2	10	67-84	16
8. Uzwil	19	6	3	10	65-79	15
9. Chx-Fds	19	5	5	9	76-98	15
10. Bâle	19	6	0	13	66-99	10

Première ligue

● GROUPE 3
Lausanne - Champéry 5-5
Genève Servette - Neuchâtel 9-1

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Lausanne	10	8	2	0	72-29	18
2. GE Servette	10	8	0	2	83-20	16
3. Viège	9	7	1	1	78-20	15
4. Neuchâtel	9	5	3	1	44-34	13
5. Champéry	10	5	2	3	43-40	12
6. Yverdon	9	4	0	5	34-51	8
7. Monthey	9	3	1	5	40-51	7
8. Moutier	9	1	2	6	30-54	4
9. Fleurier	9	1	1	7	33-69	3
10. F. Morges	9	1	1	7	24-63	3
11. Star LS	9	1	1	7	27-67	3

L'Impartial

LA VOIX D'UNE RÉGION

LA CHAUX-DE-FONDS	A l'heure solaire	19
LE LOCLE	Balade pour un chasseur	20
NEUCHÂTEL	Service traiteur du 3e âge	22
JURA BERNOIS	A nouveau comme neuve!	27
JURA	Histoire de bon voisinage	28

Indice chauffage	
(en degrés-heures hebdomadaires DH)	
Du 30.11 au 7.12 1987	
Littoral	+ 3,1° (2.444 DH)
Val-de-Ruz	+ 1,6° (2.740 DH)
Val-de-Trav.	+ 1,3° (2.800 DH)
La Chx-Fds	- 0° (3.002 DH)
Le Locle	- 0,3° (3.077 DH)

Dubied à l'agonie

A Couvet, les tricoteurs ont quitté leur usine

Ils sont partis la mort dans l'âme, les larmes dans les yeux. La salopette et leurs papiers dans un sac. Long cortège hier après-midi sur la rive gauche de l'Areuse. Dubied suspend la fabrication des machines à tricoter. Les cadres ont dit: «Vous pouvez rentrer à la maison, il ne vous en sera pas tenu rigueur.» Savoir-faire, fidélité, ponctualité s'étiolaient en quelques heures. Le lundi 4 janvier, Dubied ne tournera plus qu'avec 200 mécaniciens. Si tout va bien.

Dubied devait, lundi, déposer une demande de sursis concordataire devant la Cour civile du Tribunal cantonal. Quatre mois de répit pendant lesquels les poursuites et les créances sont suspendues.

Mardi matin, la demande n'était toujours pas arrivée. Le soir précédent, le consortium des banques avait examiné le dossier préparé par Dubied. D'accord d'engager un million supplémentaire, en particulier pour assurer le versement des salaires de décembre et le 13e,

mais 50 licenciements supplémentaires.

Secteur touché: la machine à tricoter. Abandon de la production de machines rectilignes, mais également de machines circulaires, la Transnit, seul appareil du genre sur le marché et sur lequel reposait le mince espoir de la direction. En outre, le service de maintenance des machines est mis en veilleuse, mais pas supprimé.

En fait, expliquait la Radio romande, alertée à midi par le 217-

217, la direction de l'entreprise a «perdu la vue d'ensemble des problèmes à résoudre». En clair, c'est le règne de la panique et de l'incompétence. L'arrivée du commissaire au sursis et de son équipe est donc attendue avec impatience.

SURSIS REQUIS

Avant midi, dans les ateliers de Dubied, la terrible nouvelle se répandait. Il devrait rester chez Dubied un peu plus de 200 personnes début janvier. La demande de sursis concordataire a finalement été déposée hier en fin d'après-midi. La Cour civile du Tribunal cantonal étudiera le dossier et écartera les parties lundi prochain. Le verdict sera ensuite rendu.

Politiquement, il est impossible de refuser l'homologation du concordat. Mais la séparation des pouvoirs laisse, en principe, toute

liberté d'appréciation au tribunal. Même si un commissaire au sursis, Blaise Kähr, a déjà été pressenti, ainsi que l'écrivait un journal hier - une «fuite journalistique diversement appréciée», pour reprendre l'expression consacrée.

Ce matin, les travailleurs de Dubied se retrouveront à la grande salle de Couvet. Pour faire le point, connaître leurs droits, se serrer les coudes. Le tout en compagnie du secrétaire régional de la FTMH, Willy Bovet, et du secrétaire central Pierre Schmid.

Il sera, en coulisse, question de la démission de l'administrateur Sker de Salis qu'on annonçait partant hier après-midi avec d'autres directeurs. En principe, dès l'homologation du sursis, les organes restent en place, «mais le commissaire a un droit de persuasion intensif», lâche un banquier. JJC

● Lire également en page 22.

Pierre Dubois: 200 emplois au moins

«Il restera au moins 200 emplois»: Le conseiller d'Etat Pierre Dubois et l'équipe de la promotion économique multiplient les contacts pour trouver des partenaires. «Il y a des gens intéressés par Dubied», confie Pierre Dubois. Qui explique que l'Etat souhaiterait intervenir dans le cadre d'une entreprise plutôt que d'un assainissement. C'est-à-dire favoriser la création d'un redécoupage industriel au lieu de verser de l'argent dans le gouffre Dubied - l'Etat a déjà donné: 1,5 million.

L'abandon de la machine à tricoter désole les mécaniciens et les vendeurs de Dubied. D'un côté, le savoir-faire fiche le camp, d'un autre, les relations souvent amicales, nouées avec les clients vont se briser. Pourquoi ne pas créer une petite société pour la maintenance et produire éventuellement une machine, comme le font avec succès les Valaisans de Steiger? «Nous sommes ouverts à toutes propositions», répond Pierre Dubois.

(jic)

Le principe du sursis

En principe, le sursis concordataire n'est pas accordé d'avance. Le débiteur fait une demande à l'autorité cantonale compétente. Elle peut le refuser, mais les voies de recours sont ouvertes. Si elle l'accepte, il est accordé pour quatre mois, plus une éventuelle prolongation de deux mois.

Le commissaire publie le sursis et invite ensuite les créanciers à produire leurs créances. Il dresse un inventaire des biens du débi-

teur. Si l'assemblée des créanciers adhère aux propositions concordataires, le commissaire transmet le dossier à l'autorité compétente en vue de l'homologation du concordat. Qui peut être confirmé ou refusé.

Dans ce dernier cas, c'est la faillite à laquelle Dubied a déjà échappé de justesse la semaine dernière par la volonté du pouvoir politique et la compréhension des banques... (jic)

Les radicaux regrettent

Dans un communiqué qui nous est parvenu trop tardivement lundi pour paraître dans l'édition de mardi, les radicaux déplorent la situation de l'entreprise Dubied.

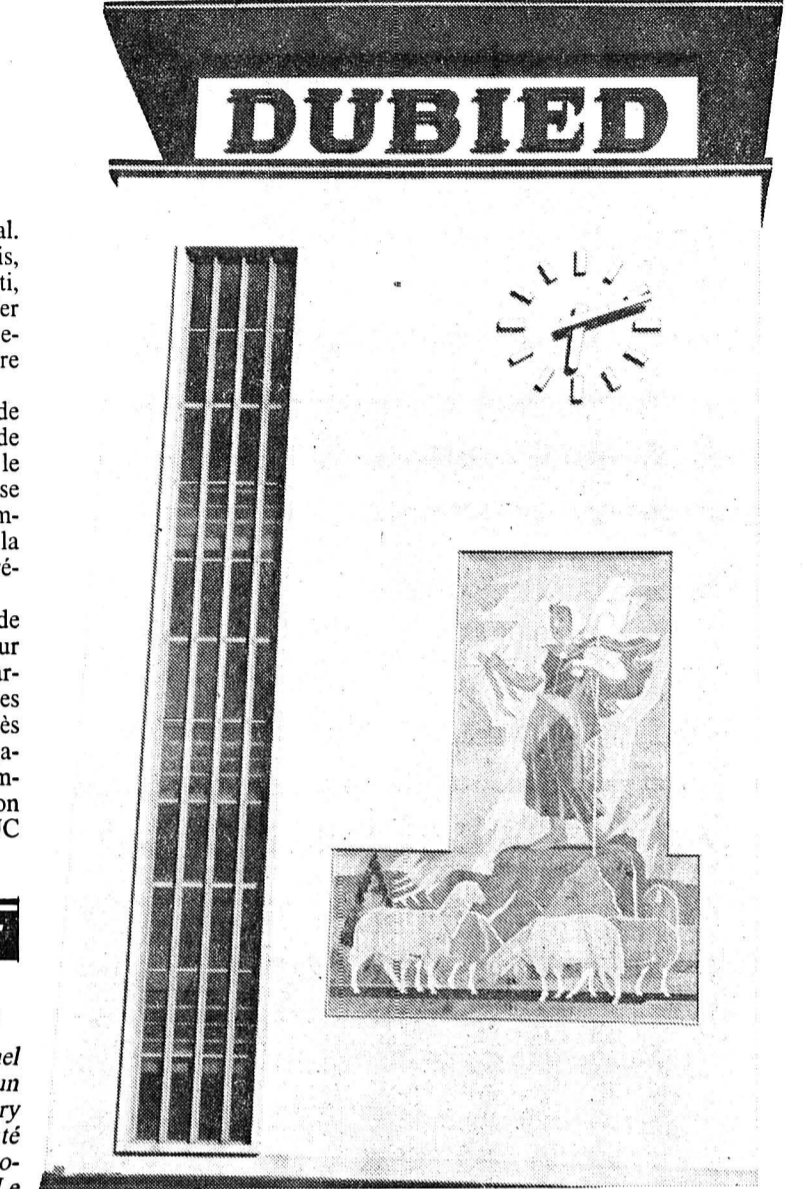
Depuis la grève de 1976, le ton a changé: «Les radicaux regrettent profondément que des erreurs de gestion aient contribué à mettre l'entreprise dans une situation aussi catastrophique. En effet, déjà confrontée à des phénomènes extérieurs qui touchent l'ensemble de notre économie, la direction de l'entreprise n'a pas su concilier progrès technique et nécessité du management au plan commercial.»

Les radicaux expriment leur sympathie aux personnes touchées par cette catastrophe et ajoutent: «La situation actuelle est d'autant plus regrettable que nos autorités, avec le soutien de toute la population neuchâteloise, mènent depuis des années une politique constructive de promotion économique. (jic)

COUAC ON EN DISE

Chacun ses problèmes

Avant de croquer son habituel «lunch» du lundi, servi dans un restaurant de Couvet, le Rotary Club du Val-de-Travers a écouté des spécialistes parler d'un problème d'une brûlante actualité. Le cas Dubied? Non, le vacherin. Chacun ses préoccupations. (jic)



Dubied et sa bergère. Les moutons seront bientôt tondus. (Photo Impar-Charrère)

Déjà une gagnante

«L'Imparphrase» prend un stupéfiant départ

«Il est toujours plus esthétique d'avoir un gros nez que deux petits». Cette phrase, c'est Mme Jacqueline Marchon, du Col-des-Roches, qui la lâchait hier sur le coup de midi au téléphone de RTN 2001.

Le jeu en étant à son deuxième jour, c'est un montant de 4000 fr en bon de voyage que cette lectrice-auditrice a remporté. Un grand bravo.

Son secret: un mot de trois lettres découvert, de la réflexion... et surtout beaucoup de chance! Mais il en faut dans le domaine du jeu.

Vous trouverez dès aujourd'hui une nouvelle grille qui sera complétée au fil des jours. La phrase qui peut y être placée n'est pas facile, mais ce cela ne vous décourage pas, en découvrant une des consonnes qui la

composent, vous pouvez déjà gagner un prix de «consolation», dont des t-shirt Impartial, une montre, des abonnements à «L'Impartial» ou même un week-end au Tessin pour deux personnes.

Alors, tous à l'écoute de RTN 2001 dès 11 h 30 et dès que l'indicatif est joué, téléphonez au (038) 24 48 00. Bonne chance à tous! (dn)

REGARD

Dur combat pour les «pâte molle»

De toute évidence, pour reprendre une formule déjà énoncée, c'est un coup dur pour les «pâte molle». Aussi bien sur sol helvétique que sur territoire français. En Pays de Vaud 34 cas de listériose - semble-t-il en relation directe avec le vacherin Mont-d'Or - se sont déclarés depuis le début de l'année. De quoi alerter les autorités sanitaires qui ont pris les mesures qu'on connaît.

Rien à signaler en revanche dans le Doubs. A ce stade déjà, des deux côtés du Mont-d'Or, dans La vallée de Joux (chez les affineurs) ou dans le Gros-de-Vaud (les producteurs) comme dans les départements frontaliers du Jura et du Doubs des dizaines d'emplois sont menacés.

Depuis, l'épidémie de l'espèce listéria monocytogène s'est révélée contagieuse. Elle a envahi une bonne vingtaine d'autres espèces de fromages à pâte molle. Onze d'entre elles sont fabriquées dans l'Hexagone.

D'où une vive réaction des fabricants français du Mont-d'Or - dont ils détiennent

l'appellation d'origine contrôlée exempte du qualificatif «vacherin» - proclament par campagne de presse et d'affiches que le Mont-d'Or français est sain.

D'où aussi, en revanche, une action à portée sans doute prochainement nationale, destinée à boycotter tous les fromages suisses. Gentiment, «pâte dure» et «pâte molle» helvétiques commencent à disparaître des étals des supermarchés et autres points de vente de France.

Il s'agit là d'une manière de répondre à ce qu'on considère outre-Doubs comme des mesures suisses de protectionnisme (n'est-ce d'ailleurs pas le cas?) tout en punissant ceux «qui entraînent les producteurs français dans la boue», affirme ce gérant d'un hypermarché Mammoth de Nancy.

S'ils s'en sortent, et la campagne qu'ils mènent de nature à les tirer d'affaire, les producteurs français de Mont-d'Or occuperont désormais un créneau que les Suisses ne pourront plus réinvestir.

D'ailleurs l'ensemble du marché français, quelles que soient les spécialités helvétiques, risque de se fermer aux fromages du Pays de Tell. En guise de rétorsion aux mesures suisses à l'égard des «pâte molle» françaises. Dure réalité!

Jean-Claude PERRIN

Pas de vacherie pour le Mont-d'Or français

Les producteurs d'outre-Doubs ripostent et vantent leur production

Regroupés au sein d'un syndicat de défense, les producteurs français du Mont-d'Or ripostent en lançant une vaste opération promotionnelle en faveur de leur fromage. Ils mettent l'accent sur la santé de leur produit.

«Le Mont-d'Or français est sain; le Mont-d'Or français, un merveilleux fromage». Ces slogans fleurissent actuellement dans toutes les vitrines des détaillants d'Outre-Doubs. La volonté est claire. En ripostant de la sorte les producteurs français, arguments à l'appui, tiennent à enterrer l'amalgame entre «fromage Mont-d'Or» et «Vacherin Mont-d'Or» fabriqué en Suisse.

Dans un premier temps, la presse nationale de l'Hexagone, Antenne 2 en tête et les grands titres parisiens, n'a pas fait la différence, parlant indifféremment du «fromage de la mort» ou du «fromage qui tue». Sans distinguer le pâte molle fabriqué de ce côté-ci de la frontière et de l'autre.

LA RÉPLIQUE FRANÇAISE

Aussitôt «médiatisés» la nouvelle d'interdiction de fabrication et de commercialisation du vacherin Mont-d'Or suisse - porteur de la bactérie listéria - a portée tort aux producteurs français. Désireux d'éviter la perte de plusieurs centaines de tonnes, ils ont riposté en alertant la presse nationale française le 3 décembre dernier. Entre

temps, avec une aide d'urgence de 200.000 ff accordée par le Conseil général du Doubs, le syndicat de défense alors créé répliqua. Pleine page de publicité, affiches et tracts à l'appui.

«Le Mont-d'Or français est sain» affirme le slogan qui prend à témoin la déclaration du préfet de Franche-Comté, Claude Zilberzahn, dont les propos sont rassurants: «Les résultats des prélèvements analysés le 1er décembre par le laboratoire d'Epinal sont négatifs. De quoi laver toute suspicion sur la qualité du fromage Mont-d'Or», écrit-il notamment. De part et d'autre du Doubs, on admet que les méthodes d'analyse sont différentes. Cependant, la Direction départementale des affaires sanitaires du Doubs relève que depuis début 1987, aucun décès dû à la listériose n'a été enregistré. Aucune commune mesure donc avec les 34 cas déclarés depuis janvier dernier dans le canton de Vaud.

Les producteurs français démontrent que les problèmes du vacherin Mont-d'Or suisse ne doivent pas affecter la consommation du Mont-d'Or français.

Pourquoi? comment? D'abord parce que les procédés de fabrication sont différents Outre-Doubs disent-ils. Le Mont-d'Or est fabriqué avec du lait cru (et non thermisé à 60 degrés, une à trois minutes comme en Suisse), parce qu'ensuite la matière première (le lait) est collecté, quotidiennement par le fromager qui affine sur place ses fromages. De plus, en France l'ensilage (toléré en Suisse) est interdit et le regroupement de l'affinage sur la Vallée de Joux, des produits immatures fabriqués dans de nombreuses laiteries du Gros-de-Vaud, n'existe pas dans les départements du Doubs et du Jura.

SUISSES COUPABLES ET PROTECTIONNISTES

Ces arguments pourraient - au stade actuel des recherches sur cette contamination pathogène - donner raison aux producteurs français. Il semble en effet que ce sont les grandes caves industrielles qui sont contaminées et non les petites, de la taille de celles existant en France. A croire en réalité que ce seraient davantage les laiteries, les affineurs eux-mêmes qui seraient porteurs du germe. Ne vaudrait-on pas, pour ces derniers, jusqu'à leur prélever une croûte de leur nez? En Suisse bien entendu.

En France, les producteurs affirment que ce bantage (helvétique)

visé à les entraîner également dans la disparition de ce fromage. Ils sont de plus convaincus, après de nouvelles mesures touchant d'autres pâtes molles que, par moyens détournés, la Berne fédérale a trouvé là un bon moyen d'ériger des barrières protectionnistes. JCP

● Lire également le «Regard» ci-contre et la nouvelle en page suisse.

Du Mont-d'Or sur vos tables de fête

Que les amateurs de Mont-d'Or se rassurent! Ils pourront enrichir leur plateau de fromage de ce «pâte molle» lors des fêtes de fin d'année, à condition... d'aller l'acheter en France, en toute impunité.

En effet, la direction du 1er arrondissement des douanes de Lausanne le confirme, les personnes privées ont toute latitude d'acquiescer un Mont-d'Or sur territoire français - même dans la zone frontière - pour autant que les quantités importées restent dans le domaine de «la consommation personnelle». Soit environ 4 kilos au maximum par voyageur. (p)

CINÉMA ● 23 19 55
PLAZA
ENTIÈREMENT RÉNOVÉ

● 12 ans ●
● Tous les jours ●
16 h 30
18 h 45
et 21 h
sam.-dim.-merc.
à 14 h 30
Il y a en J. Putter un héros qui sommeille

● **DÈS AUJOURD'HUI - EN GRANDE PREMIÈRE EUROPÉENNE** ●
● En même temps que Genève - Lausanne - Neuchâtel - Paris ●



Entre autres images extraordinaires, vous assisterez notamment à une plongée hallucinante dans un bain de globules rouges !

STEVEN SPIELBERG
Présente
L'AVENTURE INTERIEURE
Un film de JOE DANTE (INNERSPACE)
DOLBY STEREO



ATTENTION ! LES MATINÉES MUSICALES DU PLAZA - Dimanche 20 décembre à **10 h 30: HAIR** - Comédie musicale de Milos Forman

CINÉMA ● 23 28 88
CORSO

● 2e semaine ●
1re vision
Tous les soirs à **21 h**
et sam.-dim. à
16 h 30 - 18 h 45



● **ATTENTION: changement de salle** ●

LES INCORRUPTIBLES
« Brian De Palma signe son chef-d'œuvre. »
PARAMOUNT PRÉSENTE UNE PRODUCTION ART LINSON - UN FILM DE BRIAN DE PALMA
LES INCORRUPTIBLES - KEVIN COSTNER - CHARLES MARTIN SMITH - ANDY GARCIA
ROBERT DE NIRO dans le rôle de AL CAPONE et SEAN CONNERY dans le rôle de MALONE
Musique de ENNIO MORRICONE Conseillère visuelle PATRIZIA VON BRANDENSTEIN Chef décorateur WILLIAM A. ELLIOT



● 16 ans ●
Al Capone, inattaquable, il règne sur Chicago en maître incontesté.

CINÉMA ● 23 19 18
SCALA

● Sans limite d'âge ●
Horaire des séances tous les jours à
16 h 30
et 20 h 45
Samedi-Dimanche-Mercredi
à 14 h 30

Quand la vie vous sourit, tout peut arriver...
WALT DISNEY
LES AVENTURES DE
BERNARD et BIANCA

Véritable suspense débordant de fantaisie

Remarquable à mourir de rire

ATTENTION ! 2e film à **18 h 30**
Changement de salle

MICKEY ROURKE
FAYE DUNAWAY
UN FILM DE
BARBET SCHROEDER
Barfly
16 ans

LE LOCLE
31 13 15
CINÉMA **CASINO**

Du mercredi au dimanche
Tous les soirs à **20 h 30**
● 12 ans ●

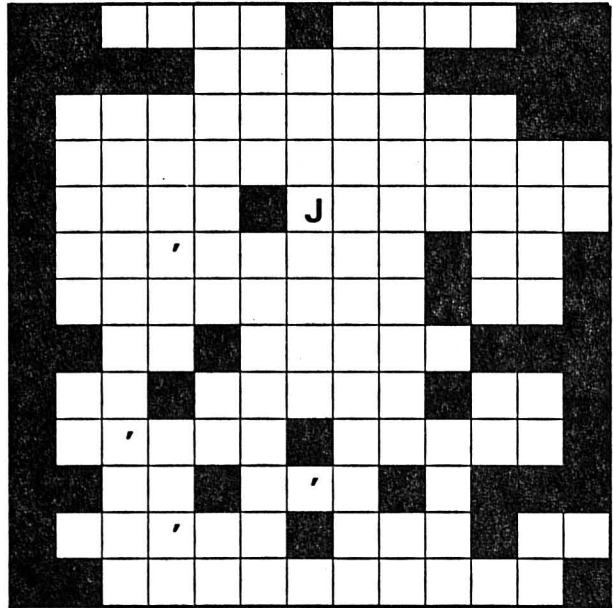
La FAMILLE
Un film de
ETTORE SCOLA

ATTENTION ! 2e film à **18 h 30**
Mer.-sam.-dim.
16 h 30

MANON DES SOURCES
JEANNE FLORETTE 2 PARTIE
CLAUDE BERRI

L'Impartial bouge...

L'IMPARAPHRASE



1e jour
Reconstituez la phrase fantaisie qui figure dans cette grille, en utilisant les lettres déjà placées.

Comment jouer ?
Dès que vous entendez l'indicatif de L'Impartial sur (entre 11 h 30 et 12 h 30, du lundi au vendredi), appelez le (038) 244 800.

Vous proposez alors une consonne qui selon vous figure dans la phrase mystère. Si votre proposition est bonne, vous gagnez un petit cadeau pour avoir fait avancer le jeu et vous pouvez donner la phrase que vous avez imaginée. Si la phrase est la bonne, vous remportez le prix du jour en bon de voyage.

Chaque jour une lettre nouvelle est placée dans la grille et le montant du grand prix diminue ! (1er jour, 5000 fr., ensuite, successivement 4000 fr., 3000 fr., 2000 fr., 1000 fr., 500 fr., 400 fr., 300 fr. et 200 fr.)

Si vous ne captez pas RTN-2001
Envoyez votre proposition de phrase sur une carte postale à: L'Impartial, L'Imparaphrase, rue Neuve 14, 2300 La Chaux-de-Fonds. Si vous découvrez la phrase mystère avant les auditeurs (le cachet postal faisant foi), vous pouvez gagner 200 fr. en bon de voyage, par tirage au sort éventuel.

...bougez avec **L'Impartial**

A louer au Locle
studio meublé

avec cuisinette et douche Fr. 240.- par mois, charges comprises. Libre tout de suite.
☎ 039/31 31 25

Mylène
Astrologie, médium résout tous problèmes affaires, amour, chance et protection.
☎ 039/26 73 05

Votre journal: **L'Impartial**

Un idée géniale de cadeaux de fin d'année OFFREZ DES BONS DE REPAS à votre famille au Restaurant du Doubs, 2416 Les Brenets,
☎ 039/32 10 91

Ulysse Nardin Le Locle SA
Le Locle, cherche
personne de confiance
pour travaux de nettoyage et d'entretien des locaux de travail, à raison de quelques heures par semaine.
☎ 039/31 56 77

Je cherche
un maçon
avec CFC
☎ 039/31 38 15
ou 039/31 40 31

A louer au Locle, Côte 11
appartement 3 pièces
confort.
S'adresser:
Dr Humberset, ☎ 039/31 14 26.

☎ 021 29 59 71
Le Locle - Collège 4
A louer tout de suite
appartement de 3 pièces
Loyer Fr. 345.- tout compris
Pour visiter ☎ 31 57 30

DAGESCO SA
REGIE - PROMOTION - COURTAGE
44, avenue du Général-Guisan
1009 Pully
depuis 1958

FCI vend
maison type F5
+ combles. Vue imprenable, secteur Goumois/France.
☎ 0033/84 21 48 34

Demande à acheter
horlogerie ancienne
montres, pendules, régulateurs, outillages, fournitures, layettes et livres sur l'horlogerie d'Alfred Chapuis.
J.-F. Niklaus, Neuchâtel.
☎ 038/36 17 95 ou 25 32 94

Restaurant de la Place
Les Brenets - ☎ 32 10 01

Une idée cadeau...
foulards (Yves Saint-Laurent), parfums, savons, colifichets, coffrets, etc.
Double chèques fidélité
+ votre cadeau
Parfumerie Locloise
Grande-Rue 18, Le Locle

immobilier

Pour construire la maison familiale de nos rêves, nous achetons
terrain
bien situé, dans les environs du Locle ou des Brenets.
Faire offres sous chiffres PF 57218 au bureau de L'Impartial du Locle.

LE LOCLE
à vendre appartement de
3 pièces
Prix exceptionnel
Fr. 106 000.-
Avec Fr. 12 000.- de fonds propres, votre mensualité sera de Fr. 517.- seulement (toutes charges comprises)

HABITATIONS POUR TOUS SA
Agence pour le canton de Neuchâtel et le Jura Bernois : Rue des Moulins 51
2004 Neuchâtel. Tél. 038/25 94 94
Direction générale: 44, av. du Général-Guisan
CH-1009 Pully/Lausanne. Tél. (021) 29 61 38

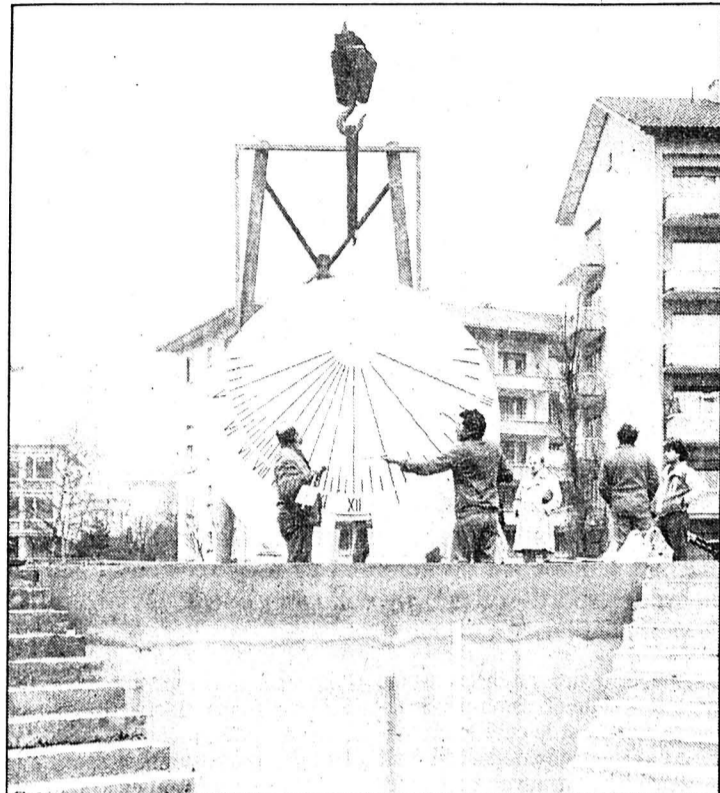
CHIPS SA
GARANTIE: 12 MOIS
distributeur exclusif peacock suisse
PEACOCK
COMPUTER
IBM COMPATIBLE
la clef de votre succès possibilités illimitées prix imbattables

PEACOCK XT TURBO JUNIOR 2400 LE LOCLE, 039/31 32 01
CPU 8088-2 - 256 KB RAM ext. à 640 KB - freq. 4.77/8 MHz - 1* floppy drive 360 KB - carte monochrome graphique hercules - clavier - interrupteur à clef pour le blocage du clavier - touche reset-turbo - alimentation 150 Watt - Moniteur PEACOCK AI 150 12" vert.
A PARTIR DE SFR. 1175.-, IDEM + 20 MB SFR. 2025.-
DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE

La ville à l'heure solaire

Un imposant cadran installé rue du Locle

La ville de La Chaux-de-Fonds se met à l'heure solaire. Un écran imposant a été dressé hier, rue du Locle, sur l'emplacement de l'ancien collège de Bonne-Fontaine. L'esplanade du Cadran - le nom désormais, de cette place, dont l'aménagement sera achevé au printemps - est un plus dans le paysage de la porte ouest de la ville.



L'esplanade du Cadran, une place de jeu pour le printemps. (Photo Impar-Gerber)

Les choses ont traîné depuis que le législatif acceptait, en février 86, le projet d'aménagement de la place laissée vacante après la démolition du collège de Bonne-Fontaine. Des retards dans la construction des garages souterrains (19 boxes) ont prolongé l'état de chantier.

La dalle de recouvrement posée, on a pu passer à l'aménagement de ce qui apparaîtra depuis la route comme un jardin suspendu. Le cadran solaire a été installé hier. Une pièce dont l'étude a été offerte à la ville par l'horloger Xavier Theurillat.

Sur place, M. Theurillat s'assurait du bon déroulement de l'opération. Tout a été mis au point par calcul. Il n'attend le soleil que pour un réglage fin. «La première chose fut de mesurer la déclivité du cadran par rapport au plan méridien, soit l'axe nord-sud. Elle est ici d'environ 40 degrés. Par la mise en équation du temps, une formule à 227 postes, on obtient l'épaisseur - elles sont variables - des tranches horaires à reporter sur le cadran.»

L'horloger, qui fait ici œuvre d'expert en gnomonique, poursuit une explication imagée. «Le style axe est fixé dans un axe parallèle à la ligne reliant les deux pôles. A son extrémité, vous apercevez une potence, une petite plaque métallique frappée en son centre d'un trou. C'est l'œil, traversé par les rayons, qui porte l'image du soleil sur le cadran.»

L'heure ainsi obtenue est l'«heure solaire vraie». Elle s'écarte de 15 minutes à 1 h 3/4 de l'heure légale, celle qui rythme et régit notre quotidien. Hier, la différence accusait 27 minutes et 40 secondes, qu'il fallait ajouter à l'heure portée sur le cadran pour obtenir le temps officiel. Quand l'œuvre «légale» se distance des lois de la nature...!

La méridienne, qui prolonge le cadran vers le bas, fonctionne comme calendrier. Elle permettra aussi le réglage fin de nos pendules, l'image du soleil coupant la courbe chaque jour à 12 h 32 minutes et 45 secondes.

L'aménagement de cette esplanade est un exemple d'intervention urbanistique. Trois idées-force charpentent sa conception. Le peron et le socle de l'ancien collège symbolisent l'entrée - ici de la ville. Le cadran solaire évoque la mesure du temps, chère à ces lieux. Dans le détail, l'ensemble cadran-méridienne - escaliers en triangle rappellent la pendule neuchâteloise, respectivement le cadran, le balancier et le support. Enfin, on n'a pas oublié que la ville vit à la campagne. Un sapin sera planté. L'aménagement de l'esplanade reprendra le profil des crêtes du Jura. L'agréable se joint ici à l'utile, la place associant parking souterrain et aire de jeu en surface.

On attend le soleil pour lire l'heure. Et le printemps pour apprécier l'ouvrage terminé. P. F.

La Sagne: budget 1988

Vendredi soir au Conseil général

Vendredi 18 décembre, le Conseil général se réunira pour la dernière fois de l'année 1987, à la Salle du législatif au Restaurant de Commune. A l'ordre du jour, outre les communications du Conseil communal, des questions et des interpellations, la vente du hangar des pompes de Sagne-Eglise et surtout le budget 1988.

En ce qui concerne la vente du hangar des pompes de Sagne-Eglise, la population fut informée, en date du 5 août dernier, qu'il était en vente. En effet, avec la réorganisation du Service de défense contre l'incendie, il devenait inutile de conserver un bâtiment pour du matériel inopérant. Il fut donc décidé de vendre cet immeuble de 108 mètres carrés.

Six offres sont arrivées à l'administration communale. Finalement, le Conseil communal proposera de vendre ce hangar à M. Eric Robert, pour la somme de 20.000 francs, ce qui permettra à ce dernier d'avoir un garage personnel.

Les comptes 1986 de la commune ayant été acceptés lors de la séance du mercredi 20 mai dernier, il s'agit aujourd'hui d'accepter un budget pour 1988. Sur un total de 1.496.000 fr de recettes, il est prévu 1.513.400 fr

de dépenses, ce qui aboutit à un déficit de 17.400 fr. Au chapitre des recettes, il est prévu: 10.600 fr d'intérêts actifs, 87.200 fr pour les immeubles productifs, 21.700 fr au chapitre des forêts, 1.123.500 comme recettes des impôts, 55.400 fr comme différentes taxes, 128.000 fr de recettes diverses, 6.600 fr pour le service des eaux et enfin 63.000 fr au service de l'électricité.

Dans les dépenses, il y a les intérêts passifs pour une somme de 72.600 fr, les frais d'administration, 275.500 fr, l'hygiène publique, 83.700 fr, l'instruction publique qui revient à 598.500 fr, les sports-loisirs-culture, 14.800 fr, les Travaux publics pour 191.700 fr, la police, 12.100 fr, les œuvres sociales pour 225.400 fr, les dépenses diverses, 39.100 fr. Ce qui amène un total de dépenses de 1.513.400 francs contre 1.496.000 fr de recettes.

R. D.

Et si les saumons ne revenaient pas !

Le Rhin malade, conférence de Rodolfo Pedrolì au Club 44

Le Rhin, des Alpes à la mer du Nord: un parcours de 1500 km. C'est dire sa dimension sociale et économique, sous-tendant un problème endémique de pollution, aggravé par le développement des industries après la Deuxième Guerre mondiale, par l'accident de Schweizerhalle.

Présenté par M. André Jeanneret, M. Rodolfo Pedrolì, président de la «Commission internationale pour la protection des eaux du Rhin», éclairait le sujet, lundi soir au Club 44.

Le développement économique met le fleuve en danger, sa faune, sa flore, les nappes phréatiques. Le gouvernement néerlandais est intervenu à deux reprises, en 1963, en 1972, donnant un poids politique au problème. Conférences ministérielles, réglementation, ont

engendré quelques améliorations (moins de cadmium, rejet de métaux lourds, de mercure) mais le résultat n'était pas totalement convaincant. On ne trouvait pas le juste équilibre entre pays riverains. Il a fallu l'incendie de Schweizerhalle pour alerter l'opinion.

Mille tonnes de substances dangereuses ont brusquement pris feu. L'eau, employée pour éteindre le sinistre, a été déversée dans le fleuve, emportant avec elle 30% de matière nocive. La vague toxique atteignit la frontière germano-néerlandaise neuf jours plus tard, anéantissant au passage 200 tonnes d'anguilles, microfaune et poissons. Des prises d'eau potable ont été contaminées, l'alarme internationale n'a pas fonctionné.

La cause de l'accident est due à un produit, le «bleu de Prusse»

contenant du cyanure. Stocké dans des sacs enveloppés de plastique, «on» s'en est approché, à 30 cm, avec une lampe. Manqué d'instruction? A Bâle, on vivait avec la chimie, on l'avait quasiment assujettie...

La maison Sandoz, ou ses assurances, a payé 48 millions de dommages, dont 25 à l'Allemagne, 13 à la France.

Les gouvernements ont entrepris une action commune. Une commission a établi un programme d'action, jusqu'en l'an 2000: rétablir dans le Rhin les espèces supérieures, le saumon notamment, garantir l'eau potable, réduire la pollution des sédiments.

L'inventaire des industries avec rejets chimiques a été dressé, de même qu'une liste de trente substances toxiques. Des retenues

d'eau ont été prévues. Le travail sera effectué par chaque Etat.

Toute installation technique peut être, une fois ou l'autre, sujette à un accident, dit en conclusion M. Pedrolì. Il faut prévoir. Les responsables de l'autorité publique doivent avoir un œil plus sévère. Dans les cas douteux intervenir immédiatement.

Il faut éduquer, au niveau de l'école. Notre comportement de tous les jours est-il en accord avec l'environnement? Triste qu'il faille une catastrophe pour réveiller les consciences.

Tandis que la CEE édicte des directives, coercitives pour les douze pays, les enquêtes suisses démontrent que la Romandie est moins sensibilisée aux problèmes de pollution que ne le sont les autres cantons. D. de C.



Une vraie fête de famille. (Photo Impar-Gerber)

Lorsque Noël étincelle

La fête aux Maisons de retraite du Châtelot

M. et Mme Eric et Sylvia Abbet, intendants des Maisons de retraite du Châtelot avaient préparé, hier, une vraie fête de famille à l'intention de leurs locataires.

Dès la fin de l'après-midi jusqu'à... tard dans la soirée, se sont succédés les mots de bienvenue du pasteur Albert Laha-Simo, les productions fraîches, spontanées de quelques classes des collèges de la Citadelle et Cernil-Antoine, les intermèdes musicaux de l'Armée du Salut.

Après un repas de circonstance, arbre, et poésies, la soirée se prolongea dans la douce chaleur de la maison. Elle fut caractérisée par la décontraction. M. et Mme Abbet présentèrent un sketch humoristique: une histoire de personnes très enrhumées dans une pharmacie...

Le chœur d'homme l'Union chorale se joignit à la fête par l'exécution de chants de Noël et la

musique La Persévérante coiffait la soirée d'airs enjoués.

Assistaient à la soirée aides-familiales et responsables des services sociaux. Un cornet, offert par la paroisse des Eplatures, fut remis à chaque locataire. (DdC)

Train Felber

Neuf minutes d'arrêt

Le train Felber, qui conduira jeudi 17 décembre le nouveau conseiller fédéral au Locle pour la fête officielle, s'arrêtera neuf minutes en gare de La Chaux-de-Fonds, entre 16 h 17 et 16 h 26. Le temps d'une brève manifestation, rythmée par la fanfare des Armes-Réunies. Le Conseil communal remettra un cadeau au nouveau sage et montera dans le convoi. Un sketch auquel chacun est invité à assister. (Imp)

avis urgents

DALI

Féerie lithographique

NOCTURNE

17 et 22 décembre jusqu'à 22 h GALERIE SONIA WIRTH Léopold-Robert 132

URGENT

nous cherchons

UN PEINTRE

connaissant le marmoran avec la taloche Tél. 039/23.04.04

Un bus-consigne pour les nocturnes

Pendant les deux soirées d'ouverture nocturne des magasins, jeudi 17 et mardi 22, les Transports en commun de la ville mettent à la disposition du public un bus-consigne. A l'instar d'autres compagnies de transports publics, les TC ont décidé d'offrir ce service à la population. Une autre manière de promouvoir une image de compagnie attachée à faciliter la vie de sa clientèle.

Chacun pourra déposer gratuitement ses achats de Noël, avant d'aller se replonger dans la jungle des rayons de fin d'année. Le bus stationnera le long du côté ouest de la place Sans-Nom, sur la rue Jean-Pierre Droz, de 16 h à 22 h 30. Des jeunes gens distribueront les tickets d'identification et s'occuperont du gardiennage. Avis à ceux qui seront chargés de cadeaux.

(Imp)

Vous le savez?

dites-le nous...

039/211 135

Mieux voir pour comprendre

Le choc de l'infiniment petit

Le Musée d'histoire naturelle est à quelques entrées de son 20.000e visiteur, un cap qu'il atteindra cette année pour la première fois et qui témoigne d'un programme d'animation attractif. L'exposition vernie hier est du plus grand intérêt.

Elle nous met face aux mystères de l'infiniment petit, dévoilé grâce

à la technologie d'observation du microscope électronique à balayage. (Voir L'Impartial de hier).

Devant un public d'une centaine de personnes, le conservateur des lieux, M. W. Lanz a présenté deux hôtes, MM. D. Chérix, conservateur du Musée zoologique de Lausanne, et T. Jalanti, directeur de

Microscan Service SA, associés à la réalisation de cette exposition. Le poids des mots s'efface devant le choc des images de l'infiniment petit! (pf)

● L'exposition est ouverte jusqu'au 14 février, du mardi au samedi de 14 à 17 h, dimanche de 10 à 12 h et de 14 à 17 h, lundi de 19 à 20 h 30.

CELA VA SE PASSER

C'est Noël!

Au Club des loisirs, c'est Noël, le 17 décembre avec le riche programme traditionnel, Maison du Peuple, 14 h 30 (ib)

Dédicace du disque «L'eau, en paroles et en musique».

Le disque «L'eau, en paroles et en musique» est arrivé. Les compositeurs, tous de la région, dédicaceront l'ouvrage, devant l'immeuble Léopold-Robert 47, jeudi 17 décembre, dès 17h, jusqu'à la fin de la «nocturne». (Imp)



Le microscope électronique au service de la connaissance du monde animal. (Photo Impar-Gerber)

LA CHAUX-DE-FONDS 29

PUBLICITÉ

Sur plus de 30 pipes



10% de rabais

Manzoni Charrière 12 ☎ 039/28 67 75

Balade nocturne pour un chasseur

Etrange affaire devant le Tribunal de police

Alors qu'il roulait après minuit à très basse vitesse dans la région du Quartier, M. D. a été surpris par les gardes-frontière qui ont procédé à une fouille de son véhicule. Ils ont découvert un fusil. De plus, l'enquête a révélé qu'il circulait sans responsabilité civile, ne s'étant pas acquitté du montant annuel pour l'obtention des plaques; qu'il n'avait par ailleurs pas restituées.

«C'est tout de même étrange que vous vous baladiez dans une zone ouverte à la chasse à une heure si tardive, de surcroît avec une arme et sans permis de chasse... Tout laissait supposer que vous braconniez», a relevé le juge. M. D. a alors rétorqué qu'il avait acheté le fusil pour son frère, qu'il avait l'habitude d'en laisser un dans sa voiture et qu'il était autorisé à chasser du côté français.

Cependant, d'après le tribunal, tout ressemble à une tentative de braconnage, «surtout lorsque l'on se promène à minuit avec une arme à feu; on peut dès lors s'attendre à avoir des problèmes...»

M. D. a écopé d'une amende de 50 francs et les frais de 80 francs. Le fusil d'une valeur d'environ 1300 francs a été confisqué.

INTROUVABLE

Véritable pigeon voyageur, M. A. n'a ni domicile, ni meubles, ni voiture. Il devait comparaître l'autre jour devant le tribunal sur con-

vocation par voie édictale. Inutile de dire qu'il n'y a pas répondu. Beaucoup de plaignants dans cette affaire où le prévenu répondait de vols, d'emprunts non remboursés et de grivèlerie d'auberge pour une somme globale de plus de 3000 francs.

Dans son jugement, le magistrat a retenu toutes les infractions. L'escroquerie a également été réalisée, car M. A. savait pertinemment qu'il ne pourrait pas rembourser l'argent qu'on lui prêtait malgré ses promesses, n'ayant pas un travail précis. Il a été condamné par défaut à 90 jours d'emprisonnement (il s'agit de la peine la plus importante que l'on puisse prononcer en police) sans sursis, moins six jours de préventive, plus les frais pour 1050 francs.

VIRÉ DE L'ARMÉE!

Etant au chômage, A. P. n'a pas pu payer sa taxe militaire. De plus, il n'a pas répondu à une convocation

de la préfecture pour discuter d'un arrangement. «Je ne la paie pas cette taxe, je n'ai pas demandé à être viré de l'armée. C'est elle qui m'a fichu dehors...», a-t-il souligné. Cette infraction lui a coûté dix jours d'arrêt avec sursis pendant un an, conditionné au paiement de ladite taxe dans un délai de six mois.

L. C. circulait sur la rue M.-A.-Calame au Locle. Elle n'a pas accordé la priorité à trois piétons qui étaient sur le passage de sécurité. Résultat: 200 francs d'amende. Elle a fait opposition à ce mandat de répression, estimant la somme un peu salée. Pour sa défense, elle a affirmé que deux personnes n'étaient pas encore engagées au moment où elle passait, alors que la troisième (un gendarme habillé en pompier) était sur la chaussée pour faire traverser une dame âgée.

FAUTE ORDINAIRE

Elle n'a donc mis personne en danger et sa faute a été considérée comme simple. Elle s'est vue infliger une amende de 60 francs, plus les frais de 40 francs. P. B. a perdu la maîtrise de son véhicule alors que la route était enneigée et a heurté une borne. Pour ivresse et une erreur de circulation, il a pris 14 jours d'emprisonnement avec

sursis pendant trois ans, une amende de 150 francs et les frais de 200 francs.

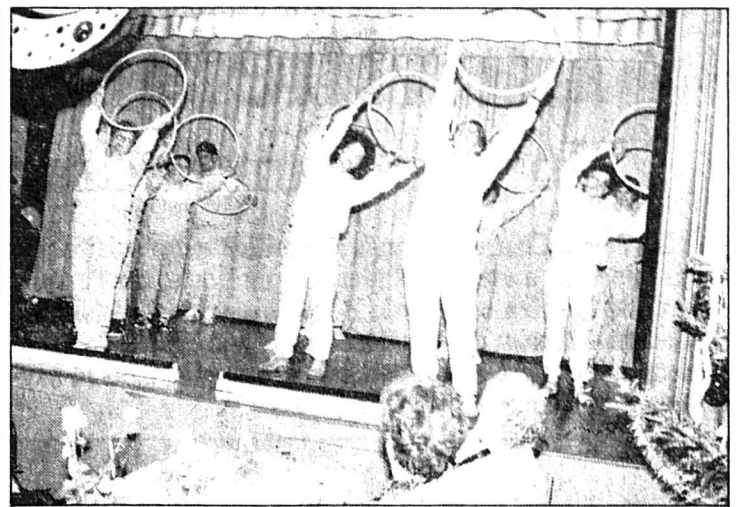
Accident en dessous du Prévoux pour M. C. et M.-L. M. La première conductrice a signifié sa volonté de tourner à gauche et dans cette manœuvre est entrée en collision avec l'auto de M.-L. M. qui la dépassait. Cette dernière a certifié avoir vu le clignotant droit fonctionner, alors que M. C. a prétendu le contraire. Sur ce point, elles ont été libérées au bénéfice du doute.

PRÉCAUTIONS NON RESPECTÉES

Restait à se prononcer sur la faute à infliger à chacune des prévenues. N'étant pas dans une localité, M.-L. M. était prioritaire et avait le droit de dépasser. Elle a reçu une petite amende de 20 francs pour ne pas avoir mis sa ceinture, plus les frais de 20 francs. M. C. pour sa part aurait dû faire preuve d'extrêmes précautions et se rendre compte qu'un véhicule la dépassait. Pour inattention, elle a écopé de 60 francs d'amende et des frais pour 40 francs.

PAF

● Le Tribunal de police du district du Locle était présidé par Jean-Louis Duvanel, assisté de Simone Chapatte fonctionnant comme greffier.



Le but du groupe sportif de l'ASI n'est pas de faire de la compétition, mais de donner aux handicapés la possibilité de s'exprimer physiquement dans la mesure de leurs capacités.

(Photo Impar-Favre)

Grande fête pour les invalides

Le groupe sportif a 25 ans d'existence

Quelque 120 membres de l'Association suisse des invalides (ASI), section du Locle, se sont retrouvés dimanche au Cercle de l'Union pour fêter Noël dans la joie. Une magnifique journée, animée par de nombreuses prestations, dont celles du groupe sportif qui célèbre cette année le 25^e anniversaire de sa fondation.

Le message des autorités a été apporté à cette occasion par Jean-Pierre Tritten et le curé Paul Sollberger a souligné combien il était heureux de se trouver parmi des handicapés. Source de réconfort et de chaleur, Noël représente la solidarité de Dieu envers les hommes. Elle serait vide de sens si cette solidarité n'existait pas entre tous les hommes.

Au-delà de la guerre, de la violence, il y a finalement tous les gestes de tendresse et de générosité pour rendre le cœur de chacun le plus heureux possible. Il faut donc lutter et continuer à s'émerveiller pour tous ce que font les autres, pour que l'amour, la faculté d'écouter autrui et la solidarité continuent à exister. Place ensuite au spectacle avec le ventriloque et prestidigitateur Jacques Andrey qui a su par ses tours, ses reparties et son copain Charlie amuser toute la galerie.

HISTORIQUE

Odette Barzaghi, responsable du groupe sportif, a relaté dans les grandes lignes l'histoire de celui-ci. Sur l'initiative de André Tinguely, président actuel de la section locloise, et Marcel Landry, il a été décidé de créer un groupe sportif pour invalides en 1962. Le conseil communal a alors mis à disposition la halle de gymnastique du collège des Jeanneret. Après quelques mois d'expérience, les membres ont désiré s'organiser indépendamment de la section de l'ASI.

Un comité a été nommé en 1963 et s'est tout de suite mis à

l'ouvrage, notamment pour obtenir des fonds. L'effectif était à cette époque de seize sociétaires. L'Office des assurances sociales a accordé des subventions dès 1965 et 1967 a été l'année des «adams-trainers» qui ont permis de faire travailler tous les muscles.

PREMIÈRE EXPÉRIENCE...

Une action de propagande est à nouveau amorcée en 1976 avec la collaboration des samaritains loclois. Deux ans plus tard, une collecte est réalisée en vue de moderniser et de compléter le matériel d'exercice. Première expérience à la piscine de la Coudre en 1978 qui se poursuivra ensuite à La Chaux-de-Fonds.

1981, c'est l'année mondiale des handicapés. Pour marquer cet événement, plusieurs manifestations sont mises sur pied, avec entre autre la participation à un tournoi de pétanque au Col-des-Roches. C'est également le 50^e anniversaire de l'ASI et des démonstrations en musique avec deux autres groupes sont présentées à Berne, lieu de l'assemblée générale.

CADEAU INESPÉRÉ

La journée romande des groupes sportifs a eu lieu dans La Mère-Commune en 1984 et a remporté un beau succès. 1986 est le millésime d'un cadeau inespéré: l'acquisition de trainings pour tous les membres offerts par les samaritains et le Cercle de l'Union républicaine... Une belle et fructueuse activité qui ne saurait que se poursuivre pendant encore de nombreuses décennies. PAF

En musique et en chansons

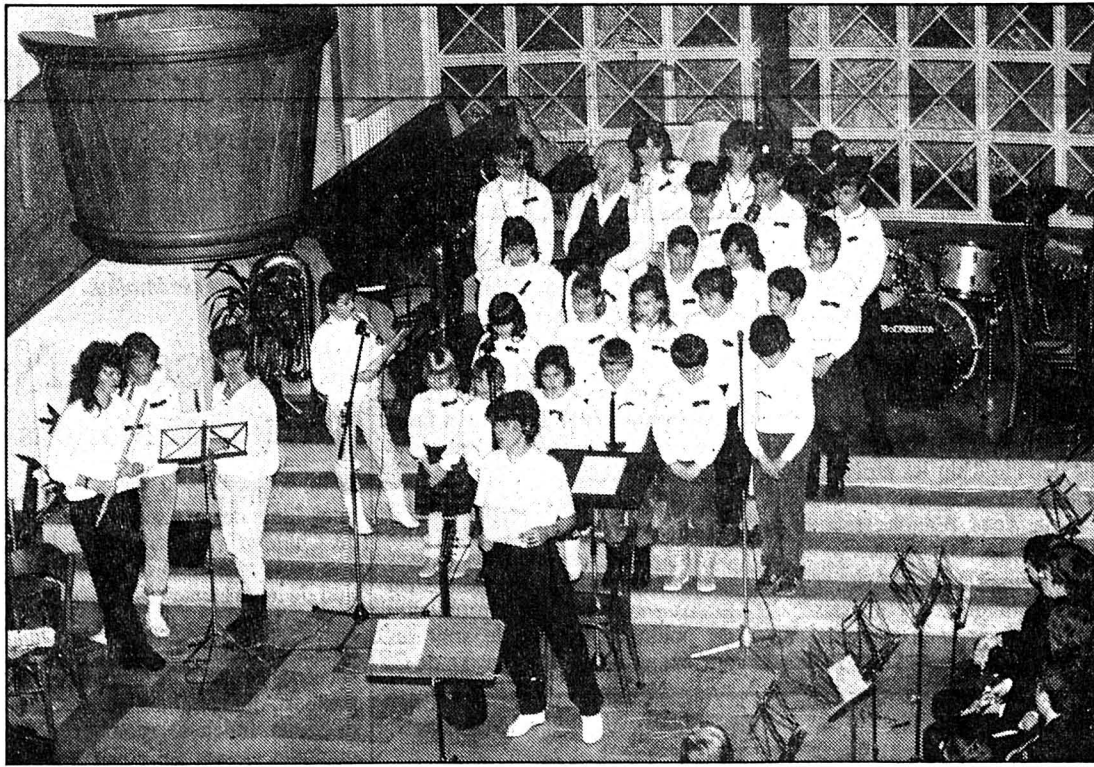
Fanfare et Petit Chœur des Brenets pour un concert

Un temple fort bien garni accueillait dimanche la fanfare des Brenets pour son concert Sainte-Cécile.

Le programme riche et varié a permis aux musiciens de démontrer leurs qualités et l'équilibre musical de leur ensemble, en progrès, bien que plus à l'aise dans les morceaux rythmés que dans les œuvres plus lentes. Les attaques sont parfois hésitantes, mais les difficultés surmontées avec brio.

Au rythme des timbales, ce fut tout d'abord «Give us Peace», de Ted Huggens où deux solistes furent en valeur. Une marche vive précéda «Une nuit à Venise», de Johann Strauss, dont les diverses phases de l'ouverture, avec leurs rythmes de valse et autres permirent aux cuivres de s'exprimer totalement. Un brillant pot-pourri de marches américaines, puis la ronflante mais harmonieuse «Marche du Jubilé» dirigée par G. Dubois terminèrent la première partie.

«Petite suite pittoresque», de Hautvast, offrit ensuite ses mouve-



Tous les charmes d'un chœur d'enfants.

(Photos dn)



Une fanfare sûre et sonnante.

ments alternant le solennel du léger et virtuose, le presque funèbre et le grandiloquent aux sonorités d'orgue. Des extraits d'air de Robert Stolz composèrent un pot-pourri plein de dynamisme, puis les exécutants se firent plaisir, ainsi qu'au public ravi, avec «My Fair Lady» et les traditionnelles marches finales. Un remarquable concert choisi et dirigé de main de maître par J.-A. Stalder.

DÉLICIEUX PETIT CHŒUR

En intermède à cette matinée musicale, le Petit Chœur dirigé par Danièle Droxler, conquiert les auditeurs.

La fraîcheur est une qualité des

chœurs d'enfants, mais quand s'y ajoutent la justesse des voix, la sensibilité dans l'interprétation, une délicieuse soliste, un accompagnement de flûtes traversières et guitare (même batterie et trompette) et un répertoire particulièrement original, alors il y a de quoi s'extasier.

«La Langue de chez nous» de Duteil, «Les petits cafés», d'Anne Vanderlove, «Générosité», de Macias et les plus «conventionnels» «Va fleurir» et «L'esprit de fête» ont ainsi charmé, surpris et même enthousiasmé le public.

Un remarquable après-midi de musique «locale» très apprécié.

(dn)

Ce qu'il faut ajouter à propos du Conseil général de La Brévine

Le dernier paragraphe de l'article consacré au Conseil général de La Brévine paru dans notre édition d'hier a disparu, faute de place... Il nous paraît donc indispensable d'apporter un complément d'information en vue de clarifier la situation.

A propos de la nomination d'un membre à la Commission du feu Pierre Kammer a fait une intervention pour demander une modification du règlement communal de la police du feu. Selon lui, les personnes composant ladite commission devraient être deux cadres du corps des sapeurs-pompiers (parce que conscients des difficultés qui pourraient se poser dans la compagnie), deux membres du législatif et un de l'exécutif.

Par ailleurs, il a proposé lors d'une absence à un exercice de substituer un exercice PS par un autre de la compagnie, à condition que ce dernier ne soit pas consacré à une inspection. Ce vœu a été formulé suite à un problème qui s'est

posé récemment: un pompier a pris part à tous les exercices de l'année, sauf à un de ceux de la compagnie. Il a dû payer l'amende réglementaire et a donné séance tenante sa démission... (paf)

PUBLICITÉ



VILLE DU LOCLE

A l'occasion de la réception de M. René Felber, conseiller fédéral, les bureaux de l'administration communale et des Services Industriels

seront fermés
jeudi après-midi
17 décembre 1987

Conseil communal

SOCIÉTÉS LOCALES

SEMAINE DU 16 DÉCEMBRE AU 22 DÉCEMBRE

CAS section Sommartel. - Mardi 22, gymnastique à 18 heures à la halle de Beau-Site. - Gardien-rage: MM. J.-M. Gasser et C.-A. Myotte.

CAS groupe des aînés. - Stamm le lundi à 18 heures au café de la Place.

Chœur d'hommes «Echo de l'Union». - Lundi 21 à 18 heures, chants à La Résidence.

Philatelia. - Lundi 21 à 20 h 15, assemblée, échanges et apéritif de Noël au local, restaurant des Chasseurs.

Contemporaines 1915. - Mercredi 16 dès 11 h 30, dîner de fin d'année au Cercle de l'Union. N'oubliez pas le petit paquet!

ÉTAT CIVIL

LE LOCLE

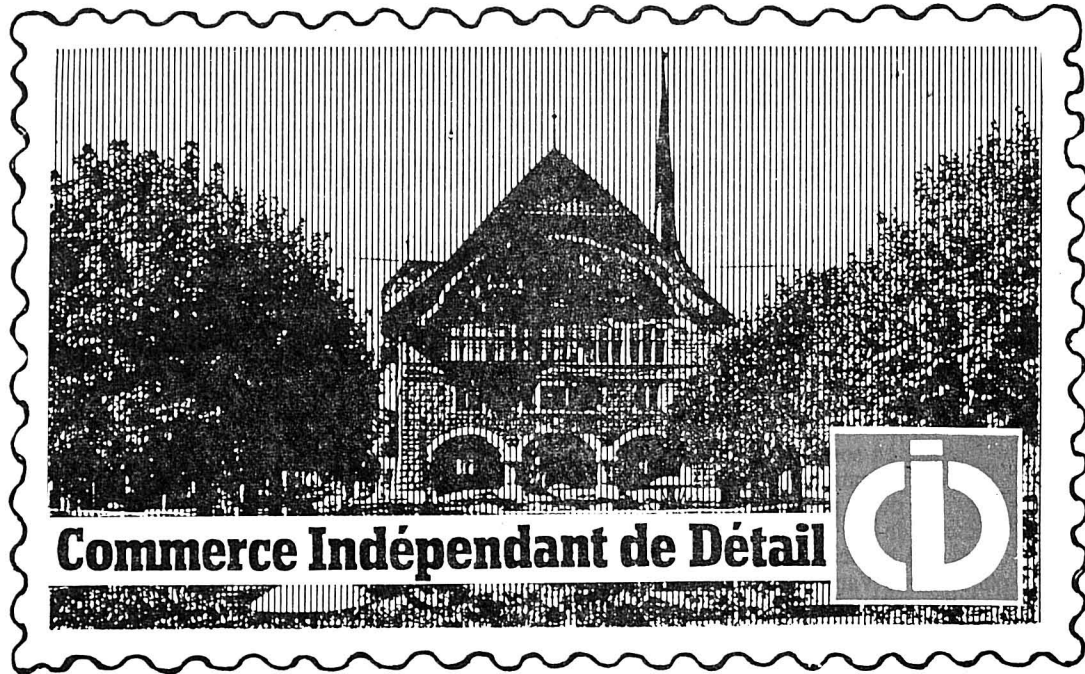
Naissances

Cortinovis, Bastien fils de Cortinovis, Claudio et de Fabienne, née Dagon. - Franchi, Margaux fille de Franchi, Piero et de Catherine, née Kappeler. - Maillard Natacha Pierrette, fille de Maillard Denis Jean et de Monique Josiane, née Favre. - Achini Félicien, fils de

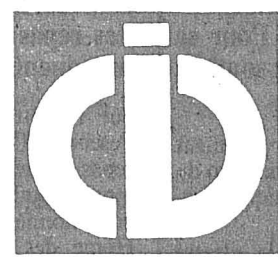
Achini Jean-François et de Christiane Françoise Simone, née Stäheli.

Décès

Jeanneret-dit-Grosjean, née Perret-Gentil, Cécile Marguerite, veuve de Jeanneret-dit-Grosjean, Jules Frédéric. - Vuille, née Benoit, Léa Méry, épouse de Vuille Jean Félix.



LE LOCLE ET DISTRICT



Commerce Indépendant de Détail

**Mercredi
16
décembre**

Ce soir au Locle, jusqu'à 22 heures

GRANDE ANIMATION COMMERCIALE

**Mercredi
16
décembre**

**Loterie gratuite toute la journée
Nombreux bons d'achat à gagner**

Les commerçants ci-dessous vous attendent et vous souhaitent bonne chance

Boutique LISALAURE	Electricité M. BERGER	Epicerie L. SIMON-VERMOT	Quincaillerie P. DUBOIS	Pharmacie de COCATRIX	Laiterie Centrale L. BILLOD-MOREL
Alimentation B. AUBERT	Boutique de la Jaluse H. BLASER	Bijouterie E. JOSSI	Bijouterie P. MATTHEY	Boutique d'art N. JACOT	Boutique C'EST ARRIVÉ DEMAIN
Confection FRUTIGER	Confiserie J. AMSTALDEN	Confiserie ED. JACOT	Coutellerie P.A. VERMOT	Discount-Meubles E. ZWAHLEN	Droguerie M. VAUDROZ
Laiterie Agricole C. PERROTTET	Librairie papeterie REYMOND	Lingerie-Corsets LOUISIANNE	Tabacs-Journaux E. SCHWAB	Papeterie GRANDJEAN	Parfumerie Locloise J. HUGUENIN
Radio TV RADIO ELECTRO	Radio TV ERIC ROBERT	Boulangerie B. SCHERRER	Jeux-Jouets AU SIGNAL P. von Arx	Articles sport VAUCHER SPORT	Photos Films UNIPHOT SA

**Vous qui aimez les belles choses
Venez les découvrir à la**



BOUTIQUE
Lisalaure

«Ce soir nocturnes»
Des suggestions!
Des cadeaux!

Pour ceux que vous aimez et pour vous-mêmes
Mme E. Reinhard, Daniel-JeanRichard 27, Le Locle, ☎ 039/31 83 83



CONFISERIE TEA-ROOM
Angehrn

Le Locle, ☎ 039/31 13 47

**Jusqu'à épuisement,
distribution
de notre calendrier**
minimum achat: Fr. 10.-

**Droguerie
Centrale**

M. Vaudroz

Côte 4, Le Locle

**Actuellement
aspiration turbo
à un exceptionnel
prix-duo**

L'aspirateur Miele S 270i à turbobrosse!

Ce super-duo d'aspiration vient à bout de la saleté la plus tenace. Il suffit de monter la turbobrosse, et déjà elle aspire à fond de train...



Miele

Actuellement à admirer et à essayer chez nous:

M. Berger

Magasin d'électricité
Daniel-JeanRichard 25
2400 Le Locle - ☎ 039/31 30 66

Créations modernes
et exclusives - un
rêve réalisable.



Pierre Matthey

Horlogerie-bijouterie
Orfèvrerie

Daniel-JeanRichard 31, Le Locle
☎ 039/31 48 80

chèques fidélité

Grand assortiment de jouets pour Noël



Boîtes de construction Légo
Trains électriques HO
Barbie, famille Doucœur, Rainbow Brite,
Popples.
Peluches
Maquettes de constructions
Boîtes de cigares
Boîtes de chocolats

Chez votre spécialiste:
P. von Arx, magasin
M.-A.-Calame 16
Le Locle
☎ 039/31 16 18



**N'oubliez pas de réclamer vos
chèques fidélité**

Dubied: comité de crise

L'Etat va créer un comité de crise pour les chômeurs de Dubied

En janvier, quelque 500 travailleurs de Dubied vont se retrouver au chômage. Dans une région qui compte un peu plus de 2000 emplois industriels, le taux de chômage va dépasser les 20%. Pour aider les victimes de licenciements, l'Etat met sur pied un comité de crise. Pour sa part, la FTMH est en train de créer un comité de soutien. René Felber fera partie du comité de patronage.

Le comité de crise sera présenté la semaine prochaine à Couvet. Il comprendra des représentants de l'Etat, des caisses de chômage, de la commune de Couvet, le secrétaire régional, la conseillère sociale du Val-de-Travers, etc.

But de ce comité: trouver un emploi aux chômeurs de Dubied et leur ouvrir la porte de cours de formation. Une permanence sera assurée par la commune de Couvet où la conseillère sociale qui s'occupe déjà depuis plusieurs mois, à mi-temps, de reclasser les chômeurs du Val-de-Travers.

Avant de démarrer, le comité de crise devra connaître le profil des licenciés de Dubied: leur âge, leur adresse, leurs qualifications professionnelles.

SOUTIEN DE FELBER

Des problèmes financiers vont se poser ces prochains mois pour les ouvriers de Dubied au chômage. La FTMH va créer un comité de soutien chargé de récolter des fonds dans toute la Suisse. Plusieurs personnalités ont assuré le secrétaire syndical Willy Bovet de leur soutien: le conseiller fédéral René Felber; Fritz Reihman, de l'USS; Ruth Dreyfuss; Pierre Schmid, secrétaire central de la FTMH, etc.

Les bulletins de versement sont à l'impression, le numéro du compte sera communiqué prochainement.

En outre, la FTMH a adressé une circulaire au personnel de Dubied. Elle conseille à ceux qui vont perdre leur emploi de se rendre au bureau communal de la commune de domicile afin d'y remplir une demande d'emploi. Ils recevront une carte de timbrage jaune et une feuille de recherche de travail. De plus, la FTMH incite les chômeurs, membres ou non du syndicat, de se présenter à son bureau de Fleurier, place de la Gare, afin d'y remplir une demande d'indemnité de chômage. Carte grise AVS, numéro de compte salaire et attestation de l'employeur sont nécessaires pour la démarche.

Enfin, le secrétaire syndical Willy Bovet aura mandat, par procuration des travailleurs syndiqués, d'effectuer toutes les démarches utiles dans la défense des intérêts des travailleurs. On sait, en effet, que Dubied ne pourra pas respecter les délais de congé et que les ouvriers se retrouveront chômeurs du jour au lendemain.

(jjc)

Le service traiteur du troisième âge

Repas à domicile de Pro Senectute: on recrute des livreurs

Il suffit de peu pour que les personnes âgées puissent éviter l'entrée dans une institution. Mais le maintien à domicile nécessite parfois des prestations extérieures. Déchargeant le Service d'aide familiale depuis 15 ans, Pro Senectute livre des repas chauds à domicile. Ce ne sont pas les clients qui manquent, mais leurs livreurs.

Sur le Littoral, de Neuchâtel à Peseux et Corcelles, un service de repas chauds distribue environ 40 repas chauds par jour. Préparés et conditionnés dans les cuisines du Home des Charmettes, des plats comprenant une soupe, le plat principal et le dessert partent emmitouflés avant dix heures le matin. Le menu (9 fr 50) doit rester chaud pendant deux heures

Souvent signalées en sortant de l'hôpital, seules des personnes réellement handicapées ou ne pouvant sortir bénéficient de ce service. «Nous sommes déjà beaucoup sollicités», explique Mme Vaucher de Pro Senectute. Nos 14 volontaires, indemnisés pour les courses, ont besoin de renfort.

Il faudrait effectivement des conducteurs disponibles de 10 h à

12 h pour ces livraisons assurées 6 jours sur 7. La police de Neuchâtel accorde des facilités de parking.

Pro Senectute a porté un secours décisif aux aides familiales surchargées pour la préparation des repas. Le service traiteur comprend, mis à part les repas chauds, toute une gamme de plats conservés. Pour 6 fr 50, on obtient des surgelés et des menus sous vide. On choisit et commande ces derniers de chez soi, un pour chaque jour s'il le faut, puisqu'on varie leur composition.

Dététiqement plus élaborés, deux autres catégories de sous-vides se destinent à ceux qui peu-

vent manger léger et aux diabétiques.

Ces repas qu'il faut réchauffer dans leur emballage sont régulièrement distribués au Val-de-Travers, Val-de-Ruz, à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel hebdomadairement ou une fois tous les quinze jours. Ci-dessous, les numéros de téléphone pour la commande des repas et pour l'inscription des volontaires livreurs.

Volontaires: de 8 h à 11 h le matin (038) 24.56.56.

Commande des repas chauds, surgelés ou sous vide: (038) 25.65.65 ou (039) 23.20.20.

C. Ry

Trente-six centimètres de trop

Tribunal de police de Boudry

Prévenu d'infraction à la loi fédérale sur la navigation intérieure et à l'ordonnance fédérale sur la navigation dans les eaux suisses, un jeune prévenu a été exempt hier de toute peine.

M. François Delachaux, Président du Tribunal de police de Boudry, l'a mis au bénéfice de l'erreur de droit. En effet, P.F. a été surpris par la police de la navigation à 20 mètres du bord, dans un Youyou non immatriculé, et sans permis. Le vendeur de l'embarcation à rames avait assuré à son client qu'aucun permis n'était nécessaire. En fait, il s'était trompé de... 36 cm. Les «youyous» de moins de 2,50 mètres ne sont pas touchés

par l'obligation d'être immatriculé et cette embarcation là mesurait 2,85 mètres... Les frais ont été mis à charge de l'Etat.

Trois audiences préliminaires relevant du Tribunal correctionnel ont aussi occupé le président du Tribunal de Boudry hier. Un dramatique accident de la route qui, endessus de Rochefort, a fait un jeune mort et un blessé grave. Le conducteur, qui conduisait avec un taux d'alcoolémie de 0,89‰, a

perdu la maîtrise de son véhicule, et foncé dans un fortin, à la Cernia, le 21 août passé. Il a reconnu les faits... d'après les preuves au dossier. Il est amnésique et ne se souvient plus de ce qui s'est passé pendant les trois semaines qui ont précédé l'accident, jusqu'à son réveil de coma, à l'Hôpital de l'Île, à Berne.

B. K. est prévenu d'abus de confiance notamment, pour avoir échangé, contre un camion, un tracteur qui ne lui appartenait pas et faisait l'objet d'une réserve de propriété. Il a aussi dépassé par la droite une voiture - la police a reconnu que le conducteur de la

voiture conduisait de telle façon que la manœuvre du camion était justifiée - en roulant à 108 km/h alors que son poids lourd n'osait dépasser les 80 km/h.

Enfin, Y. C. a nié avoir revendu une voiture ne lui appartenant pas, il a reconnu avoir modifié le total kilométrique inscrit au compteur. Mais est-ce bien un «faux dans les titres»: son mandataire affirme que non. Il a aussi, vendu un magnétoscope et un ordinateur qui lui étaient loués, d'où la prévention d'abus de confiance.

Les dates de comparution de ces prévenus n'ont pas encore été fixées.

A. O.

COMMUNIQUÉ

Solidarité du POP avec les licenciés de chez Dubied

Le pop neuchâtelois tient tout d'abord à exprimer son entière solidarité avec tous les travailleurs licenciés de chez Dubied à Couvet. Il demande que les problèmes humains qui leur sont posés figurent au premier rang des préoccupations des autorités.

Le pop dénonce la responsabilité des dirigeants de la fabrique Dubied dont la gestion a conduit à une véritable catastrophe pour des salariés ayant consacré des dizaines d'années de leur activité professionnelle à une entreprise qui, par le passé, dominait le Val-de-Travers. Il constate qu'il convient, non seulement de dénoncer l'activité de l'administrateur-délégué et du Conseil d'administration, mais aussi de mettre en cause la conception libérale de l'économie qui permet à un employeur de décider seul de la marche et du sort d'une entreprise et de mettre en cause les

intérêts de centaines de salariés, d'une région et d'un canton.

Dans les conditions présentes, il appartient aux travailleurs licenciés et à leurs organisations d'exiger des autorités et du patronat les mesures nécessaires pour retrouver des emplois. Avec de larges milieux, le pop les assure de son appui le plus grand.

Au vu de la situation de l'emploi dans certaines régions du canton, il demandera, lors de la session de janvier du Grand Conseil, que les efforts de la promotion économique vise, en toute priorité, à la création d'emplois en faveur de ces régions, dont le Val-de-Travers. Par ailleurs, il demandera que les autorités cantonales soient en mesure de suivre la marche des entreprises lorsque celles-ci, comme ce fut le cas de Dubied, ont bénéficié du soutien des collectivités publiques. (comm)

Hiver précoce

Les mesures de la station météo de Saint-Sulpice

Pas de neige en novembre 1986 à la station météo de Saint-Sulpice, située à 760 mètres d'altitude. Cette année, par contre, l'hiver fut plus précoce. Il est tombé 9 cm de neige pendant le mois dernier.

Précipitations	1987	1986
- Pluie ou neige tombée en mm	154,7	103,1
- Jours sans	13	18
- Neige tombée en cm	9	0
- Hauteur maximum de la neige (cm)	5	0
- Sol recouvert de neige (jours)	9	0
Température		
- Moins de zéro au matin (jours)	6	8
- Maximum de fraîcheur nocturne (degrés)	- 2	- 5
- Moyenne mensuelle nocturne (degrés)	+ 1,4	+ 1
- Maximum diurne (degrés)	+ 14	+ 14
- Moyenne mensuelle, diurne (degrés)	+ 7,1	+ 8
Débit de l'Areuse		
- Maximum atteint (m³/sec)	19,5	20,2
- Minimum (m³/sec)	1,58	1,3
		(imp-rj)

L'eau monte à Cortailod et Corcelles

Augmentation des tarifs et budget au Conseil général

Vendredi soir, les Conseils généraux de Cortailod et Corcelles-Cormondrèche se réuniront pour la séance du budget. Pour les deux communes, il sera aussi question d'augmenter le tarif de vente de l'eau. Divers points sont encore à l'ordre du jour.

Séance du budget dès 19 h pour Corcelles-Cormondrèche. Avec comme premier point une modification à la hausse (de 5 centimes le m³) pour le prix de vente de l'eau. Ensuite, la fixation à 9% du taux de la taxe hospitalière pour 1988. Le budget suivra, avec tous les rapports y relatifs. Il tend à l'équilibre avec un résultat très louable: une augmentation des dépenses de

340.000 francs environ pour plus de 500.000 francs de hausse des recettes!

La commune proposera aussi la vente d'une parcelle de 140 m² à l'Etat, pour les futurs aménagements de la T10 (Val-de-Travers - Neuchâtel). Elle demandera aussi un crédit de 29.000 francs pour l'achat d'un véhicule pour les services forestiers, l'incendie du 18 octobre dernier au Bois-Rond ayant anéanti les deux véhicules de ce service.

CORTAILLOD PLUS GOURMANDE

La commune de Cortailod sera plus gourmande quant au prix de

vente de l'eau, que le Conseil communal voudrait voir augmenter de 15 centimes au m³... Une augmentation liée au déficit du budget 1988 qui dépasse les 183.000 francs. La commune va devoir investir pour le réseau d'eau et préférerait ne pas emprunter, et éviter de charger encore les intérêts de la dette... «Nous devons veiller à ce que les frais financiers des investissements soient couverts par des recettes (...),» précise le Conseil communal dans son rapport attaché au budget. La séance du Conseil général débutera à 20 heures.

Un arrêté devrait sanctifier une pratique courante: l'imposition

par 2% au moins des prestations en capital.

Le Conseil communal de Cortailod sollicitera un crédit de 170.000 francs pour la création d'un local de capitainerie au nouveau port. Il faut préciser que cette somme sera entièrement couverte par la location des boxes d'amarrages: ils sont tous loués et on ne pourra pas répondre à la demande: même des personnes du canton ne pourront être satisfaites. Petite information au passage, la Société de développement a accordé à son comité un crédit de 775.000 fr pour les bâtiments de la plage.

A. O.

Adolescence sans crise

Les Chatons ont 15 ans

Ces Chatons-là sont nés à La Chaux-de-Fonds, en deux fois. D'abord, le 4 décembre 1971, M. Philippe Schenk, animateur et président, a réuni autour de lui une centaine d'enfants des parents, des collaborateurs, en créant l'association «Les Chatons». Puis, cinq mois plus tard, il a lancé le journal du même nom, celui qui fête cette année ses 15 ans. Une adolescence épanouie et sans crise...

Le journal s'est étoffé au cours des ans, mais il est toujours préparé de la même manière, par des enfants et des moniteurs, comprenant poèmes, rédactions, dessins, jeux, ... et publicité bien sûr. Et les «journalistes» en herbe ne peuvent pas tous venir participer aux ateliers-journal, mais on les trouve parfois à la maison, voire à l'hôpital (de nombreux handicapés participent à l'élaboration des Chatons...).

ILS ONT FAIT DES PETITS...

Des Chatons qui ont proliféré très jeunes... Au premier local chaud-fonnier se sont ajoutés huit autres points de rencontre, d'échange, de formation... A

Genève, Lausanne, Renens, Yverdon, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Bienne, les Chatons touchent 3000 jeunes de 4 à 16 ans, en leur apportant un appui scolaire et éducatif, développant des loisirs créatifs, intégrant de jeunes handicapés, mentaux et physiques, améliorant les relations parents, école, enfants, loisirs. Un Junior Service Club a aussi été créé, qui tend à responsabiliser les jeunes. Des concours, des expositions, des animations sont mises sur pied.

EXPOSITION À NEUCHÂTEL

Ainsi, l'exposition de dessins et peintures qui se tient dès jeudi et pour trois jours au Temple-de-Bas, Salle de Musique de Neuchâtel, sur le thème des 15 ans du journal «Les Chatons». Concours, informations et mini-tea-room donneront l'occasion à chacun d'apprécier les activités des Chatons «ouvertes à l'enfance en général et handicapée». Jeudi 17, l'exposition est ouverte de 15 à 22 heures, vendredi 18 de 15 à 18 heures et samedi 19 de 9 à 18 heures.

A. O.

NEUCHÂTEL

Un port sans âme?

Les travaux à l'est de Beaulac, suscitent une réaction

Les travaux pour le port de petite batellerie ont commencé cet automne, tout près de l'Hôtel Beaulac de Neuchâtel. Une voix s'inquiète du prix à payer pour l'environnement.

«Et surtout pour le vieux port de Neuchâtel, constate Serge Granjean. Si la digue ouest restera telle quelle, la brise lame ouest se trouvera englobée dans les remblais. Beaucoup de navigateurs le disent: ces repères annonçaient la limite entre l'eau et la ville, esthétiquement, symboliquement, cela avait son importance. Les autorités politiques ne veulent pas entendre ces arguments.»

Ceux-ci arrivent un peu tard dans le programme, puisque le crédit voté en juin au Conseil général de Neuchâtel, avait formellement clos les débats. Mais Serge Granjean n'en pense pas moins. «Le Rond-Point des Jeunes Rives vit au ralenti: les échoppes tournent à moitié. Les autorités n'ont pas assez réfléchi à l'animation, et le futur port a été décidé parce qu'il fallait aménager les remblais. Il faudrait éviter d'en

faire un second Nid du Crô qui, comme un garage plein-air, n'a pas d'âme.»

A l'instar des communes riveraines, Neuchâtel prévoit des places supplémentaires pour les bateaux: la demande, très forte, promet une bonne source de revenus. «Mais il faut aussi donner l'occasion aux clubs de s'y installer: leurs membres peuvent créer des activités qui risquent de manquer.»

C. RY

DÉCÈS

NEUCHÂTEL

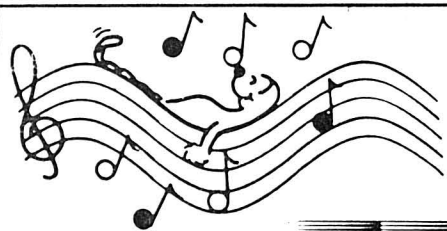
Mme Marguerite Biollay, 1897.

NEUCHÂTEL 24

Police secours:
117

● spectacles-loisirs

● divers



DISCOTHÈQUE

**LITTLE
CORNER**

Hôtel Central * 2610 St-Imier * 039 / 4146 22

Fermé du jeudi 24 décembre au lundi 28 décembre inclus.

Ouvert à Nouvel An et le 1er janvier 1988.

Durant le mois de janvier et jusqu'au 9 février 88

OUVERT seulement les jeudis, vendredis et samedis horaire habituel



A. Modigliani.
Etude à l'huile
sur papier.
Adjugé
Fr. 840 000.-, t.t.c.

Administration:
2022 Bevaix
Fontaine 6
☎ 038/46 16 09

Agence de Genève:
Rue Klébert 16
☎ 022/31 27 24

Galerie Pierre-Yves Gabus

Commissaire-Preneur
2022 Bevaix - ☎ 038/46 16 09

**Propriétaires
d'objets d'arts**

Si vous désirez vendre ou faire estimer gra-
tuitement vos collections de:

**peintures de maîtres anciens
et modernes
gravures,
livres précieux,
Bibliothèques entières
Asiatica,
collection d'objets d'art,
argenterie,
Mobiliers anciens,**

nous sommes à votre disposition avec nos
experts internationaux, ceci gracieusement
et sans engagement de votre part.

Lunettes
Lentilles
de contact
Maîtres opticiens
Diplôme
fédéral

von
günten

Av. Ld. Robert 23
039/23 50 44



**Nocturnes
jeudi 17
et
mardi 22
décembre**

**Boutique
Isabelle**

Mode de la danse:
- classique
- jazz
- aerobic

Rue du Nord 181.

Ouverture: tous les après-midi de 14
à 18 heures. Sauf mardi et samedi.

Particulier lausannois cherche active-
ment auprès de commerçants ou
privés pour fête de famille, cette
année encore, une ou deux bouteilles

**Château Mission
Haut Brion 1928**

Disposé à payer jusqu'à Fr. 1 000.-
la bouteille.

A discuter.

☎ 021 / 28 06 19 midi et soir.

A vendre de particulier pour cause
non emploi

Peugeot 305 Break

expertisée.
☎ 039/28 67 03
après 20 heures

Belle petite voiture

Nissan Micra 1,0 GL

1986-11, 5 700 km, vert-métal, 3
portes. Fr. 9 400.-

Garage et Carrosserie de l'Est

Est 29-31 - ☎ 039/28 51 88
2300 La Chaux-de-Fonds

Beau coupé

Nissan 280 ZX

or mét. 1983, 56 000 km
Fr. 13 900.-

Garage et Carrosserie de l'Est

Est 29-31 - ☎ 039/28 51 88
2300 La Chaux-de-Fonds

Voiture spacieuse 5 portes

Nissan Stanza 1,6 Elite

1985, 55 800 km, gris mét.
Fr. 9 300.-

Garage et Carrosserie de l'Est

Est 29-31 - ☎ 039/28 51 88
2300 La Chaux-de-Fonds

CYNAR

Le Drink

Rafraîchissant, naturel
et incomparable au goût
A toute heure
CYNAR-LONGDRINK
avec peu d'alcool.

Nouveau avec 50 points MONDO

MONDO

100cl

Demandez les recettes
pour des cocktails
nouveaux à Bols-Cynar SA,
8023 Zurich 6.

L'Impartial

C

L'Impartial

Le métier de chef n'est pas évident

Cérémonie de promotions de la police cantonale à Cernier

« Cette promotion est pour vous un événement, un plaisir d'être reconnus aptes à un service supérieur. Vous allez participer à plus de responsabilités. Le métier de chef n'est pas évident. Toutes mes félicitations ». Ainsi s'exprimait le conseiller d'Etat André Brandt devant les 57 membres de la police cantonale, son état-major, les représentants de la commune réunis hier à l'aula du collège de la Fontenelle à Cernier pour la cérémonie de promotions 1987.

16 h 58, aula du collège de la Fontenelle, 57 membres de la police cantonale attendent en position de repos.

17 h, le capitaine Germanier commandant de la gendarmerie annonce le détachement au directeur de la police, M. André Brandt. Repos.



Félicitée par André Brandt, la seule dame... (Photo Schneider)

Et M. le Conseiller d'Etat prend la parole, se dit content d'être là au milieu de ces hommes, heureux pour eux de cette promotion.

C'est un plaisir, une satisfaction, un orgueil même d'être reconnu apte à un service supérieur.

CHOIX

Une pensée aussi à ceux qui n'ont pas été retenus... « Nous ne pouvons pas promouvoir tout le monde, je sais que certains n'ont pas été satisfaits, mais c'est le sens même de la promotion: il y a les appelés et les autres, il y a des choix qui sont parfois arbitraires sans aucun doute. Je veux dire à ceux qui n'ont pas été retenus que

ce n'est pas par méconnaissance du travail qu'ils font ».

M. André Brandt a rappelé que les nouvelles responsabilités qu'ils recevaient n'étaient pas évidentes. Et de poursuivre sur le sens de l'autorité: « un simple citoyen a le droit d'être pour ou contre les choses, mais lorsque l'on exerce l'autorité, on a le devoir d'apprécier un événement avant de porter un jugement, je vous demande de comprendre cela dans l'avenir... après la fête ».

Ce sens de l'autorité, le directeur de la police cantonale dit l'avoir trouvé chez la plupart de ses hommes mais il s'est dit peiné de rencontrer encore des agents qui critiquaient sans comprendre.

Quand on a une critique à faire, on le fait à qui de droit, pas à des tiers.

Le discours terminé, chacun est venu s'annoncer devant le directeur de police, l'a salué et est rentré dans le rang promu à son nouveau grade. A la fin de la cérémonie, le capitaine Germanier, invite toute sa « troupe » à partager l'apéritif... en laissant sa casquette au vestiaire.

F. C.

GENDARMERIE

Au grade de lieutenant: André Huguenin.

Au grade de sergent-major I: Daniel Miéville, Jean-Claude Perret.

Au grade de sergent I: Georges Keller, Jean-Pierre Kaufmann.

Au grade de sergent II: Jean-Paul Demierre, Jean-François Calame, Claude Rotzetter.

Au grade de caporal I: Michel Mutti, Jacques Girard, Charly Durand, Eric Barbezat, Willy Chervet, Charles Weibel.

Au grade de caporal II: Jean-François Vuilleumier, Claude Collomb, Jean-Pierre Juillard, Roland Rub, Michel Vermot, Olivier Bovey, Francis Monnin, Roland Baumann, Olivier Francey, André Jost, Alain Hug.

A la distinction d'appointé: Laurent Biolley, Michel Dey, Bruno Guerne, Jean-Bernard Mercanton, Bernard Stauffer, Eddy Beiner, Gérald Brossard, Michel Bruez, Jean-Maurice Cantin, André Georges, Raymond Matthey, Daniel Rohrbach, Jean-François Siegenthaler, Christian Tripet, Serge Humair, Maurice Jeandupeux, Dominique Licci, Serge Moser, Cédric Staehli, Pierre-Alain Egger, Jean-Claude Brechbuehler, Christian Kernen, Philippe Miauton, Thomas Stuber, John Tondini.

POLICE DE SÛRETÉ

Au grade de commissaire-officier: Eric Maeder, Michel Filippi.

Au grade d'inspecteur I: Michel Ballaman.

En qualité d'assistante de police: Anne-Lise Droz.

SERVICES GÉNÉRAUX

Au grade de caporal II: Willy Hirschi.

A la distinction d'appointé: Jean-Pierre Mellier.

Pour quelques grammes d'or de plus...

Audience du Tribunal de police du Val-de-Ruz

H. S. est prévenu de vol, subsidiairement d'abus de confiance, et de tentative d'escroquerie. L'entreprise qui l'emploie procède au décollage de pièces en or. Le tournage produit des déchets récupérés lors du filtrage périodique de l'huile du bac de récupération. En l'espace de deux ans, ce filtrage a permis de récupérer 119,6 grammes de buchilles d'or. Confronté à des problèmes financiers, le prévenu a tenté de négocier l'or auprès d'un bijoutier. Mais la vente de tournures d'or attire inéluctablement l'attention du Contrôle des métaux précieux.

Sommé de s'expliquer sur la provenance de la marchandise, H. S. n'a pas obtenu si bien qu'au terme de l'enquête de police, il a été invité à prendre place sur le banc des accusés. A l'audience, le prévenu a admis les faits. Retenant le vol et la tentative d'escroquerie, le tribunal, tenant compte de l'absence de tout antécédent, a condamné H. S. à 20 jours d'emprisonnement avec sursis pendant 2 ans, et à Fr. 34.50 de frais.

PARCAGE

J.-D. S. ne comprend pas la différence entre un mauvais parcage et le fait qu'il ait circulé au guidon d'un cyclomoteur dépourvu de plaque de contrôle, donc non couvert en assurance responsabilité. Le président le lui a expliqué et a facturé le montant de la consultation: 1 jour d'arrêt avec sursis pendant un an, Fr. 40.- d'amende et Fr. 34.50 de frais.

ASSURANCE

Après une dispute avec sa mère au sujet de sa fiancée, W. Z. a enfourché, sans être au bénéfice d'un permis de conduire, une motocyclette de 125 cm³, non expertisée et non couverte par une assurance en responsabilité civile. Rappelons que cette dernière est destinée à protéger les tiers en couvrant les dommages que leur causerait l'assuré. Les conséquences d'une absence d'assurance peuvent être particulièrement graves sur le plan finan-

Secours routier: 140

cier. Tenant compte de deux antécédents, le tribunal a condamné W. Z. à trois jours d'emprisonnement ferme, Fr. 300.- d'amende et Fr. 34.50 de frais. Un sursis antérieur n'a toutefois pas été révoqué.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

P. L. a engagé deux travailleurs étrangers sans demander les autorisations nécessaires. Il est ainsi prévenu d'infractions à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers.

- J'avais fait, précédemment, de mauvaises expériences avec des frontaliers et j'ai pris ces deux-là à l'essai pour deux ou trois jours. a expliqué le prévenu.

En réalité, la police a constaté que « l'essai » durait depuis 10 jours... P. L. a été condamné à Fr. 500.- d'amende et Fr. 34.50 de frais.

ACQUITTÉ

Enfin, le tribunal a rendu son jugement dans la cause de M. S. (voir notre compte rendu du 9.12.1987). M. S. accompagnait un conducteur ivre qui, à la suite d'un accident, avait pris la fuite. Quelques centaines de mètres plus loin, M. S. avait pris le volant à son tour. Durant l'enquête, la police avait constaté que M. S. sentait l'alcool, ce qui lui avait valu d'être poursuivi pour soustraction à une prise de sang.

Le tribunal a acquitté M. S. La prise de sang, qui n'a pu être effectuée que près de 4 heures après l'accident, a révélé un taux de 0,19‰. Entre-temps, M. S. avait ingurgité de l'alcool. Malgré le faible taux établi, le prévenu sentait l'alcool, ce qu'un médecin a attesté. La conduite en état d'ivresse n'a dès lors pas été retenue.

On reprochait également à M. S. une complicité dans le délit de fuite. Mais, a dit le tribunal, il est vraisemblable que M. S. ait pris le volant en raison de l'état de l'autre conducteur et, dans la mesure où il n'avait pas lui-même provoqué l'accident, il n'avait pas à se dénoncer spontanément aux gendarmes. Les frais ont été mis à la charge de l'Etat.

Le Tribunal de police du Val-de-Ruz était placé sous la présidence de M. Daniel Jeanneret, assisté de M. Patrice Phillot, substitué au greffe. (Zn)

Rail 2000: l'Arc jurassien renforcé

La Conférence intercantonale des transports ferroviaires de l'Arc jurassien (CITA) a pris connaissance avec une vive satisfaction des résultats du scrutin fédéral sur Rail 2000, le long de l'Arc jurassien et sur le plan suisse. Elle exprime sa profonde reconnaissance aux citoyennes et citoyens qui ont voté le plan de modernisation du réseau ferré suisse en sachant tout l'enjeu de la question pour l'Arc jurassien particulièrement. La chaîne jurassienne s'est

exprimée - ce qui a été unanimement relevé - avec un pourcentage nettement plus élevé que le reste de la Suisse. Elle a ainsi démontré sa volonté de bénéficier d'un système de transports publics prenant en compte ses besoins et ne la désavantageant pas par rapport au Plateau suisse. Même si son réseau autoroutier n'est pas achevé, elle s'est manifestée pour une politique des communications redonnant au rail toutes ses chances.

Il est à relever aussi, que les régions relativement les moins bien desservies actuellement par le rail, (par exemple, La vallée de Joux, La Chaux-de-Fonds, les Franches-Montagnes) affichent des résultats particulièrement excellents prouvant ainsi la justesse d'une conception Rail 2000 se proposant d'aller à la rencontre de celles-ci.

D'une façon générale, la conception « en réseau » de Rail 2000 a été plébiscitée dans toutes les parties du pays que le

projet des anciennes transversales ferroviaires se proposait de ne pas desservir. L'appoint de ces régions a donc été déterminant dans l'issue du vote de dimanche 6 décembre 87. Désormais il appartiendra aux élus politiques de l'Arc jurassien notamment, de contribuer à faire passer une planification de réalisation des investissements qui soit dans les faits conforme à l'attente exprimée le 6 décembre le long de l'Arc jurassien.

(comm)

Voyager c'est... **natural**

Agence de voyages - 51, avenue Léopold-Robert (entrée Daniel-JeanRichard) - ☎ 039/23 94 24



URGENT, cause départ à vendre
meubles et articles de ménage.

S'adresser, Chapelle 3, rez-de-chaussée gauche

DETTES ASSISTANCE
INTERVALLE
(022) 28 49 40

A vendre
chiots
race naine, 4 mois.
☎ 039/35 13 21

depuis 1969 vite résolues
dettes
ARRANG FINANCIERS S.A.R.L.
2072 NEUCHÂTEL
038/33.69.70

Miele
Mieux cuire avec Miele.



Roland Fahmi
2318 Les Ponts-de-Martel
☎ 039/37 18 37

Urgent! Cherche à acheter terrain à bâtir

pour un chalet ou une villa. Secteur rayon de 20 km centré sur Les Ponts-de-Martel. Au dessus du brouillard. Faire offres sous chiffres F 28-572969 Publicitas, 2001 Neuchâtel.

Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN)

Communes de Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, Boudry, Cortaillod, Colombier, Auvernier, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Bôle, Bevaix.

Mise en soumission

Dans le cadre de la construction d'un complexe sportif à Colombier, le SIAALN met en soumission la construction de la première étape des travaux, soit l'anneau d'athlétisme et ses environs.

- L'appel d'offre porte sur les travaux suivants.
- 4.01 Mouvement de terre, environ 16 200 m³
 - 4.01.1 Terrassements
 - 4.11 Maçonnerie
 - 4.21.1 Ensemencement et plantations
 - 4.22 Clôtures
 - 4.23 Equipement et engins de sport
 - 4.24.1 Revêtement synthétique
 - 4.24.3 Gazon synthétique
 - 4.28 Arrosage automatique
 - 4.3 Route et place
 - 4.53 Eclairage
 - 4.8 Conduites raccordement au réseau.

Les entreprises qui s'intéressent à ces travaux sont invitées à s'inscrire auprès du comité de direction du SIAALN, administration communale, 2017 Boudry, jusqu'au 31 décembre 1987.

Acheter son appartement, un investissement sûr!

SAINT-IMIER

APPARTEMENTS DE 2½ à 5½ pièces

Vue dégagée. Situation calme et ensoleillée.

Exemple pour 2½ pièces Avec Fr. 11 000.- de fonds propres, votre mensualité sera de Fr. 429.- (toutes charges comprises)

Contactez-nous

Bureau de vente à Malleray: ☎ 032/92 28 82



HABITATIONS POUR TOUS SA

Agence pour le canton de Neuchâtel et le Jura Bernois: Rue des Moulins 51

2004 Neuchâtel. Tél. 038/25 94 94

Direction générale: 44, av. du Général-Guisan CH-1009 Pully/Lausanne Tél. (021) 29 61 38

Crédit personnel

rapide et discret, 24 à 48 heures. J'effectue les démarches, vous encaissez l'argent. Reprise de crédits en cours.

☎ 038/25 12 82 jusqu'à 22 h 30



Publicité intensive
Publicité par annonces.

GECCO
GÉRANCE ET COURTAGE SA

A louer

Places de parc pour l'hiver

Quartier Fritz-Courvoisier
75, RUE JARDINIÈRE
2300 LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. 039/23 26 55-56

Concours de logiciels: de 13 à 66 ans

L'Association pour la défense des intérêts jurassiens a reçu des travaux très intéressants

L'Association pour la défense des intérêts jurassiens (ADIJ) se préoccupe notamment d'informatique, domaine dans lequel elle a d'ailleurs formé une commission présidée par Jean-Claude Crevoisier.

Et dans le but de développer la maîtrise de l'informatique dans la région, cette commission mène de front diverses activités, en collaboration avec des enseignants et des écoles notamment. Parmi ces actions, le concours de logiciels lancé au début de cette année, qui a débouché sur un beau succès: non moins de 25 participants, âgés de 13 à 66 ans, et, surtout, des travaux d'un grand intérêt.

L'expérience sera dès lors renouvelée en 89, qui sera alternée dorénavant avec le concours de création pour apprentis.

Formé d'Emile Portmann (électronicien, Vicques), Marie-Josée Jones (journaliste, Lausanne), Pierre Millet (physicien, Lausanne), Jean-Pierre Rérat (directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier), Robert Girardin (électronicien, Bourrignon), Gérard Pasquier (informaticien, Moutier), Pierre-Alain Gentil (président de l'ADIJ) et Jean-Claude Crevoisier, le jury a tenu compte de nombreux facteurs, de l'originalité des travaux à leurs performances, en passant par divers domaines dont nous ne ferons pas le détail ici.

LE PALMARÈS

Catégorie «moins de 20 ans»: 1er prix, Luc Girardin, Delémont (logiciel pour corriger les fautes d'orthographe); 2e prix, Laurent Monnerat, Courtételle (statistique et information concernant le Jura); 3e prix, Laurent Rimaz,

Sonceboz (classement servant aux concours de tir). A relever qu'Yves Paroz, un concurrent de Péry est âgé seulement de 13 ans, a reçu un prix de participation pour ses pochettes à individualiser les disquettes.

Catégorie «plus de 20 ans»: logiciels divers: 1er prix, Régis Crelier, Bure (ministudio d'enregistrement); 2e prix, Jérôme Froidevaux, Le Noirmont, (ordinateur dessiné en trois dimensions); 3e prix, Gaston Bindit, Courgenay (physique et météorologie); Courgenay (physique et météorologie); 4e prix, Murielle Gigandet, Sonceboz (logiciel facilitant la conjugaison des verbes); prix de participation à Pascal Petrovic (Basse-cour), Pierre-Olivier Vallat (Bévilard), Charles-Etienne de Gasparo (Rossemaison), Didier Müller (Courgenay), Frank Denner (Tavannes), Michel Cerf (Courgenay), Rémy Montavon (Montavon), David Lièvre (Soyhières) et Gérald Eggenberg (Moutier).

Catégorie logiciels de gestion: 1er prix, Jean-Jacques Héche, Bonfol (logiciel servant à calculer le cubage du bois); 2e prix, Jean-Fred Burkhard, Reconvilier (gestion d'une petite entreprise de décolletage); 3e prix, Thierry Kämpf, Porrentruy calcul du prix de revient d'une recette pâtisseries; 4e prix, Michel Fontana, Moutier (travaux d'administration d'une entreprise); prix de participation à Alain Bärffuss, Reconvilier.

D. E.

Nouveau président au Moto-Sport Tramelan

Riche programme d'activités et prévisions réjouissantes

Bilan positif au Moto-Sport Tramelan avec un programme d'activité bien étoffé, des finances saines et des prévisions d'avenir réjouissantes. On relève quelques mutations au sein du comité où le président Alex Strahm, tout en restant au comité, cède sa place à Richard Vaucher.

Présidé pour la dernière fois par Alex Strahm, les assises du Moto-Sport se sont déroulées dans une ambiance des plus décontractées.

Il n'y eut pas de questions concernant la rédaction du procès-verbal rédigé par Richard Vaucher, lequel fut remercié. Il en a été de même avec les comptes que présentait Maurice Rossel. Les finances, saines, ont permis à l'assemblée de décider le maintien du montant des cotisations.

LES RAPPORTS

Pour son dernier rapport présidentiel, Alex Strahm a passé en revue l'activité du Moto-Sport qui fut bien étoffée. Il mit en évidence certaines manifestations qui ont remporté un beau succès, telles que les deux éditions du gymkana, la foire, ou le rallye avec une excellente participation. Cependant, il regretta que l'intérêt de certains membres ne soit pas assez marqué pour d'autres manifestations, comme par exemple la sortie de ski de fond ou la sortie officielle du club. C'est avec satisfaction que le président Alex Strahm, après 6 ans de dévouement, remit son poste de président à Richard Vaucher, vice-président, Alex Strahm; caissière, Dominique Knutti; secrétaire, Ruedi Geiser; membres, Pascal Droz (coordinateur), Stephano Rastelletti (responsable du terrain), Laurent Voirol (tourisme).

Le président donna connaissance du rapport concernant les licenciés qui, au nombre de 10,

obtiennent de bons résultats. Laurent Weber, 3e au championnat suisse juniors en 125 est mis au bénéfice d'une attention. Pierre Strahm obtient un 2e rang lors de sa dernière course alors que Claude-Alain Etienne, Richard Vuilleumier, Alex Steiner comme Frédéric Haefeli ont à leur actif une très belle participation aux diverses courses. A noter encore la performance de Serge Droz, 3e au championnat suisse d'enduro.

MUTATIONS

Le Moto-Sport enregistre 1 admission, 4 démissions et deux radiations pour non paiement des cotisations. Au comité, Vincent Steiner (5 ans de comité), Maurice Rossel (caissier durant 10 ans), et Roland Pelletier (membre) ont exprimé le désir d'être remplacés. Tous les postes ont été rapidement repourvus sur proposition du comité. Le dévouement n'est pas un vain mot, au Moto-Sport! Pour remplacer Alex Strahm au poste de président, l'assemblée fit appel à Richard Vaucher. Le nouveau comité est constitué comme suit: président, Richard Vaucher; vice-président, Alex Strahm; caissière, Dominique Knutti; secrétaire, Ruedi Geiser; membres, Pascal Droz (coordinateur), Stephano Rastelletti (responsable du terrain), Laurent Voirol (tourisme).

Vérificateurs des comptes, Daniel von Allmen, Gérard Gindrat; suppléant, Siegfried Scheidegger.

VITE DIT

Par l'intermédiaire de Pierre Strahm, l'assemblée a pris connaissance du travail efficace réalisé par le comité de défense des sports motorisés, lequel a eu de nombreux contacts avec les différentes instances cantonales, dont M. Benjamin Hoffstetter. Il releva aussi le rôle important joué par la FMS dans ce domaine. C'est avec satisfaction que l'assemblée apprit que l'on avait obtenu une nouvelle autorisation pour le terrain d'entraînement. Le comité est

chargé de proposer un nouveau pull avec emblème du Moto-Sport.

RÉCOMPENSES

Le concours de tourisme donne l'occasion au Moto-Sport de récompenser les membres qui effectuent le maximum de kilomètres. Une channe est attribuée au premier. Etabli par Vincent Steiner, le classement de ce concours est le suivant: 1. Laurent Voirol, 16.879 km; 2. Dominique Knutti, 14.632 km; 3. Oscar Opplinger, 11.632 km; 4. Eric Hoffmann; 5. Pierre-André Vuilleumier; 6. Luc Vuilleumier; 7. Richard Vaucher; 8. Ruedi Geiser; 9. Roland Pelletier. (vu)



Nouveaux membres au sein du comité et les deux premiers du concours de tourisme (de gauche à droite): Richard Vaucher et Alex Strahm, nouveau et ancien présidents, Dominique Knutti et Laurent Voirol (les deux premiers classés au concours de tourisme) et Ruedi Geiser nouveau secrétaire. (Photo vu)

Un genre inhabituel

Concert de l'Avent à Renan

Le concert de l'Avent, pour cette année, relève d'un genre inhabituel. Il aura lieu le vendredi 18 décembre, à 20 h 15, à l'église et réunira la fanfare du village, sous la baguette de son directeur: Rino Pozza.

En milieu de concert, Alice Tschannen, soprano, prendra la relève, accompagnée par Mme Joerin, organiste de la paroisse. La fanfare se produira à nouveau pour la dernière partie.

Une très bonne idée, de réunir la fanfare et une cantatrice du village pour un concert particulier, et une autre très bonne idée de verser la collecte pour la course des personnes âgées, l'entrée étant libre.

Au programme: Slovanská

Hudba, extrait de mélodie de Dvorak et Smetana, arr. Vled Kabec. Consonances pour fanfare et baryton solo de Delbecq. Latin Dream de Gistel et Les yeux noirs de Menichetti.

O dulcis Amor, cantate pour soprano et orgue d'André Campra. Noël varié, intermède d'orgue. Air-écho de l'Oratorio de Noël de Bach. Air du Messie de Händel. Intermède d'orgue de César Franck. Trois chants religieux de François Demierre et trois vieux Noëls.

A nouveau la fanfare: Pavane en blue de Huggens. La golondrina, arr. Siebert. Petite Fleur de Bechet, arr. Delbecq et West Side Story de Bernstein. Un concert à ne pas manquer. (hh)

Ordre du jour varié

Assemblée communale à Villeret

C'est ce soir à 20 h. à la salle communale qu'aura lieu l'assemblée communale d'automne.

Un ordre du jour varié attend citoyennes et citoyens.

En effet, huit points figurent à l'ordre du jour.

Outre l'option du budget 1988 de la commune et du budget de l'Ecole secondaire de la commune, la communauté scolaire il appartiendra en effet aux personnes présentes de se prononcer sur l'adhésion de la commune au syndicat RESOSIVICO (décharge publique régionale).

Il incombera d'autre part à l'assemblée de voter un crédit de fr 69.000 pour la mise sur pied du plan de quartier des Planches (dépenses nette à la charge de la commune Fr 25.000 environ), de même que de procéder à la nomination d'un nouveau président des assemblées communales. Après 16 ans à la tête des assemblées, M. Werner Tramaux a en effet décidé de renoncer à son mandat.

L'assemblée se terminera comme de coutume par le rapport annuel du maire et le point «divers et imprévus». (mw)

VIE POLITIQUE

Après un attentat

Le Parti socialiste de Saint-Imier communique:

Le Parti socialiste de Saint-Imier condamne vigoureusement l'attentat perpétré contre le stand de tir de la localité. Rien ne peut justifier de tels actes, qui mettent en danger la vie humaine. Ses auteurs doivent être singulièrement dépourvus de courage et d'intelligence pour s'exprimer de la sorte.

Le parti socialiste fait confiance à la maturité et au sang-froid que notre population a déjà eu l'occasion de démontrer. Comme par le passé, nous ne nous abaisserons pas en nous laissant entraîner dans l'engrenage de la violence. (comm)

Désintérêt à Courtelary

Vingt-quatre votants seulement à l'assemblée municipale...

L'assemblée à laquelle était conviés 765 citoyens a vu la faible participation de 24 votants, y compris les neuf membres du Conseil municipal, le président des assemblées et le secrétaire.

Treize citoyens seulement s'étaient donc déplacés pour accepter le budget communal 88, ainsi que la modification apportée au règlement d'organisation du Syndicat de l'Hôpital de district.

Pour ce qui concerne le budget, on relèvera qu'il tient compte d'une réduction prévisible des rentrées fiscales, de l'ordre de 16.000 francs. La taxe d'enlèvement des ordures passe pour sa part de 100

à 150 francs par ménage, la taxe d'exemption au service du feu atteignant maintenant 200 francs. A souligner également que l'amortissement des prêts LIM augmente, de même que la contribution aux établissements hospitaliers.

Dès lors, le budget approuvé lundi en assemblée est basé sur une reliquat passif présumé de 48.600 francs, la quotité d'impôt demeurant fixée à 2,4.

La modification du règlement du Syndicat de l'hôpital portait sur l'article 28, qui concerne le calcul de la contribution des communes. Cette modification va dans le sens

d'une solidarité, de la part des communes à forte capacité contributive, envers les communes dont cette capacité se révèle plus faible. La nouvelle manière de calculer -

qui tient compte pour moitié du nombre d'habitants et pour moitié également de la capacité contributive absolue - a fait l'unanimité de l'assemblée. (co)

Décharge surchargée

Troisième étape de travaux

La décharge régionale de Ronde-Sagne, sise entre Tavannes et Le Fuet, qui regroupe non moins de 32 communes du Jura bernois, doit être agrandie. Le projet de la troisième étape des travaux prévoit l'élimination des gaz émanant des déchets, la mise en place de conduites de drainage des eaux, ainsi que le déplacement de la voie d'accès.

Le Conseil exécutif bernois propose dès lors au législatif d'ouvrir un crédit d'un bon demi-million de francs, qui permettra d'amener cette installation, construite en 1979, au niveau des connaissances techniques les plus récentes en ce qui concerne les déchets des agglomérations. Les travaux s'étaleront sur plus de quatre années. (oid-de)

Aide à l'Université populaire

Le Conseil exécutif vient de prendre les décisions inhérentes aux subventions accordées aux universités populaires du canton. Pour l'année en cours, l'UP jurassienne, qui est subventionnée également par l'Etat jurassien et dont la zone d'activités s'étend sur le Jura bernois et le nouveau canton, reçoit ainsi une somme de 165.000 francs.

Au total, la subvention bernoise à l'association des UP cantonales

se monte à 650.000 francs. Cette somme se compose d'une subvention de base à chacune des universités populaires (3800 francs), à un membre associé (1267 francs), à chacune des communes où se déroulent des cours (380 francs), ainsi que d'un montant de 13 francs par heure de cours donnée. Le canton subventionne de surcroît le secrétariat de l'association et participe aux frais du secrétaire central. (oid-de)

Vol en deux temps

Apprentie attaquée à Bienne

Vol en deux temps lundi en début d'après-midi à Bienne. Alors qu'elle se rendait à la banque, une apprentie transportant une importante somme d'argent a été attaquée par un inconnu, a indiqué hier la police cantonale bernoise.

Comme elle se défendait, une partie des billets sont tombés à terre. L'inconnu, âgé entre 20 et 25 ans et parlant le dialecte

bernois, s'est alors enfui parvenant à emporter une partie de l'argent.

Dans l'interval, un homme chaussé de patins à roulettes ramassait l'argent tombé à terre avant de s'enfuir à son tour. La police est parvenue à l'arrêter, mais ne dispose d'aucune trace de l'autre malandrin. Un appel à la population a été lancé. (ats)

Première théâtrale

«La nuit avec Ophélie», ce week-end à Bienne

Le Théâtre 3 de Bienne propose, vendredi, samedi et dimanche de cette semaine, un spectacle présenté en première mondiale. Il s'agit de «La nuit avec Ophélie», une œuvre du poète tchèque Vladimir Holan (1905-1980), écrite en août 1972, d'après les fragments de textes rassemblés par lui-même durant plusieurs années.

Avec cette pièce, Holan voulait réaliser le pendant de sa «Nuit

avec Hamlet», écrite entre 49 et 56. Spectacle pour une seule actrice, «La nuit avec Ophélie» sera interprété par Helena Korinkova, dans une mise en scène et sur une musique signées Jaroslav Gillar.

Trois représentations se dérouleront donc dans la Ville de l'avenir, au Théâtre 3 (Obergässli 3), les 18, 19 et 20 décembre à 20 h 30. Réservations au 032 23 55 47. (de-comm)

MALLERAY

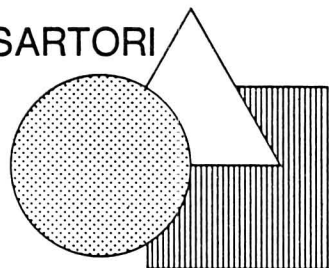
Nouveau commandant des pompiers

Le Conseil municipal, dans sa dernière séance, a désigné le nouveau commandant des pompiers de Malleray, en la personne de M. Alain Schwab; le sous-commandant sera désormais Jean-Claude Stuellet. (kr)

CARNET DE DEUIL

LA NEUVEVILLE - M. Werner Gunter, chef de district à la police cantonale de La Neuveville, anciennement gendarme à Bienne et Courrendlin, est décédé à l'âge de 65 ans, après une longue maladie. Il était une figure très bien connue dans tout le Jura et le Jura bernois. (kr)

Restauration de l'Ecole supérieure de Commerce de Saint-Imier

Planification installations
sanitaires
**H. Zumstein
Ing. SIA**
AG für Sanitär-Planung
Gutenbergstrasse 39
3011 Berne
R. GIOVANNINI S.A.
Serre 21
Saint-Imier
☎ 039/41 21 59
P. SARTORI
Jonchères 69 – 2610 Saint-Imier
☎ 039/41 26 34

Travaux intérieurs de peinture

Les revêtements de sols des clas-
ses et des laboratoires, c'est

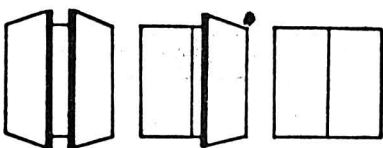
☎ 039/41 22 42

**Menuiserie
intérieure**
G. Stalder
☎ 039/41 15 46
2610 Saint-Imier
Jean Nikles
Ferblanterie
Rue de la Suze 8
Saint-Imier
☎ 039/41 23 96
Karl Heider
**Installations
sanitaires**
Ferblanterie

Rue de la Brigade 7

2610 Saint-Imier

☎ 039/41 47 37


Francis Bangerter
**Constructions
métalliques**

2610 Saint-Imier

a exécuté:
la verrière de la cage
d'escalierla charpente métallique
les portes d'entrée

les balustrades d'escaliers

niklès sa
Parquets – Pose et imprégnation –
Tous travaux

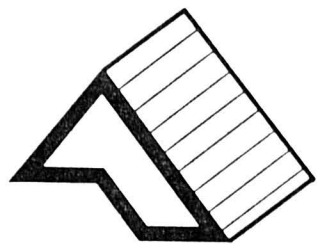
Saint-Imier – Sur-le-Pont 5 – ☎ 039/41 20 43

**DE VRAIS PROFESSIONNELS
DU BOIS**

PAVOBAT S.A.

Dr-Schwab 19 – 2610 Saint-Imier – ☎ 039/41 45 81

Carrelage et matériel pour le bâtiment

ACHERMANN
Maître couvreur dipl. fédéral
2610 Saint-Imier, rue du midi 2
Téléphone ☎ 039 41 34 48

Conçues par les bureaux techniques de

CALORIE
les installations de chauffage ont été réalisées par son service
de montage

Neuchâtel – Saint-Imier – La Chaux-de-Fonds

Bureau d'architecture

gianoli st.imier
Bruno Ruozi & Thomann Frères SA
2735 Malleray
☎ 032/92 19 124253 Liesberg
☎ 061/89 05 52
Marbres – Calcaires – Granits

Restauration de la pierre naturelle


Albert Murri + Cie SA

Erlenauweg 15, 3110 Münsingen

☎ 031/92 14 12

Planning et fabrication d'aménagements pour laboratoires scolaires,
auditoires, mobilier technique et appareils d'alimentation électriqueLes installations électriques de sonorisation, détection incendie,
téléphone, horloges, ainsi que la fourniture des tableaux ont été
réalisés par le consortium
**Société des forces électriques de la
Goule SA et
Electro-TV Born SA**

2610 Saint-Imier


R. GIOVANNINI S.A.
Rue de la Serre 21
2610 Saint-ImierLe sablage de la pierre extérieure
Les plafonds suspendus

Le consortium

Niggli & Cie
Pavobat SA
R. Colombo

a exécuté les fenêtres bois-métal du bâtiment

Les installations électri-
ques à courant fort ont
été réalisées par les Ser-
vices Techniques de la
Municipalité
**Services Techniques
de la Municipalité**
Rue du Temple 19
☎ 039/41 43 45Les travaux de maçonnerie et béton armé
ont été exécutés par

le consortium d'entreprises de constructions

Fontana & Giovannoni
H. Bitz SA
Gianoli & Cie

2610 Saint-Imier

Bientôt 130 ans et à nouveau comme neuve!

Ecole supérieure de commerce de Saint-Imier: inauguration officielle du bâtiment rénové

Après quelque 18 mois dans des locaux provisoires, l'Ecole supérieure de commerce imérienne a réintégré vendredi dernier son bâtiment de la rue Agassiz. Un bâtiment totalement rénové, qui vivra, demain jeudi, une nouvelle inauguration officielle. Construit dans les années 50 du siècle passé - il fut ouvert en 1858 - cet immeuble n'a subi que peu de modifications extérieures. Entre ses quatre murs principaux par contre, clarté, confort, modernisme, ont fait leur apparition.

Ouverte en 1907, l'Ecole supérieure de commerce a vécu ses premières années dans les salles d'une maison particulière, à la rue de la Chapelle. En 1923, elle emménageait dans le collège de la rue Agassiz 12, où elle devait cohabiter avec l'Ecole secondaire et se sentait dès lors très à l'étroit.

En 1963, l'Ecole secondaire

déménageant «Sous les Crêts», l'Ecole de commerce prenait ses aises. Mais le bâtiment, à cette époque déjà, présentait certains signes de vieillissement bien compréhensibles, après plus d'un siècle d'utilisation intensive.

DÉMOLITION ENVISAGÉE

En janvier 1978, on tenait une première séance pour l'étude de nouveaux locaux. Et vu la vétusté du bâtiment sis à la rue Agassiz 12, on pensait, dans un premier temps, se résoudre à sa démolition. En 84 cependant, l'idée d'une rénovation émergeait pour la première fois, qui allait finalement rencontrer l'aval de la commission d'études, tout comme celui du Conseil municipal.

Une fois choisi son toit provisoire, l'Ecole supérieure de commerce déménageait en juin 86, pour la fabrique Brachotte, à la rue Paul-Charmillot, où elle allait donc passer une année et demie. A relever, ainsi que le souligne le directeur de l'établissement, Jean-Robert Pauli, que l'école n'a connu là aucun problème, son installation provisoire n'ayant d'ailleurs nécessité qu'un minimum de transformations.

Et depuis vendredi, élèves et corps enseignant ont pu regagner leur bâtiment remis à neuf, qui abrite également la classe de perfectionnement.

FONCTIONNEL ET CONFORTABLE

Réalisés sur une année et demie, les travaux de rénovation auront coûté un total de quelque 5 millions de francs. Et d'un bâtiment à la limite de la salubrité - corridors franchement sordides, installations sanitaires pour le moins vétustes, notamment - ils auront fait un immeuble clair, gai, fonctionnel et confortable.

Chauffé au gaz naturel, le collège est par ailleurs isolé maintenant de manière optimale. Finies, donc, les déperditions considérables de chaleur dont se souvient Jean-Robert Pauli, à travers par exemple des fenêtres dont la grande majorité ne fermaient tout simplement pas. Tous les locaux sont clairs, y compris la cage d'escalier, qui bénéficie, dans ce sens, de la verrière installée au nord. Répondant aux normes



Bientôt 130 ans, et à nouveau comme neuve!

(Photo Impar-de)

actuellement en vigueur, la totalité du bâtiment est pas ailleurs accessible aux handicapés.

Exception faite de la verrière - qui a remplacé un mur totalement pourri - et des lucarnes percées dans le toit, l'aspect extérieur du collège n'a pourtant quasiment pas changé, ce dont nul ne se plaindra.

PORTES OUVERTES EN MARS

Au chapitre des nouveautés, on signalera tout d'abord l'installation d'une cafétéria, ainsi que d'une bibliothèque, cette dernière faisant également office de salle d'études.

Par ailleurs, la nouvelle salle des langues est équipée d'un laboratoire extrêmement moderne, tout comme la salle d'informatique, à laquelle les élèves ont accès hors des heures de cours, notamment en soirée.

Nouvelle encore, la salle de sciences, avec système de ventilation et pupitre spécial pour la présentation d'expériences.

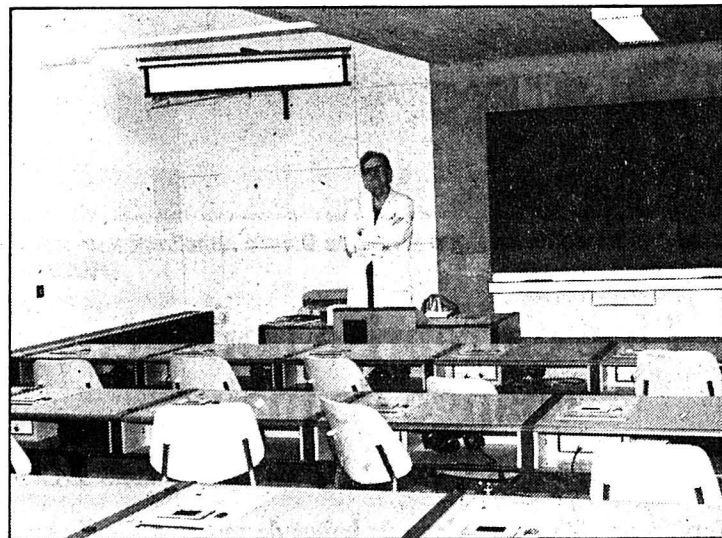
On ne saurait clore ce sommaire tour d'horizon sans mentionner l'aula, agrémentée d'une pourtraison particulièrement esthétique.

Quant aux différentes salles de classes, toutes orientées au sud, inutile de préciser qu'elles n'ont plus rien à voir avec les anciennes...

Le public aura d'ailleurs l'occasion de visiter tout à loisir ce bâtiment rénové, une journée portes

ouvertes étant programmée pour le mois de mars prochain.

D. E.



Le directeur de l'Ecole supérieure de commerce, Jean-Robert Pauli, dans le laboratoire de langues, particulièrement moderne.

Propos de l'architecte

Lors de la votation du 1er décembre 1985, la population de Saint-Imier accepte un crédit extraordinaire de 4.960.000 fr pour la transformation et la rénovation de l'Ecole supérieure de commerce.

Transformer et rénover un bâtiment construit au milieu du siècle passé et inauguré le 3 juin 1858, c'est avant tout conserver sa forme - son volume - ses pleins - ses vides. Cependant, il ne peut y avoir de véritables conservations sans transformations.

Si la plupart des structures porteuses saines telles que murs en pierres brutes - planchers en poutres - charpente de toiture n'ont fait que l'objet de renforcement pour supporter des charges

nouvelles, d'autres éléments ont été adaptés pour répondre aux exigences actuelles - c'est le cas des fenêtres de toiture - la peinture claire - les fenêtres sans croisillons et la verrière en façade nord.

L'aménagement des salles de classes - des corridors avec accès de tous les locaux aux handicapés - montre l'harmonie que l'on peut réaliser dans un bâtiment ancien et son aménagement avec des éléments contemporains.

Pour les uns, cette transformation sera de mauvais goût - pour les autres, une rénovation fonctionnelle - mais dans tous les cas, un outil de travail au service de notre jeunesse.

Mario Gianoli, architecte

Les projets de l'école

Stages pratiques et classe(s) d'élèves alémaniques

Septante-cinq jeunes gens et jeunes filles fréquentent actuellement l'Ecole supérieure de commerce de Saint-Imier, qui sont répartis dans six classes et obtiennent, après une formation de trois ans, un diplôme d'employé de commerce reconnu par la Confédération.

Une douzaine d'enseignants dispensent des cours dans cet établissement, dont trois seulement sont engagés uniquement par l'Ecole de commerce. A relever que leur moyenne d'âge, qui avoisine les 40 ans, se révèle suffisamment basse pour garantir un dynamisme et un modernisme optimaux.

Au chapitre des projets, le directeur, Jean-Robert Pauli, souligne que des stages pratiques seront introduits dès l'année prochaine. Pour ce, l'école a d'ores et déjà engagé des contacts fructueux avec des

entreprises du Vallon et de la vallée de Tavannes, d'où proviennent également bon nombre d'élèves.

Pour compenser la baisse des effectifs

Le nombre d'élèves subit actuellement un léger fléchissement, dû au creux démographique des années septante. Or pour compenser cette diminution, entre autres buts, l'école envisage la création d'une classe formée d'étudiants suisses alémaniques. Tous les cours leur seraient dispensés en français, les leçons d'allemand étant bien sûr réduites.

En principe, cette première classe devrait voir le jour en 89. En tous les cas, l'étude menée par l'Ecole en terre alémanique a mis au jour un intérêt certain pour ce genre de formation.

D. E.

SAINT-IMIER

Une bouffée de calme à la Collégiale

En collaboration étroite avec divers autres groupements de la Paroisse réformée, les Femmes protestantes proposent, ce vendredi, une ouverture nocturne de la Collégiale, entre 18 et 22 h précieusement.

Le programme est varié, ainsi qu'en témoigne l'horaire des diverses productions, dites, chantées, jouées et vécues ensemble: 18 h 30, les Petits chanteurs d'Erguël; 19 h 15, les enfants du «Puzzle»; 19 h 45, contes, par Pierre Schwaar; 20 h 30, les jeunes du «Glu»; 21 h,

Willy Mathez et ses chansons; 21 h 45, Jacqueline Jacot à l'orgue.

De surcroît, tout au long de la soirée, les Femmes protestantes recevront les visiteurs, et leur offriront thé, café, vin chaud et biscuits.

«Une bouffée de calme dans l'agitation de Noël», c'est ainsi que les organisateurs présentent cette ouverture nocturne. L'an dernier en tous les cas, pareille initiative avait remporté un très large succès auprès de la population.

(de-comm)

Avis aux gourmands

En cette fin de semaine, les élèves de dernière année fréquentant l'école secondaire mettront à rude épreuve la ligne de leurs concitoyens.

Mais la période des Fêtes étant ce qu'elle est, chacun fera volontiers une entorse à son régime, pour céder à une gourmandise par ailleurs fort utile. En effet, c'est dans le but de financer l'échange scolaire entre leurs camarades de Wildhaus et eux-mêmes, que ces écoliers allècheront les passants.

Vendredi de 16 h 30 à 19 h et samedi de 9 h à 11 h, sur les places

de la localité, on pourra donc acquérir diverses friandises, toutes faites maison, telles que caramels, et autres biscuits divers.

Pour animer leur action mercantile, le mêmes écoliers proposent par ailleurs, dans la soirée de vendredi, des productions littéraires qu'ils présenteront sur la place du 16-Mars (17 h 30) et sur celle du Marché (18 h).

(de-comm)

Elu à l'unanimité

Nouveau président pour la paroisse évangélique réformée

Lundi soir à la salle des Rameaux, le président des assemblées J.-R. Meister a dirigé avec élégance l'assemblée de la paroisse évangélique réformée de Saint-Imier, devant 55 personnes.

Madame le pasteur Baumann, en préambule, a médité sur la participation de chacun dans la vie de la paroisse.

Quatre conseillers sont d'accord de poursuivre leurs activités: Bluet Gerber, André Boss, Jacques Hurlimann et Jean-Jacques Zwahlen. Ils ont d'ailleurs été réélus par acclamation. Trois conseillers ont par contre donné leur démission du Conseil. Ce sont K. Eider, qui s'est occupé des jeunes dans la paroisse, F. Vauthier qui a fait partie du Conseil et de différentes commissions depuis 1973 et P. Nyfeler, qui lui a été le président de la Commission artistique ainsi que de celle des orgues.

Les conseillers sortants n'ont pas encore trouvé de remplaçants. Le budget 1988 boucle avec un léger excédent de dépenses, la quotité reste inchangée.

Mlle Yvonne Calame arrivant à l'âge de sa retraite, le problème de son remplacement a été soulevé lors de l'assemblée précédente. La nouvelle candidate choisie est Mlle

Josette Sandoz; elle connaît bien la paroisse de Saint-Imier puisqu'elle y a déjà été active par le passé. Elle n'a d'ailleurs pas perdu le contact pendant la période où elle a œuvré au Home du Château de Constantine. Personnage bien connu des paroissiens, elle a été élue par applaudissements. A noter que le cahier des charges de la nouvelle aide de paroisse a été réétudié.

Une seule personne et candidate à la présidence de paroisse, M. Jean-Jacques Zwahlen. Homme calme mais dynamique, il œuvre depuis cinq ans au sein du Conseil et fonctionne depuis deux ans comme boîte à lettre de la paroisse. Il propose différents changements, dont par exemples que les commissions du Conseil de paroisse ne se composent plus uniquement de conseillers mais aussi de personnes étrangères; de former des «conseils à bulles» (ouverts à tous) publiés un mois à l'avance où chacun pourrait participer. Les sujets proposés seront entre autres,



A gauche Y. Calame et à droite J.-J. Zwahlen et J. Sandoz, les deux nouveaux élus.

la vente de paroisse 88 et, l'accueil de l'aide de paroisse.

Le nouveau président a été élu à l'unanimité.

Le Conseil informe que le coût des rénovations des bâtiments paroissiaux pour 1988 s'éleva à environ 300.000 francs. Pour ne pas tomber dans les chiffres rouges, la vente de l'immeuble mitoyen de Paul-Charmillot 77 sera proposée lors d'une prochaine assemblée.

(ny)

Précisions

Dans le compte-rendu de la Fête de Noël de «Bel Automne», une erreur nous a fait officier le curé Schwab au sein de la paroisse catholique romaine de Saint-Imier. Il va de soi que le curé Schwab est responsable de la paroisse catholique chrétienne de la cité d'Erguël. (Imp)

Prime à la construction à Saignelégier

Le menu de l'Assemblée communale du 22 décembre 1987

Le 22 décembre prochain, les chalandes auront à se prononcer en assemblée communale sur l'approbation du nouveau règlement sur le subventionnement communal des constructions qui privilégie l'habitat groupé, de même que sur le budget 1988 qui prévoit un déficit de près de 753.000 francs qui sera prélevé en partie sur l'excédent de bénéfice comptable. La taxe des ordures ménagères passera de 90 à 170 francs par ménages et la quotité d'impôt communal restera inchangée à 2,2.

Outre les deux morceaux de consistance, les habitants de Saignelégier devront approuver un certain nombre d'achat et de ventes de parcelles. Le prix de vente du terrain à bâtir communal variera en 1988 entre 35,30 pour le quartier des Crots et 37,50 pour le Graiteux. L'exécutif communal proposera aux citoyens de modifier l'article 3 du règlement communal sur le service des eaux dans le sens d'une renonciation à la prise en charge par la commune des 15 premiers mètres de la conduite de raccordement.

Les citoyens approuveront aussi la vente d'une parcelle de terrain de la zone artisanale et industrielle

à la société d'agriculture des Franches-Montagnes de même qu'une modification de plan de zone au lieu-dit Rière la Chapelle au profit de la même société d'agriculture qui acquerra le terrain au prix de 16 francs le mètre. Si le souverain communal l'approuve, la commune achètera au prix de 66.000 francs moins la subvention cantonale de 42%, le bâtiment no 4 de la rue Bel-Air qui permettra la finition des aménagements de la rue du même nom.

Enfin, un crédit supplémentaire de 125.000 francs sera voté pour réaliser les dernières infrastructures de la zone industrielle et artisanale. Le financement se fera par emprunt bancaire.

Le nouveau règlement sur le subventionnement communal des constructions modifie considérablement la distribution de la manne communale en matière de construction. Désormais les édiles communaux souhaitent redonner un coup de fouet à la construction mais pas à n'importe laquelle.

Les maisons groupées, l'utilisation de sites bâtis et la construction de bâtiments à plusieurs logements seront dûment encouragés. Le privé dont le revenu fiscal ne dépassera pas 50.000 francs bénéficiera d'une subvention de base de 1000 francs par pièce construite gonflée d'un coefficient variable en fonction du genre de bâtiment construit. Un nouveau logement créé dans un site bâti bénéficiera d'un coefficient de 5, un grand locatif de plus de 6 logements d'un coefficient de 2,5, un petit locatif de plus de 5 logements d'un coefficient de 2 et les maisons groupées ou jumelées d'un coefficient de 1,5. Ces subventions s'entendent pour un maximum de 4 pièces habitables par appartement. Cette subvention d'encoura-

gement se doublera d'une prime de 1000 francs par enfant.

Ainsi, une famille de trois enfants qui se construirait un logement dans un rural par exemple, en admettant que son revenu soit bas, cette famille recevrait 20.000 francs de subvention pour un appartement de quatre pièces ainsi que trois mille francs pour les enfants.

En cas de construction dans le but de vendre des appartements par étage, c'est l'acquéreur de l'appartement qui bénéficiera de la subvention dans un délai de 5 ans. Pour les locatifs, le règlement stipule que la subvention doit se repercuter sur le prix des locations.

LE PRIX DES ORDURES

Le règlement cantonal prévoit que les services communaux doivent s'autofinancer. Il en est ainsi de l'enlèvement des ordures dont les charges avoisinent 177.000 fr. Ce compte s'équilibrera désormais par une augmentation de la taxe individuelle. Chaque ménage paiera 170 francs par an (90 fr en 1987), les personnes seules verront leur budget grevé de 155 francs par an (75 fr en 1987) tandis que les commerces, hôtels, fabriques et hôpital verront leur taxe varier entre 155.- et 3000 francs par année (jusqu'à 600 francs en 1987). Les habitants de Saignelégier se consolent peut-être en voyant la taxe des Brelotains probablement passer à 250 francs par ménage.

Présenté de manière claire, le budget 1988 ne pose pas de problème particulier. Après ratification par les pays concernés, un impôt sur les frontaliers de 60.000 francs a été budgétisé, il est prévu une baisse du rendement des forêts de 16.000 francs.

Côté infrastructure, il est prévu de refaire les toilettes de la halle-cantine de même que le fond de la halle de gymnastique de l'école secondaire. Le budget se clot sur une insuffisance de financement évaluée à 752.918 francs, découvert qui sera comblé par l'excédent de bénéfice comptable et par un emprunt bancaire.

GyBi

ÉTAT CIVIL

SAIGNELÉGIER (novembre 1987)

Naissances

Froidevaux Lara, de Jean-Pierre et de Marie Antoinette, née Girardin, de Muriaux. - Weber Yannick, de Markus et de Brigitta, née Ryser, du Bémont.

Mariages

Boillat Dominique et Carole, née Tièche, domiciliés aux Rouges-terres et Tramelan. - Decroze Christian et Ruth, née Wenger, domiciliés à Rueil (France) et Saignelégier. - Ramos José-Maria et Isabelle, née Wermeille, domiciliés à Coristanco (Espagne) et Le Bémont.



Saignelégier un village qui fait les yeux doux à de futurs habitants en subventionnant les nouveaux logements et en encourageant l'habitat groupé qui ménage les terres agricoles. (Photo arch. GyBi)

Histoire de mauvais voisinage

Le prix d'un coup de poing ou l'entente impossible entre deux paysans

L'affaire devait être jugée hier au Tribunal de district de Saignelégier devant le juge unique Charles Wilhelm. Après près de trois heures de débat, elle a été renvoyée pour complément de preuves et arrangement éventuel entre les deux parties qui se retrouvent dos à dos.

Il y a plusieurs années que ces deux familles de paysans se lorgnent d'un œil mauvais, manifestant leur mauvaise entente par des détournements de troupeaux sur les pâturages, des mots et des regards qui en disent long.

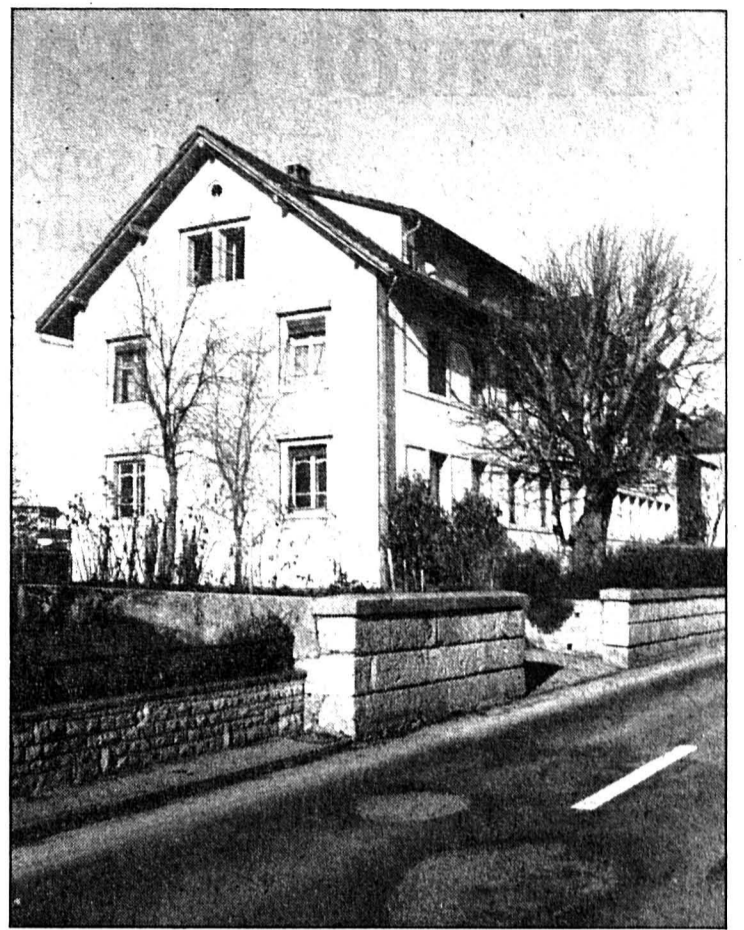
Ce fameux 22 juin 1987, le geste a dépassé l'échange verbal puisque le fils H. N. a frappé de son poing l'épouse du paysan C. B. qui se trouvait sur son chemin et qui l'aurait provoqué.

La paysanne blessée a reçu des soins pendant deux mois pour une mâchoire fracturée, elle a dû être secondée à la ferme et dans son ménage et elle réclame un dédommagement pour frais et tort moral de près de 13.500 francs.

Après audition des protagonistes et des témoins, l'avocat du

jeune prévenu a demandé un complément de preuves concernant l'invalidité de la plaignante. Me Wilhelm en a profité pour proposer aux deux parties de saisir l'occasion d'élaborer un terrain d'entente qui aurait pour conséquence de voir la plainte de Mme B. retirée au profit d'une transaction acceptable.

On saura au mois de janvier si ces deux familles de taignons qui ne se parlent plus depuis trois ans auront réussi à aménager un terrain d'entente. GyBi



C'est à la fin de l'année que les frères Bouille remettront leur entreprise. (Photo bt)

Une entreprise horlogère change de mains

Rachat de Les Fils de A. Bouille, Les Bois

Fondée en 1860, la fabrique de boîtes de montres Bouille aux Bois fermera ses portes le 31 décembre prochain. Pour les rouvrir tout aussi tôt avec un nouveau patron à sa tête. Pour cette très ancienne manufacture, c'est la fin d'un long chemin sous la conduite de la famille Bouille. La nouvelle direction s'efforcera de revitaliser les activités de l'entreprise tout en conservant le personnel actuel et l'infrastructure de production.

La naissance de l'entreprise remonte au siècle passé, lorsque l'horlogerie s'imposait comme complément indispensable à l'économie franc-montagnarde fondamentalement orientée vers l'agriculture.

Natif du Boëchet, Auguste Bouille aménagea dès 1860 un atelier de boîtier dans la demeure qu'il occupait dans ce hameau. Trente-trois ans plus tard, l'affaire fut reprise par son fils Virgile et déménagea dans l'ancienne poste du lieu.

En 1917, La Maison Virgile Bouille et fils s'installa aux Bois, dans les locaux de la fabrique Ecabert qui venait de faire faillite. Depuis, c'est dans cette maison qu'Achille Bouille, puis ses fils Hubert, Abel, Henri et Michel menèrent jusqu'à ce jour les destinées de la société. Lassés par les remous d'une horlogerie traditionnelle moribonde et leurs descendants ayant choisi d'autres voies professionnelles, les frères Bouille ont choisi de passer la main.

Au gré de la conjoncture, la fabrique Bouille connu divers développements. L'avènement de la montre en plastique devait lui porter un coup sévère. Restée fidèle à sa production de boîtes lépines, savonnettes et pendentifs de fantaisie, elle touchait les mêmes marchés que la Swatch et Le Clip. De 1970 à 1980, elle occupait une vingtaine de personnes, pour retomber actuellement à huit employés. Tous seront réembauchés par le nouveau patron, M. Pierre Etienne.

Technicien-mécanicien de formation, M. Etienne vient du valon de Saint-Imier où il a passé sa jeunesse. Il a acquis une grande expérience de la production dans diverses entreprises mécaniques d'abord, puis dans l'horlogerie chaux-de-fonnière. A 59 ans, il est prêt à s'investir totalement dans une branche où les difficultés ne manquent pas. Son dynamisme et ses idées nouvelles devraient apporter l'air frais nécessaire à la maison. Sous la raison sociale Les Fils de A. Bouille, P. Etienne successeur, il continuera la fabrication dans les mêmes locaux.

A court terme, une réserve de travail pour quatre mois permettra de mettre au point de nouveaux modèles, notamment pour la montre-bracelet. La prospection de nouveaux clients dans le milieu de gamme laisse même entrevoir la création de quelques postes de travail au cours de l'an prochain.

Comme par le passé, ce sont des pièces en argent et en métal qui sortiront des ateliers. Mais déjà, l'aménagement nécessaire au travail de l'or est envisagé. Néanmoins, l'artisan sera conservé dans la mesure du possible, et avec lui tout un savoir-faire que ne détiennent plus qu'une centaine de manufactures en Suisse. (bt)

JURA

29

Abonnez-vous à L'Impartial

Vos spécialistes en quincaillerie et articles de ménage vous offrent un riche éventail de cadeaux de qualité ainsi que les toutes dernières nouveautés!

Ils vous avisent que leurs magasins resteront ouverts:

le jeudi 17 et le mardi 22 décembre jusqu'à 22 heures

Ils se feront un plaisir de vous remettre leur cadeau de fin d'année

KAUFMANN

Marché 8

Les membres de l'Association
des Quincailliers Suisses

TOULEFER SA

Place de l'Hôtel-de-Ville

LA CHAUX-DE-FONDS

Au Tribunal de police

Dans sa séance du 11 décembre, le Tribunal de police, présidé par Mme Valentine Schaffter, suppléante, a traité douze affaires, dont six ont été renvoyées en lecture à une date ultérieure et une cause suspendue (voir «L'Impartial» du 14.12).

Par ailleurs, M. B., prévenu d'infraction à la LTM a été condamné à trois jours d'arrêt, avec sursis pendant un an et 50 francs de frais. Pour escroquerie, P. D. est jugé par défaut à 30 jours d'emprisonnement, 150 francs de frais et 150 francs d'indemnité de dépens.

J.-P. B., prévenu d'infraction à l'OF sur les liquidations et opérations analogues est exempté, frais portés à la charge de l'Etat. P. D. jugé par défaut, écope de 3 jours d'arrêts, assortis du sursis pendant un an, et est condamné à 100 francs de frais; contrevenant à la LFStup, il subit encore la confisca-

tion et la destruction de la drogue séquestrée.

Pour banqueroute simple et éventuellement escroquerie, B. R. est condamné par défaut à 20 jours d'emprisonnement et 120 francs de frais.

Par ailleurs, le tribunal a procédé à la lecture de trois jugements dans lesquels il a acquitté deux prévenus et en a libéré un troisième, frais à la charge de l'Etat. Seul J.-M. P. a été condamné à 50 fr d'amende et 115 fr de frais. (Imp)

ÉTAT CIVIL

Décès

Zingg Wilhelm Auguste, veuf de Jeanne Marguerite, née Duboisdit-Cosandier. - Jeanneret née Raemy Charlotte, épouse de Claude Adolphe.

BRAVO À...

Ces jubilaires et retraités de Portescap

La direction de Portescap nous a communiqué les noms d'une douzaine de collaborateurs qui fêtent 25 ans de services ou leur retraite.

Les jubilaires (25 ans), Mlles Amalia Clapiz et Yvette Eltschinger; MM. Hans Hachler, Eric Jeanmonod, Fernand Linder, Armand Michel, André Papaux.

Les nouveaux retraités: Mmes Simone Ducommun et Annetta Gyger; MM. Willy Bourquin, André Leibundgut, David Marti, Marcel Schwab. (comm)

Dix collaborateurs du Centre ASI

Lors d'une randonnée à la campagne, le Centre ASI a fêté Mmes Marguerite Ludi, Jacqueline Lebet, Claudine Simon, Eliane Auderset et MM. Philippe Mottaz, Jean-François Ernst, Bernard Humbert, Jean-Pierre Sidler, Jean-Pierre Sallin et Serge Prébandler, collaborateurs qui ont accompli vingt ans de fructueuse activité au centre de La Chaux-de-Fonds.

Un repas pris en compagnie des responsables de la fondation, des moniteurs et éducateurs, ajoutait à cette journée sur le thème de la fidélité.

(DdC)

Ces jubilaires...

Le personnel des Travaux publics s'est réuni mardi 8 décembre dernier au Restaurant de l'Ancien Stand. A cette occasion, M. Alain Bringolf, directeur, s'est plu à féliciter les collaborateurs suivants:

Pour 20 ans de service: Mmes Concetta Alessandri, aide conciergerie; Josette Bourgnon, secrétaire d'administration; MM. Raymond Joye, chef d'équipe de voirie; André Membrez, jardinier au cimetière; Gérard Meyer, conciergerie; Frédy Singelé, ouvrier de voirie.

Pour 25 ans de service: MM. Jean Audergon, conciergerie; Walter Iseli, chauffeur de voirie; Albert Meuwly, chef d'équipe de voirie.

Il a souhaité une longue et heureuse retraite à: Mme Marie Prince, aide conciergerie; MM. Joseph Boichat, chef d'atelier de peinture; Jean Bouille, dessinateur; Louis Calame, remplaçant du chef de voirie; Georges Cattin, ouvrier de voirie; Pierre Gobat, ouvrier de voirie; Charles Graber, secrétaire du bureau de voirie; Ariste Jobin, conciergerie; Willy Matthey, chauffeur, aide jardinier; Raymond Neuhaus, chauffeur de voirie; Maurice Pellet, employé de bureau; Vincenzo Salvi, aide conciergerie; Roland Spaetti, ouvrier de voirie; Ernest Vonlanthen, aide jardinier au cimetière; Fernand Zinder, ouvrier de voirie. (comm)

A la recherche d'une identité

Assemblée générale de la Fédération des associations culturelles des Franches-Montagnes

La Fédération des associations culturelles des Franches-Montagnes tenait son assemblée hier soir au Café du Soleil à Saignelégier devant une vingtaine de délégués. En remplacement de Pascale Stocker démissionnaire, un nouveau président a été nommé en la personne de Jean-Michel Steiger. Un projet de thème commun à toutes les associations membres a été élaboré au bénéfice de l'enfance. Enfin la Fédération souhaite mieux définir son rôle au profit de la culture franc-montagnarde.

Comité

Le comité se composera désormais comme suit: président: Jean-Michel Steiger (atelier d'écriture) Saignelégier; secrétaire: Brigitte Müller «Le Soleil» Saignelégier; caissier: Jean-Marc Veyat Le Bémont; vérificateurs de comptes: Monique Zahnt «Ciné-Club» Les Cerlataz et Gérard Aubry «Musique aux Franches-Montagnes» Le Noirmont. (gybi)

Le Ciné-Club des Franches-Montagnes, la Société des amis du théâtre (SAT), Musique aux Franches-Montagnes, l'Atelier de créativité de Saignelégier, le Cinéma des Breuleux et celui du Noirmont se sont répartis un montant de 18.500 francs sur les 20.000 attribués globalement à la Culture franc-montagnarde. Les 1500 francs restant sont destinés aux frais d'administration de la Fédération.

PROJETS D'ENFANCE

Quelque 30.000 francs seront demandés à titre de subvention pour l'an prochain. Plusieurs projets d'activités ont déjà été dévoilés dans lesquels l'enfant sera roi. La Chorale des Emibois souhaiterait faire chanter de belles voix enfantines avec le chœur traditionnel des chanteurs francs-montagnards.

L'Atelier de créativité projeté de remettre sur pied les ateliers pour les jeunes, le Ciné-Club reconduira son «Ciné-Club pour les adolescents» qui connaît un grand succès, le cinéma des Breu-

leux souhaite s'équiper en appareils vidéo et initier des jeunes à la prise d'images sur les événements locaux. Quant à Art-isanat gare, un projet d'atelier de photos par et pour les gosses est en voie d'élaboration.

Comme on le voit, l'enfance stimule l'imagination et l'année 1988 risque d'être l'année des gosses aux Franches-Montagnes. Quant à la Fédération des associations culturelles qui se cherche une identité autre que celle de redistributrice de fonds, elle a au moins le mérite de permettre à chaque chapelle culturelle de s'ouvrir à l'autre.

GyBi

Augmentation d'impôts refusée

Assemblée communale des Breuleux

Cent trente-six personnes portaient présence à l'assemblée communale qui s'est déroulée hier soir à la Salle de spectacles des Breuleux.

A l'ordre du jour et en priorité figurait l'adoption du budget avec, en corollaire, une augmentation de l'impôt de 2,4% à 2,6%. Les citoyens présents refusèrent l'augmentation de l'impôt par 54 voix contre 34. Par contre, ils adoptèrent le budget, sans aucune remarque, bien que déficitaire de 176 francs, par 57 voix, sans opposition. Nous reviendrons sur cette assemblée dans une prochaine édition. (ac)

Pour solde de tout compte

Impôt: décompte final pour l'année 1987

Les contribuables jurassiens reçoivent cette semaine le décompte final pour l'année 1987 comprenant l'impôt dû à l'Etat, à la commune et à la paroisse, ainsi que les taxes communales pour la majorité des communes. Par pli séparé, ils reçoivent également l'avis de taxation pour la période fiscale 1987-1988 qui détermine leur revenu et leur fortune imposables pour les années 1987 et 1988.

Le décompte final fait suite à l'envoi des neuf acomptes qui ont eu lieu de février à octobre 1987, prenant en compte les paiements effectués jusqu'au 5 décembre ainsi que le remboursement de l'impôt anticipé auquel le contribuable a droit, déduction faite de l'avance consentie à ce titre en 1986.

Les contribuables dont les tranches ont été adaptées à la taxation 1987-1988 en cours d'année et payées dans les délais reçoivent un

décompte final ne comportant aucun solde à payer. Si une ou plusieurs tranches n'ont pas été payées, le montant est réclamé au moyen du décompte final, avec un intérêt moratoire de 5,25%.

Pour un nombre important de contribuables, la taxation 1987-1988 a été arrêtée au cours des mois d'octobre et de novembre. Par la force des choses, elle diffère de la taxation 1985-1986 qui a déterminé le montant des tranches. L'impôt dû en plus est facturé au décompte final. Les tranches dues pour l'année 1988 seront envoyées à partir du mois de février. Sous réserve de l'impôt anticipé, elles correspondront au neuvième de l'impôt dû pour 1987. D'éventuelles distorsions de faible importance pourront provenir du fait que les tranches sont arrondies à la dizaine de francs inférieure ou supérieure. L'impôt fédéral direct, quant à lui, sera facturé le 1er mars 1988. (rpju)

Du nouveau à Fréquence Jura

Philippe Zahno promu rédacteur en chef

Notre confrère Philippe Zahno ne pensait certainement pas monter si vite en grade lorsqu'il est entré au service de la radio locale jurassienne, au printemps de cette année, après avoir assumé la responsabilité de la rédaction déléguée du journal «Le Pays».

Philippe Zahno âgé de 32 ans remplacera au poste de rédacteur en chef notre confrère Jean-Claude Rennwald démissionnaire à la suite de dissensions avec le Conseil d'administration de la station.

On se souvient en effet que la nomination du journaliste Dominique Bugnon au poste de chef d'antenne avait soulevé des remous au sein de la rédaction, remous qui avaient finalement provoqué la démission d'un des promoteurs de la station, Jean-Claude Rennwald.

Lundi soir, Philippe Zahno a été nommé rédacteur en chef tandis que Dominique Bugnon a été confirmé au poste de chef d'antenne.

Les responsables de la station engageront probablement un nouveau stagiaire pour équilibrer l'effectif des journalistes.

Par ailleurs, on apprend que le poste mis au concours par la SSR pour remplacer Dominique Bugnon dans la fonction de correspondant régional aux côtés de Denis Moine a été repourvu. C'est Beat Grossenbacher qui occupera cette fonction. Né à Corgémont et âgé de 29 ans, Beat Grossenbacher a accompli sa formation de journaliste au sein du «Journal du Jura» avant de devenir rédacteur à «La Liberté» de Fribourg.

GyBi

Rédaction jurassienne:
Gladys Bigler
032/97.49.13

REMERCIEMENTS

Profondément touchée par les témoignages de sympathie et d'affection, la famille de

MONSIEUR GEORGES GAILLARD

remercie très sincèrement les personnes qui ont pris part à sa douloureuse épreuve.

Elle les prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.
FONTAINEMELON, LA CHAUX-DE-FONDS, CHÈNE-BOURG,
décembre 1987.

Très touchée par l'hommage rendu à son cher disparu, la famille de

MONSIEUR DENIS PHILIPPOZ

exprime sa profonde reconnaissance à toutes les personnes qui ont pris part à son deuil, par les présences, les messages, les dons ou les envois de fleurs, lui apportant le réconfort de leur amitié et de leur sympathie.

Un merci tout spécial, aux médecins et aux infirmières de l'Hôpital du Locle.

LE LOCLE

La famille de

MONSIEUR MARCEL SAUSER

très sensible aux témoignages de sympathie et d'affection reçus au cours de sa douloureuse épreuve, remercie sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part, soit par leur présence, leur message, leur don ou leur envoi de fleurs et les prie de trouver ici l'expression de sa gratitude émue.

Très émue par les nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées durant ces jours douloureux, la famille de

MONSIEUR FRÉDÉRIC BOURQUIN

tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil, par les présences, les prières, les dons ou les envois de fleurs.

Pompes funèbres Arnold Wälti
Epargne 20 Tél. (039) 28.22.64
Jour et nuit - Cercueils - Transports
Formalités - Prix modérés

JURA BERNOIS

VIE POLITIQUE

La protection des locataires doit être renforcée

Le Parti socialiste de Tramelan communique:

Depuis un certain temps, la spéculation immobilière a fait son apparition dans notre région et prend des proportions inquiétantes. Notre village n'est pas épargné par ce fléau. Des sociétés plus ou moins anonymes achètent des immeubles et réalisent de grands bénéfices en augmentant les locations sans améliorer le confort des appartements. Les charges deviennent trop élevées pour de nombreuses personnes qui se voient ainsi obligées de quitter leur appartement, quelquefois après plusieurs années dans un quartier familial.

Ce grave problème préoccupe le parti socialiste qui luttera pour ce que cessent ces procédés scandaleux. Les familles à revenus modestes doivent être protégées contre de tels abus et défendues énergiquement. Le logement est un élément essentiel de la qualité de la vie.

Soyons solidaires et battons-nous pour renforcer la protection des locataires! (comm)

CELA VA SE PASSER

Saint-Imier: espace musical

Dans le cadre des ses après-midi musicaux, Espace Noir propose, ce vendredi 18 décembre, dès 18 h 30, un concert offert par trois musiciens: Gordana Nolic, Gordana Nolic (violons) et Raphaël Reber (alto). Au programme, des œuvres de trois compositeurs, respectivement Mozart (Diver-tissement), Michel Huhmann (duo pour deux violons) et Andrea Gabrieli (trio). (de-comm)

GRANDVAL

Non au bus scolaire

L'assemblée communale de Grandval, présidée pour la dernière fois par le maire démissionnaire M. Fritz Leuenberger a refusé, par 20 non et 16 oui, l'achat de deux bus pour le syndicat scolaire du Grand Val. (kr)

Fidèle caissier

L'assemblée de la paroisse réformée de Grandval a fêté M. Charles Sauvain, pour trente ans de dévoués services. (kr)

ÉTAT CIVIL

SAINT-IMIER (septembre-octobre)

Mariages

Dougoud Jean Claude et Simon Francine Anne-Lise Béatrice, tous deux à Saint-Imier. - Hofer Marc à Saint-Imier, et Nankoo Marie Myrnaa, à Cité Roches Brunnes (Maurice). - Weber Johnny Armand et Alder Anita, tous deux à Saint-Imier. - Leuba Martial Michel et von Arx Yvonne, tous deux à Saint-Imier. - Gajo Adrien Lino Claude et Ferreira Maria Luisa, tous deux à Saint-Imier. - Carnal Vital Claude, à La Chaux-de-Fonds et Meyrat Sandra Nathalie Nelly à Saint-Imier. - Tschudi André Robert, au Noirmont et Schwab Silvia Elisabeth, à Saint-Imier. - Burkhard Francis Eugène Jérôme, à La Chaux-de-Fonds et Rossel Marie Grâce, à Saint-Imier. - Marguccio Antonino à La Chaux-de-Fonds et Gambarini Fabiana, à Saint-Imier. - Fleury José François à Courtelary et Pelletier Marie Jeanne, à Saint-Imier.

L'Impartial

Société éditrice

et imprimeur:

L'Impartial S.A.,

La Chaux-de-Fonds.

Rédaction et administration:

L'Impartial, rue Neuve 14,

2300 La Chaux-de-Fonds.

Tél. (039) 211 135 - Téléc 952 114.

Fax: Rédaction 039 - 285 852.

Administration 039 - 281 419.

Tirage contrôlé (REMP) 31.516.

Rédaction:

Rédacteur en chef: Gil Baillod.

Secrétaire général: Roland Graf.

Rédacteurs RP:

Jean-Pierre Aubry, Régionale. - Gladys

Bigler, Jura. - Willy Brandt, Monde. -

Pascal Brandt, Monde. - Jean-Jacques

Charrère, Val-de-Travers. - Michel

Dérans, Sports. - Raymond Dérans,

Agriculture, Magazine et TV. - Domini-

que Egger, Jura bernois. - Patrick Fis-

cher, La Chaux-de-Fonds. - Laurent

Guyot, Sports. - Jacques Houriet, Eco-

nomie. - Georges Kurth, Sports. -

Robert Nussbaum, La Chaux-de-Fonds

- Anouk Ortlieb, Littoral. - Jean-Claude

Perrin, Le Locle. - Yves Pettignat,

Suisse. - Catherine Roussy, Littoral.

- Mario Sessa, Val-de-Ruz. - Pierre Veya,

Canton de Neuchâtel.

Collaborations:

Irène Brossard, Denise de Ceuninck.

Stagiaires:

Corinne Chuard, Pierre-Alain Favre,

Renaud Tschoumy, Laurent Wirz.

Publicité locale

Bureau de L'Impartial:

La Chaux-de-Fonds 039/211 135

Le Locle 039/311 144

Suisse

Publicitas

gastronomie

RESTAURANT DES COMBETTES
« LE GALETAS »



Spécialités au fromage:
Raclette - Fondue - Croûtes au fromage

Autres spécialités:
Steack - Entrecôtes
Fondue chinoise + petite carte
Parc pour voitures
Places de jeux pour enfants
Fermé le lundi

Les Bulles 1 - La Chaux-de-Fonds - ☎ 039/28 34 14

Brasserie
la Petite Poste

Avenue Léopold-Robert 30a
☎ 039/23 15 27
M. et Mme Gilles Brandt

Ce soir: **tripes**

Le Caveau est ouvert lundi au jeudi de 17 à 24 heures; vendredi et samedi de 17 à 2 heures

AU MANDARIN



sa nouvelle carte
ses nouvelles spécialités

et toujours
son menu du jour

Léopold-Robert 61. ☎ 039/23 32 50
(1er étage du Terminus)

L'ÉCHOPPE

Jardinière 41 - ☎ 039/23 75 00

Horlogerie, bijouterie,
cadeaux, antiquités, atelier de
restaurations d'horlogerie.

Un service personnalisé

D. et P. Rochat
Jardinière 41
☎ 039/23 75 00

Oisellerie de la Tour



B. et A.-F. Piaget
D.-JeanRichard 13
2300
La Chaux-de-Fonds
☎ 039/23 88 55

oiseaux et poissons exotiques
articles pour chiens et chats

Pour Noël

offrez un porte-bonheur
de la

boutique de l'insolite

parfum astrologique, pendants
aux signe du zodiac, trèfles à
quatre feuilles, fers à cheval.

Promenade des Six-Pompes 6,
Zone piétonne,
La Chaux-de-Fonds.

Le mot mystère

Définition: publication quotidienne: un mot de 7 lettres
Biffez dans la grille les mots que vous repérez et qui figurent
dans la liste ci-dessous. Une fois tous les mots trouvés, il ne
vous restera que le mot mystère, que vous lirez de gauche à
droite et de haut en bas. **Solution: page 15**

B	U	L	L	E	T	I	N	A	N	T	I	O	P	E
C	C	N	O	I	T	A	S	I	L	A	E	R	P	C
L	H	L	T	I	E	D	A	R	A	P	O	R	S	N
I	A	A	E	N	S	J	O	R	E	J	O	P	N	E
C	N	C	R	C	O	I	E	A	E	G	E	O	T	U
H	T	I	I	U	O	I	R	C	R	C	I	R	O	Q
E	E	S	E	S	C	M	T	A	T	T	E	E	P	E
R	U	U	M	I	U	I	M	A	C	H	I	I	S	S
T	S	M	L	B	O	M	C	E	M	T	E	S	P	R
A	E	O	I	N	E	L	L	I	N	R	U	M	T	U
E	P	E	F	T	E	E	M	O	N	T	O	E	E	E
H	N	O	I	M	S	E	T	N	I	E	A	F	L	O
T	R	U	E	O	T	I	T	O	P	S	M	I	N	M
T	C	N	N	E	O	E	U	V	E	R	I	A	R	I
A	T	S	O	N	A	L	E	D	U	L	E	R	P	E

- | | | | |
|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------|
| A Actuel | C Commentaire | M Musical | R Revue |
| A Acuité | F Film | N Notion | S Sélection |
| A Antiope | F Fort | P Parade | S Séquence |
| A Artiste | I Information | P Pièce | S Spectacle |
| B Bien | L Loisir | P Policier | S Sons |
| B Bulletin | L Loisir | P Prélude | S Spot |
| C Chanteuse | L Loterie | P Programme | S Spot |
| C Cinéma | M Météo | P Projection | T Théâtre |
| C Clément | M Mœurs | R Réalisation | T Thème |
| C Cliché | M Musical | R Régie | |

Elzingre dédicacera son dernier livre

ELZINGRE

DUO
DU
BANC

TOME 2



jeudi
17 décembre
1987
de 19 heures
à 21 heures

EDITIONS DU CHARDON

à La Librairie ABC
Léopold-Robert 35

Prix du livre **Fr. 18.-**

Les autres albums d'Elzingre

«Duo du Banc No 1»
et «Elzingratignures» seront
également en vente.

IMPAR SERVICE

Service du feu ☎ 118

Police secours ☎ 117

La Chaux-de-Fonds

Pharmacie d'office: Henry, L.-Robert 68, jusqu'à 20 h. Ensuite, Police locale, ☎ 23 10 17, renseignera. **Urgence médicale et dentaire:** ☎ 23 10 17 renseignera. **Hôpital:** ☎ 21 11 91.

Cinémas

Corso: 21 h, Les incorruptibles.
Eden: 15 h, 20 h 45, La folle histoire de l'espace; 18 h 30, Jamais seule au lit.
Plaza: 14 h 30, 16 h 30, 18 h 45, 21 h, L'aventure intérieure.
Scala: 14 h 30, 16 h 30, 20 h 45, Bernard et Bianca; 18 h 30, Barfly.

Le Locle

Cinéma Casino: 16 h 30, 18 h 30, Manon des sources; 20 h 30, La famille.
Pharmacie d'office: de la Poste, jusqu'à 20 h. En dehors de ces heures ☎ 31 10 17 renseignera. **Permanence médicale:** ☎ 31 10 17 ou service d'urgence de l'Hôpital, ☎ 34 11 44. **Permanence dentaire:** ☎ 31 10 17.

Neuchâtel

Centre de loisirs: 15 h, Un amour de Coccinelle, cinéma enfants.
Plateau libre: 22 h, Hoi Polloi, rock.
Pharmacie d'office: Wildhaber, rue de l'Orangerie, jusqu'à 21 h. Ensuite ☎ 25 10 17.
Cinémas
Apollo 1-2-3: 15 h, 20 h 15, Le dernier empereur; 15 h, 17 h 45, 20 h 30, Si tu vas à Rio... tu meurs; 15 h, 17 h 45, 20 h 45, Hope and Glory.
Arcades: relâche.
Bio: 15 h, La guerre des boutons; 18 h 30, 20 h 45, Compte sur moi.
Palace: 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30, Les aventures de Bernard et Bianca.
Rex: 15 h, 18 h 45, 21 h, Mannequin.
Studio: 15 h, Superman 4; 18 h 45, 21 h, Plaisirs de femmes.

Val-de-Ruz

Service de garde pharmacies et médecins: en cas d'urgence, ☎ 111 ou gendarmerie ☎ 24 24 24. **Hôpital et maternité, Landeyeux:** ☎ 53 34 44. **Ambulance:** ☎ 117.

Val-de-Travers

Couvet, cinéma Colisée: relâche.
Hôpital de Fleurier, ☎ 61 10 81. **Hôpital de Couvet, maternité et urgences:** ☎ 63 25 25. **Ambulance:** ☎ 117 ou 024/61 36 12.

Jura bernois

Saint-Imier, cinéma Espace Noir: relâche.
Pharmacie de service: Voirol, ☎ 41 20 72. Ensuite, ☎ 111. **Hôpital et ambulance:** ☎ 42 11 22. **Médecins:** Dr Chopov, ☎ 039/44 11 42 à Courtelary - Dr Ennio Salomoni, ☎ 032/97 17 66 à Corgémont - Dr Ivano Salomoni, ☎ 032/97 24 24 à Sonceboz et Dr de Watteville, ☎ 032/97 11 67 à Corgémont.
Tramelan, cinéma Cosmos: relâche.
Médecins: Dr Graden ☎ 032/97 51 51. Dr Meyer ☎ 032/97 40 28. Dr Geering ☎ 032/97 45 97. **Pharmacies:** H. Schneeberger ☎ 032/97 42 48; J. von der Weid, ☎ 032/97 40 30.
Bévilard, cinéma Palace: relâche.

Canton du Jura

Le Noirmont, cinéma: relâche.
Les Breuleux, cinéma Lux: relâche.
Saignelégier: Hôpital, maternité: ☎ 51 13 01. **Service ambulance:** ☎ 51 22 44. **Médecins:** Dr Boegli, ☎ 51 22 88; Dr Bloudanis, ☎ 51 12 84; Dr Meyrat, ☎ 51 22 33 à Saignelégier; Dr Baumeler, ☎ 53 11 65; Dr Bosson, ☎ 53 15 15, Le Noirmont; Dr Tettamanti, Les Breuleux, ☎ 54 17 54. **Pharmacie des Franches-Montagnes:** ☎ 039/51 12 03.

VAC
RENE JUNOD SA
115, Av. Léopold-Robert
Téléphone 039 21 11 21
2301 LA CHAUX-DE-FONDS

TV - Hi-Fi - VIDEO

Un vidéo de marque pour seulement

1295.-
au lieu de 1695.-
(durée illimitée)

8h.d'enregistrements

Panasonic NVG 18

VIDEO
5 jours à l'essai

Enregistrement 4 ou 8 h. Timer 8 x sur 30 jours.
32 programmes. VPS. Ralenti. Arrêt sur image.
Télécommande.

VAC: des prix choc
VAC: un service
après-vente

Suisse romande

- Chaîne alémanique :
- 9.55 **Ski alpin**
Slalom spécial messieurs.
1^{re} manche: 12.55 2^e manche, en direct de Madonna di Campiglio.
- 10.40 **Demandez le programme!**
- 10.50 **Petites annonces**
- 10.55 **Startest**
Avec Alain Souchon.
- 11.55 **Petites annonces**
- 12.05 **Stalag 13**
- 12.30 **1000 fr. par semaine**
- 12.45 **TJ-midi**
- 13.10 **Cœur de diamant (série)**
28^e épisode.
- 13.45 **Mystère, aventure et Bouledegom**
- 17.20 **4, 5, 6, 7...** Babibouchettes
- 17.35 **Vert pomme**
- 18.00 **TJ-flash**
- 18.05 **Zap hits**
- 18.35 **Les passions de Céline (série)**
3^e épisode.
- 19.00 **Journal romand**
- 19.20 **24 paquets**
- 19.30 **TJ-soir**
- 20.05 **A bon entendeur**
- 20.20 **Inspecteur Derrick (série)**
Trafic d'armes.



A 21 25
«éCHO»
Le dieu dollar est tombé sur la tête. le dollar chute, le monde panique! C'est la faute aux Américains! Tout le monde le dit: ils vivent au-dessus de leurs moyens.
Photo: les producteurs et réalisateurs de cette émission. (Jean Mohr/tsr)

- 22.00 **Gérald Poussin**
Voyez chez les voisins.
- 22.25 **TJ-nuit**
- 22.40 **Spécial sessions**
- 22.50 **Les oubliés de la prospérité**
- 23.50 **Bulletin du télétexte**

France 1

- 6.45 **Bonjour la France!**
- 8.50 **Club Dorothée matin**
- 11.00 **T'es pas cap!**
Avec C. Goya.
- 11.30 **On ne vit qu'une fois (feuilleton)**
Didi veut en finir avec la souffrance qu'elle connaît depuis la mort de son père.
- 12.00 **Midi flash**
- 12.02 **Tournez... manège**
- 12.30 **Midi flash**
- 13.00 **Journal**
- 13.30 **La Bourse**
Les pronostics du tiercé.
- 13.35 **Haine et passions (série)**
73^e épisode.
- 14.20 **C'est déjà demain (série)**
73^e épisode.
- 14.45 **Club Dorothée**
- 17.30 **Jacky show**
- 17.58 **Flash info**
- 18.00 **Mannix (série)**
Mort en cinquième vitesse. Au volant de sa voiture de course, Mannix perd le contrôle de son véhicule qui va s'écraser contre un mur de briques.
- 19.00 **Santa Barbara (série)**
Julia, Brick et Amy font équipe ensemble afin de découvrir la véritable identité de Jack Lee.
- 19.30 **La roue de la fortune**
- 19.55 **Tirage du tac-o-tac**
- 20.00 **Journal**
- 20.25 **Météo**
- 20.26 **Tapis vert**
- 20.28 **Tirage du loto**



A 20 h 30
Sacrée soirée
Avec Michel Serrault, Michèle Mercier et Michel Fugain, invités d'honneur. Variétés: Indochine, Corinne Charby, les Communards, Douchka, Valli, J. Guidoni, Mylène Farmer, F. Feldman, le groupe Double, Animo, Adamo.
Photo: Michèle Mercier. (fr3)

- 22.30 **Sirocco**
- 23.30 **Journal**
- 23.42 **La Bourse**
- 23.45 **Permission de minuit**

a2 France 2

- 6.45 **Télématin**
- 9.00 **Récré A2**
- 11.25 **Brigade criminelle (série)**
- 11.55 **Météo - Midi flash**
- 12.05 **L'académie des 9**
- 12.30 **Titres du journal**
- 13.00 **Journal**
- 13.45 **L'homme qui valait trois milliards (série)**
Comme sur des roulettes. Le manager d'une équipe de patineurs recevra une forte somme d'argent s'il livre des informations secrètes.
- 14.40 **Récré A2**
- 17.25 **Mambo satin**
- 17.50 **Un DB de plus**
- 18.10 **Flash info**
- 18.15 **Ma sorcière bien-aimée (série)**
Paris, à la manière des sorcières. Maurice, furieux que sa fille Samantha soit en voyage à Paris avec Jean-Pierre, envoie ce dernier au sommet de la tour Eiffel.
- 18.45 **Des chiffres et des lettres**
- 19.05 **INC**
- 19.10 **Actualités régionales de FR3**
- 19.35 **Maguy (série)**
Un ami qui vous veut trop de bien
- 20.00 **Journal**
- 20.30 **La marche du siècle**
Le singe, l'homme et le mutant.



A 22 h 35
Qui a peur de la génétique?
A la suite de l'émission *La marche du siècle*, une enquête à l'institut Pasteur sur la génétique apporte des commentaires sur les progrès dans ce domaine. Avec J.-C. Cheraman, D. Stehelin, C. Babinet, F. Rougeon, A. Ullman, J.-L. Guenet, P. Tiollais, D. Perrin, P. Kowilsky, C. Cremisi, F. Jacob.
Photo: M^{me} Agnès Ullman, chercheur à l'institut Pasteur. (a2)

- 23.30 **Journal**
- 24.00 **Entrez sans frapper**

FR3 France 3

- 12.00 **En direct des régions**
- 13.00 **Astromatch**
- 13.30 **La vie à plein temps**
Spécial jeunes.
- 14.00 **Décibels**
- 14.30 **L'île du bout du monde (feuilleton)**
Premier épisode. Un veuf, père de trois enfants, exerce une activité touristique dans une île du Pacifique.
- 15.00 **Questions du Gouvernement à l'Assemblée nationale**
- 17.03 **Face aux Lancaster (série)**
8^e épisode.
- 17.30 **Amuse 3**
- 18.30 **Studio folies (feuilleton)**
De Peggy en combat.
- 19.00 **Le 19-20 de l'information**
- 19.10 **Actualités régionales**
- 19.55 **Il était une fois la vie**
La digestion
- 20.04 **La classe**



A 20 h 30
Le prince travesti
Comédie de Marivaux, avec Jean-Paul Roussillon, Georges Descrières, André Reybaz, Micheline Boudet, etc. Eprise de Léo, un jeune étranger, la princesse de Barcelone songe à en faire son époux.
Photo: André Reybaz, Georges Descrières et Jean-Paul Roussillon. (fr3)

- 22.10 **Journal**
- 22.35 **Océaniques**
- 23.30 **Musiques, musique**
Mémoires, de F. Poulenc, interprétées par J.-C. Benoist et B. Ringessen.
- Demain à la TVR**
- 10.50 **Demandez le programme!**
- 11.10 **Livre à vous**
- 11.40 **A bon entendeur**
- 12.05 **Stalag 13**
- 12.30 **1000 fr. par semaine**
- 12.45 **TJ-midi**
- 13.10 **Cœur de diamant**
- 13.45 **Alerte en Extrême-Orient**
Film.
- 15.35 **Chansons à aimer**

Suisse alémanique

- 9.55, 12.30 et 12.55 **Ski**
- 16.10 **Hilfsorganisationen**
- 16.55 **1, 2 ou 3**
- 17.50 **Lassies neue Freunde**
- 18.15 **Karussell**
- 18.55 **Actualités régionales**
Titres du Téléjournal
- 19.30 **Téléjournal - Sport**
- 20.05 **Café fédéral**
- 21.10 **Der Astronaut**
Téléfilm de C. Cueni.
- 22.45 **Téléjournal**
- 23.00 **Filmszene Schweiz**

ARD Allemagne 1

- 9.55 et 12.55 **Ski alpin**
- 16.00 **Aventures en Alaska**
Film de F. Pleitgen.
- 16.45 **Les gens du cirque**
- 17.15 **Computerzeit**
- 17.45 **Téléjournal**
- 17.55 **Programmes régionaux**
- 20.00 **Téléjournal**
- 20.15 **Anastasia**
Téléfilm en 2 parties.
- 21.50 **Football**
- 22.45 **Le fait du jour**

ARD Allemagne 2

- 14.05 **Rendez-vous au théâtre**
- 16.00 **Informations**
- 16.05 **Schutzgeld**
- 16.35 **Heidi**
- 17.00 **Informations régionales**
- 17.15 **L'illustré-télé**
- 17.45 **Ein Heim für Tiere**
- 19.00 **Informations**
- 19.30 **Hitparade im ZDF**
- 20.15 **Sigles D et DDR**
- 21.00 **Dynasty**
- 21.45 **Journal du soir**
- 22.10 **Mal mir ein Bild**
- 22.40 **Afrikanische Tragödie**

ARD Allemagne 3

- 17.30 **Telekolleg**
- 18.30 **Margret Thursday**
- 19.00 **Journal du soir**
- 19.30 **Schlaglicht**
- 20.05 **Les aventures de Sherlock Holmes**
- 21.00 **Actualités**
- 21.15 **Le thème du mercredi**
- 22.15 **Immer wenn das Licht ausgeht, film**

Suisse italienne

- 10.00 **Sci: slalom maschile**
- 10.30 **Telescuola**
- 12.15 e 12.55 **Sci**
- 16.05 **Rivediamoli insieme**
- 17.30 **Per i ragazzi**
- 18.45 **Telegiornale**
- 19.00 **Il quotidiano**
- 20.00 **Telegiornale**
- 20.30 **TTT**
- 21.25 **Le avventure di Sherlock Holmes**
- 22.15 **Telegiornale**
- 22.25 **Singin' and dancin'**

RAI Italie 1

- 7.15 **Uno mattina**
- 9.35 **Sorrisi e litigi**
- 10.00 **Sci: coppa del mondo**
- 11.00 **Intorno a noi**
- 11.30 **La tata e il professore**
- 12.05 **Pronto... è la RAI?**
- 14.15 **Quark - Viaggi nel mondo della scienza**
- 15.00 **Il suono e l'immagine**
- 16.00 **Il fiuto di Sherlock Holmes**
- 16.45 **Sandokan**
- 18.05 **Ieri, oggi, domani**
- 20.00 **Telegiornale**
- 20.30 **Buon compleanno 007**
- 21.20 **Biberon**
- 22.05 **Telegiornale**
- 22.20 **Mercoledì sport**

SKY CHANNEL

- 10.35 **Love in the morning**
- 12.35 **UK despatch**
- 13.05 **Another world**
- 14.00 **Ask Dr. Ruth**
- 14.30 **Movie time**
- 15.00 **Transformers**
- 15.30 **Skippy**
- 16.00 **Pop formule**
- 17.00 **The DJ Kat show**
- 18.00 **The green hornet**
- 18.30 **Hogan's heroes**
- 19.00 **The Paul Hogan show**
- 19.30 **Time tunnel**
- 20.30 **A country practice**
- 21.30 **Police story**
- 22.25 **Motorsports 1987**
- 23.30 **Roving report**
- 24.00 **Pop formule**

RTN-2001

Radio neuchâteloise
Littoral FM 90.4 - Val-de-Ruz FM 97.6 - Vidéo 2000 103.2 - Basse-Areuse 91.7 - Coditel 100.6 - Montagnes neuchâteloises 97.5.

- 5.55 **Café complet**
- 6.00 **Flash-Infos neuchâtelois**
- 6.45 **Infos neuchâteloises**
- 7.00 **Infos SSR**
- 7.15 **Météo**
- 7.30 **Flash-Infos neuchâtelois**
- 8.00 **Flash-Infos SSR**
- 8.15 **Revue de presse**
- 8.45 **Naissances**
- 9.00 **Ouvert le matin**
- 10.00 **Claire à tout faire**
- 11.00 **Flash-Infos SSR**
- 11.30 **Déjeuner-show**
- 12.15 **Infos neuchâteloises**

Déjeuner-show

L'homme est immuable. La formule innovée. Ecoutez Déjeuner-show avec Jean-Marc, de 11 h 30 à 14 h 30. Jeux, dédicaces, le tout assaisonné par le play-boy maison.

- 12.30 **Dédicaces**
- 14.00 **Flash-Infos SSR**
- 14.30 **Micro-passion**
- 15.30 **Jeunesse-loisirs**
- 16.00 **Flash-Infos neuchâtelois**
- 17.00 **Flash SSR**
- 17.05 **Memento cinéma**
- 17.10 **Hit parade**
- 18.05 **Météo**
- 18.30 **Journal du soir**
- 18.57 **Régional news and events**
- 19.15 **Magazine culturel**
- 19.50 **Coup d'envoi**
- 22.30 **Infos SSR**
- 23.00 **Musique de nuit**

La Première

9.05 Petit déjeuner. 10.05 5 sur 5. 12.30 Midi première. 13.15 Interactif. 14.30 Melody en studio. 15.35 Animatement votre. 16.05 Les histoires de l'Histoire. 16.40 Lyrique à la une. 17.05 Première édition avec M. Winock. 17.50 Cause, commune. 19.05 L'espadrille vernie. 20.05 Label suisse. 20.30 Fair play. 22.40 Relax.

Espace 2

8.55 Clé de voûte. 9.05 C'est à vous. 10.00 Les mémoires de la musique. 11.30 Entrée public. 12.05 Musimag. 12.55 Fraternel. 13.35 A suivre. 14.05 Suisse musique. 16.05 Silhouette. 16.30 Cadences 16/30. 17.30 Magazine 87. 18.32 JazzZ. 19.20 Novitads. 19.30 Per i laboratori italiani. 20.05 Le concert du mercredi. 22.00 Concert-café.

Suisse alémanique

9.00 Palette. 11.30 Le club des enfants. 12.00 Rendez-vous. 12.30 Journal de midi. 13.15 Revue de presse. 14.00 Mosaïque; Freudenkalender. 14.30 Le coin musical. 15.00 Moderato. 16.00 Chants pour l'Avent. 16.30 Le club des enfants. 17.00 Welle eins. 18.30 Journal du soir. 19.15 Sport-télégramme; le forum du mercredi. 20.00 Spasspartout.

fm France musique

6.00 Musique légère. 6.30 Prélude. 7.07 Demain la veille. 9.08 Le matin des musiciens. 11.15 Cours d'interprétation. 12.07 Aide-mémoire. 12.30 Concert-lecture. 14.00 Acousmathèque. 14.30 Rosace. 15.00 Portraits en concert. 17.30 Le temps du jazz. 18.00 Dictionnaire. 19.07 De vous à moi. 20.30 Concert: œuvres de Bartok, Kodaly.

Fréquence Jura

7.30 L'Info en bref. 7.45 Revue de presse. 8.00 Journal. 8.10 D'une heure à l'autre. 9.00 L'Info en bref. 9.10 D'une heure à l'autre. 11.00 Info en bref. 11.05 L'apéro. 12.15 Info JU. 12.30 RSR 1. 17.05 Zéro de conduite. 18.00 Info RSR 1. 18.30 Info JU. 18.45 Mille-feuilles. 19.00 Fréquence jazz. 20.00 Couleur 3.

Radio Jura bernois

9.00 Musique aux 4 vents. 10.00 Mercredi magazine. 12.15 Le coup de fil du *Journal du Jura*. Activités villageoises. 12.30 Midi première. 12.45 La bonn'occace. 13.15 Interactif. 15.05 Musique aux 4 vents. 16.00 Gado-manie. Gado-manie. 17.30 Parlons de tout et de rien. 18.00 Journal RSR 1. 18.30 Bonn'occace auto/moto. 18.35 Fréquence Jonathan. 20.00 Rétro parade. 21.00 RSR 1.

À PROPOS

Le plus vieux prisonnier du monde, s'est éteint récemment à Spandau. Il n'en fallait pas plus pour qu'Alain Decaux y trouve le prétexte à une émission qui se voulait révélatrice.
Or, depuis que l'académicien a opté pour la première chaîne française, il se complait volontiers à traiter des sujets plus «chocs» que véritablement instructifs.
La bande-annonce de l'émission de lundi soir est à ce titre édifiante. On promet une intervention des plus croustillantes. On laisse volontiers planer trois mystères autour du dauphin d'Adolf Hitler. Mais, à

force de chercher la petite bête dans des faits somme toute banals, le corps d'une émission jadis intéressante perd aujourd'hui de sa consistance.
Alain Decaux, comme d'autres, doit sans doute assurer son taux d'écoute. Alors il allèche son public en conséquence. Il gonfle des ballons qui, finalement, se dégonflent comme des baudruches à l'heure de prétendues révélations. «Les trois mystères de Rudolf Hess» n'ont, malheureusement, pas échappé à cette triste règle.
En définitive, des trois mystères que l'on nous fait miroiter, deux, à tout le moins, ne présentent qu'un

Qui Hess ?

intérêt relatif. Du mystère entourant la mort de Rudolf Hess - suicide ou assassinat - il n'en subsiste rien.
En deux coups de cuiller à pot, en trente secondes, Decaux remet les pendules à l'heure: «qui diable aurait eu intérêt à tuer un vieil homme de 93 ans?» Effectivement la question, à la rigueur, ne se pose même pas. Alors...
Pour le reste, Alain Decaux se contente de remettre l'ouvrage sur le métier, ouvrage que moult autres historiens ont déjà essayé de tisser. Quoi qu'il en soit, l'écheveau n'est toujours pas démêlé. Hitler a-t-il fait de Hess son émissaire en

l'envoyant conclure la paix séparée avec Churchill? Était-il simplement fou? Toutes interrogations qui ont torturé des esprits par le passé.
Seul, le troisième élément apparaissait sous un jour quelque peu insolite: Staline a-t-il voulu confier une responsabilité, au sein d'un hypothétique Gouvernement d'Allemagne de l'Est à Hess? Or, le distingué académicien se limite à passer sur cette affaire comme chat sur braise. Il n'est pas hâtif de prétendre que les télespectateurs attendaient probablement autre chose que des redites.
Daniel Hanser

A VOIR

Le prince travesti: une comédie romanesque

C'est en 1724 que Pierre Carlet de Chamblain de Marivaux - car tel était son nom complet - a écrit «Le prince travesti», une comédie romanesque en trois actes que nous voyons ce soir dans un enregistrement des Comédiens Français datant de 1971.
Marivaux y manie à l'une de ses techniques favorites: ses héros dissimulent leurs sentiments sous un déguisement, ce qui leur permet de nous faire découvrir l'aspect caché des personnages mis en scène.
Comme les autres œuvres de

Marivaux, «Le prince travesti» est fait de grâce et d'esprit, de cet esprit caractéristique du XVIII^e siècle qu'il incarne si bien.
Marivaux s'est voulu délibérément moderne dans son œuvre, c'est à dire qu'il ne se souciait pas des modèles, des écoles ni des règles. Il a su rompre avec les dogmes et les idées reçues pour montrer ce que c'est que vivre, aimer et souffrir. Il s'est intéressé à ce qu'il appelait «Les différences du cœur» ou «Les degrés du sentiment».
Fortement marqué par le théâ-

tre italien, Marivaux a composé pour des masques, pour des acteurs volubiles et acrobates. Avec lui on ne déclame plus ses sentiments. Toute son œuvre théâtrale est fondée sur le déguisement et le jeu. Ses acteurs échangent masques et identités et semblent improviser les intrigues et les mystifications qui émaillent ses pièces. Ses personnages semblent toujours avoir conscience de jouer et leur langage lui-même n'est qu'une suite de jeux de mots.
«La pièce telle qu'elle est présentée exprime tout Marivaux

avec ces sentiments qui n'osent pas s'avouer. Car les personnages de Marivaux pensent une chose, en ressentent une deuxième et en disent une troisième», avait dit Jacques Charon, lorsqu'il mit «Le prince travesti» en scène pour la Comédie Française.
Il y a à la fois de la comédie à la manière de Shakespeare et de la tragédie cornélienne dans cette pièce qui n'est pas vraiment une comédie mais une tragi-comédie dans la lignée du Cid.
(FR3, 20 h 30 - ap)

L'Impartial ouvert sur... LE DROIT MATRIMONIAL

La réforme du nouveau droit du mariage

Dès la fin de la deuxième Guerre mondiale, un mouvement s'est dessiné en Europe, visant la réforme des droits de la famille. Il visait deux objectifs: d'une part, améliorer la condition juridique de personnes victimes de discriminations (les femmes mariées, les enfants adoptés et nés hors mariage); d'autre part, réaliser l'égalité des époux.

Ce courant réformateur n'a pas épargné la Suisse. Le principe d'une révision par étapes du droit de la famille fut admis au début des années 60. Les nouvelles lois sur l'adoption et la filiation sont déjà entrées en vigueur. Celle sur le mariage a été adoptée en 1984; elle sera applicable dès le 1er janvier 1988. C'est donc le moment où jamais de présenter les grandes lignes de la réforme. L'exposé traitera des principes directeurs du nouveau droit matrimonial des effets généraux du mariage, du régime matrimonial et des successions.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DU NOUVEAU DROIT MATRIMONIAL

La révision du droit matrimonial n'affecte pas la conception du mariage lui-même, ni ne procède à la condamnation irrémédiable du modèle familial fondé sur le partage traditionnel des rôles entre le mari (qui travaille à l'extérieur) et de la femme (qui s'occupe du ménage et des enfants). Ce que la révision modifie en revanche, c'est le rôle que doit jouer le droit à l'égard du mariage. Et, à cet égard, la loi de 1984 se caractérise par un certain repli: elle veut moins intervenir dans l'organisation des couples.

Trois principes fondamentaux dominent le nouveau droit. Le pre-

mier est l'égalité des époux. La qualité de chef de famille attribuée encore aujourd'hui au mari disparaît et, avec elle, toute une série de dispositions qui infériorisent la femme. Conséquences: l'épouse aura à l'avenir plus de droits (dans le choix de la demeure ou de la profession, par exemple), mais aussi plus de devoirs (coresponsabilité pour les dettes de ménage, par exemple).

Deuxième principe: l'institution d'un système de concertation entre époux. Le nouveau droit n'attribue plus aux conjoints les rôles respectifs. C'est à eux de s'organiser comme ils le veulent, ou comme ils le peuvent. Le législateur s'interdit donc de se montrer trop interventionniste dans un domaine où les facteurs personnels sont d'importance.

Troisième principe: le renforcement de la protection de l'union conjugale. Cela est dans la logique du système: si la loi s'abstient d'imposer un modèle de répartition des rôles dans la famille, elle doit au moins prévoir des solutions lorsque les époux ne parviennent pas à s'entendre sur une question importante (comme celle touchant au logement, par exemple). De ce point de vue, le pouvoir du juge est renforcé, mais ce renforcement apparaît comme un contre poids, inhérent au système de la concertation.

LES EFFETS GÉNÉRAUX DU MARIAGE

Ce sont les règles qui s'appliquent à tous les couples, peu importe qu'ils aient conclu ou non un contrat de mariage. Parmi ces règles, certaines touchent des effets personnels, comme le nom et le droit de cité, d'autres régissent des effets patrimoniaux, tels l'entretien et le

logement de la famille, ou encore le devoir de renseigner entre époux.

S'agissant du nom et du droit de cité, le législateur a voulu respecter deux principes, difficilement conciliables: celui de l'unité d'une part, celui de l'égalité d'autre part. Pour le nom, la règle actuelle demeure: le nom de famille est celui du mari. Cela signifie que la femme mariée prend le nom de son mari mais, si elle le désire, elle pourra à son mariage déclarer à l'officier d'état-civil vouloir conserver le nom qu'elle portait jusqu'alors, suivi du nom de famille. Le cas échéant, Mlle Huguenin qui épouse M. Borel s'appellera Mme Huguenin-Borel. La même possibilité existera pour les femmes qui se sont mariées sous la loi actuelle, à condition qu'elles en fassent la demande au plus tard jusqu'au 31 décembre 1988. Quant au droit de cité, l'épouse va acquérir celui de son mari, mais sans perdre le sien. Ici aussi, la femme mariée avant 1988 pourra demander à l'autorité de son ancien canton d'origine de reprendre son droit de cité de célibataire.

par Didier Berberat, Sophie Nussbaum et Pierre Wessner de l'Université de Neuchâtel

Pour ce qui touche l'entretien de la famille, le mari est réputé assumer aujourd'hui une responsabilité prioritaire pour les charges du mariage, la femme étant censée s'occuper du ménage et des enfants. Selon la nouvelle loi, chaque époux devra contribuer à l'entretien de la famille dans la mesure de ses possibilités, les activités domestiques étant, qualitativement parlant, mises sur le même

ped que les prestations en argent. C'est une manière de valoriser la position de celui des époux qui reste au foyer, d'autant qu'il aura droit à un montant équitable pour satisfaire ses besoins personnels (ses loisirs, par exemple). Souvent, il faut bien le dire, ce montant ne sera qu'une sorte d'argent de poche. Il n'empêche que l'époux au foyer aura droit; il n'aura plus à le quémander.

Le logement, est-il besoin de le préciser, constitue une valeur essentielle pour la famille. Il définit le cadre de vie, mais il peut aussi être l'occasion, sinon l'enjeu, de rivalités en cas de crises de l'union conjugale. D'où l'idée de lui octroyer une protection particulière. Selon le nouveau droit, un époux ne saurait ni résilier le bail, ni aliéner la maison ou l'appartement sans le consentement de son conjoint. Et si ce consentement ne peut être donné (maladie ou absence), ou s'il est refusé sans motif légitime, l'époux intéressé pourra en appeler au juge. Autrement dit, le locataire d'un appartement familial ne sera habilité à donner le congé qu'avec l'accord de son conjoint, voire du juge. Sans cela, le congé sera nul. De même, le propriétaire qui résilie devra envoyer son avis au locataire lui-même, cela va de soi, mais aussi au conjoint, lequel pourra au surplus défendre seul les droits du bail (contester la résiliation par exemple, ou requérir une prolongation du contrat).

Quant au devoir de renseigner, il repose sur le constat qu'il n'est pas rare qu'un époux soit dans l'ignorance complète de la situation matérielle de son conjoint. Cela touche surtout les femmes: en cas de crise de l'union conjugale, lorsqu'il s'agit de mettre sur pied un



inventaire des biens ou de chiffrer des pensions, elles ont souvent beaucoup de difficultés à faire valoir leurs droits face à un mari qui cache des éléments de fortune ou de revenus, et à un banquier qui se retranche derrière son secret. Tel ne sera plus le cas à l'avenir, puisque chaque époux aura le droit de solliciter des renseignements de son conjoint. En cas de refus, il pourra recourir au juge, qui sera habilité à exiger la collaboration de tiers, notamment de banques, étant entendu que le secret des médecins, avocats et notaires reste ici totalement sauvegardé.

Pierre Wessner

Les régimes matrimoniaux

Principale nouveauté: la participation aux acquêts

Comme prévu lors de l'élaboration de la loi de 1907, le législateur de 1984 a prévu la possibilité, pour les époux, de choisir librement le régime matrimonial auquel ils désirent se soumettre, pour autant qu'il s'agisse d'un des régimes reconnus par la nouvelle loi. Ils peuvent en outre, par contrat de mariage, apporter certaines modifications au régime auquel ils sont soumis (par exemple, prévoir une répartition du bénéfice différente) ou encore changer de régime durant leur union.

Le nouveau droit reconnaît trois régimes matrimoniaux: la communauté de biens (avec différentes variantes), la séparation de biens et la participation aux acquêts. Les deux premiers - qui concernent environ 10% des mariages en Suisse - sont basés sur des contrats qui doivent être passés devant notaire et en présence des deux époux. Signalons cependant, que la séparation de biens peut être instituée par le juge à la demande d'un époux lorsque le couple connaît de grosses difficultés. Elle remplace également la communauté de biens quand un époux est déclaré en faillite. Les régimes de communauté et de séparation de biens n'ont subi que des changements mineurs visant à réaliser l'égalité entre époux.

En revanche, la nouvelle loi introduit un nouveau régime, celui de la participation aux acquêts. Il s'agit en fait du régime légal ordinaire, soit celui qui s'applique aux couples n'ayant pas conclu de contrat spécifique (communauté ou séparation de biens). Ceci concerne environ 90% des couples.

Ce régime, d'inspiration égalitaire, abolit toute prééminence d'un époux par rapport à l'autre. Dans cette perspective, chaque époux demeure propriétaire de ses

biens: il en a l'administration, la jouissance et la disposition. A ce titre, chaque époux répond individuellement de ses dettes.

A la dissolution du mariage, chaque époux reprend l'intégralité de ses biens propres: ceux qu'il avait avant le mariage, ceux qu'il a reçus à titre gratuit (dons, héritages) et ceux exclusivement destinés à son usage personnel (livres, bijoux, etc).

Il en va autrement de tous les biens que l'on appelle les acquêts. Il s'agit principalement du produit du travail d'un époux, des sommes versées par des caisses de pensions, des revenus de biens propres, des biens acquis au moyen du salaire, etc. Tous ces biens seront partagés par moitié à la liquidation du régime matrimonial, chaque époux recevant la moitié du bénéfice de l'autre.

La nouvelle loi prévoit en outre que, lorsqu'un époux a contribué aux acquisitions de l'autre, il a au moment de la liquidation, non seulement droit à remboursement, mais perçoit aussi une part de la plus-value du bien, proportionnellement à sa contribution. Enfin, il est prévu que tout cadeau important payé au moyen des acquêts nécessite le consentement du conjoint, faute de quoi, à la liquidation, on ajoutera la valeur du cadeau aux acquêts à partager. Cette règle ne vise toutefois que les cadeaux faits dans les cinq ans avant la fin du régime. Il en va de même des biens d'acquêts qu'un époux a aliénés dans l'intention manifeste de compromettre la part au bénéfice de l'autre; et cette fois sans limitation de temps.

Le régime de la participation aux acquêts s'appliquera à tous les couples dont le mariage sera célébré à partir du 1er janvier 1988 et qui n'auront pas entrepris de

démarches en vue de conclure un contrat de mariage. Il s'appliquera également aux époux vivant actuellement sous le régime légal ordinaire de l'union des biens, pour autant qu'ils ne déclarent pas - conjointement et par écrit au préposé au registre des régimes matrimoniaux de leur domicile, jusqu'au 31 décembre 1988 - vouloir rester soumis au régime de l'union des biens.

Le passage de l'union des biens à la participation aux acquêts signifie pour la femme qu'elle pourra désormais gérer elle-même ses biens. Le mari devra donc lui remettre ses apports (biens qu'elle possédait avant de se marier et ceux reçus pendant le mariage à titre gratuit). Si certains de ces biens ne peuvent plus être mis à sa disposition, elle pourra exiger que son mari lui verse en compensation une somme équivalente.

A la fin du mariage, on se basera sur la nouvelle loi pour calculer et partager le bénéfice. Mais jusqu'au 31 décembre 1987 les époux peuvent d'un commun accord procéder à la liquidation de leur régime conformément aux règles de l'union des biens, avant d'être soumis au régime de la participation aux acquêts. A défaut d'entente sur ce point, un époux peut exiger de son conjoint qu'il y soit procédé, à condition qu'il l'en avise par écrit jusqu'au 31 décembre 1987 au plus tard.

Pour le reste, tous les contrats conclus sous l'empire de l'ancienne loi restent valables sous le nouveau droit. Les époux vivant sous le régime de la communauté de biens qui voudraient bénéficier des nouvelles dispositions de ce régime doivent passer un nouveau contrat de mariage. En revanche, les nouvelles règles sur la séparation de biens s'appliqueront aux couples soumis à ce régime sous l'ancien droit.

Sophie Nussbaum

Le droit successoral

Opération en deux phases

En cas de décès d'un des époux, il est nécessaire de procéder en deux phases distinctes et successives. D'abord, le régime matrimonial doit être liquidé selon les règles indiquées par ailleurs, comme dans les cas de divorce, par exemple. Ces règles vont donc fixer ce qui revient au conjoint survivant et ce qui fait partie de la succession du défunt. Ce n'est que dans la seconde phase qu'intervient le droit successoral qui a pour tâche de régler le partage de la succession entre le conjoint survivant et les autres héritiers du défunt.

On constate que le conjoint survivant qui a déjà bénéficié de la liquidation du régime matrimonial participe encore, et de manière indépendante, au partage de la succession. Une éventuelle répudiation de la succession n'a donc pas d'effet sur la liquidation du régime matrimonial.

VOCATION LÉGALE OU VOLONTAIRE

Si le défunt n'a pas laissé de dispositions à cause de mort (testament ou pacte successoral), la loi énumère les héritiers du défunt et précise l'ordre dans lequel ceux-ci lui succèdent ainsi que leurs parts respectives (vocation successorale légale). Le conjoint survivant va donc partager la succession de son époux avec les descendants de celui-ci ou, à défaut de descendants, avec les père et mère du défunt. Si ceux-ci ou si l'un d'eux sont déjà décédés, les frères et sœurs participent alors au partage.

Si le défunt a laissé un testament ou conclu un pacte successoral, il peut décider de répartir sa succession d'une façon différente de celle prévue par la loi (vocation successorale volontaire). Toutefois, l'auteur du testament ne peut disposer librement de la totalité de sa succession. Il doit obligatoirement

attribuer une part de celle-ci à ses héritiers légaux. Cette part, fixée par la loi s'appelle la réserve. La quotité disponible, par contre, est la part dont il peut disposer librement et qui représente la différence entre la totalité de la succession et la réserve.

CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU DROIT

La révision du droit des successions a eu pour but principal d'améliorer le statut successoral du conjoint survivant tout en réduisant les droits des parents éloignés du défunt. Comme l'espérance de vie a sensiblement augmenté depuis le début de ce siècle, il était donc nécessaire d'améliorer les droits du conjoint survivant afin qu'il puisse maintenir son niveau de vie. La réserve des frères et sœurs, qui existait encore dans certains cantons, a été supprimée de même que l'usufruit légal du conjoint survivant. Cette révision a aussi eu pour conséquence d'augmenter la quotité disponible, ce qui pourra permettre à l'auteur du testament de prévoir des règles de partage avantageuses en faveur de son conjoint.

PARTAGE SELON LE NOUVEAU DROIT

Prenons quelques exemples. Si l'un des époux décède et qu'il a des enfants, le conjoint survivant et les enfants se partageront la succession par moitié (droit actuel 1/2 pour le conjoint survivant, 1/2 pour les enfants ou éventuellement 1/2 en usufruit pour le conjoint survivant). Si le défunt n'a pas de descendants, le conjoint survivant recevra 3/4 et les parents ou les frères et sœurs 1/4 (droit actuel 1/2 et 1/4). Si le défunt a laissé un testament, il peut avantager son conjoint en prévoyant que ses descendants n'auront droit qu'à leur

réserve, ce qui lui permettra d'attribuer 10/16 à son conjoint (droit actuel 7/16). En concours avec les parents du défunt, le conjoint survivant pourra recevoir 14/16 (droit actuel 10/16). Enfin, en concours avec les frères et sœurs du défunt, l'auteur du testament pourra lui attribuer la totalité de la succession puisque leur réserve a été supprimée.

Il existe encore d'autres possibilités légales d'augmenter les droits du conjoint survivant. Ainsi, il est possible d'attribuer à ce dernier la totalité de la succession en usufruit ou encore la quotité disponible en propriété et le reste en usufruit. Le choix entre la propriété et l'usufruit n'est pas toujours évident et dépend de l'âge du conjoint survivant ainsi que de la nature et de l'importance des biens. Enfin, le conjoint survivant pourra demander à ce que la maison ou l'appartement qu'occupaient les époux, ainsi que le mobilier, lui soient attribués en imputation de sa part. A la lumière de ces quelques exemples, on constate que le nouveau droit permet d'augmenter, d'une façon substantielle, les droits du conjoint survivant, au dépens des autres héritiers.

DROIT APPLICABLE

Le nouveau droit s'appliquera aux successions ouvertes dès le 1er janvier 1988, c'est-à-dire aux décès survenus dès cette date. Les testaments et les pactes successoraux rédigés avant l'entrée en vigueur de la loi resteront valables. Toutefois, ces dispositions à cause de mort devront respecter les règles du nouveau droit, notamment les réserves et les fractions attribuées aux héritiers légaux. Il conviendra donc d'adapter ces dispositions au nouveau droit en consultant, si besoin est, un homme de loi.

Didier Berberat